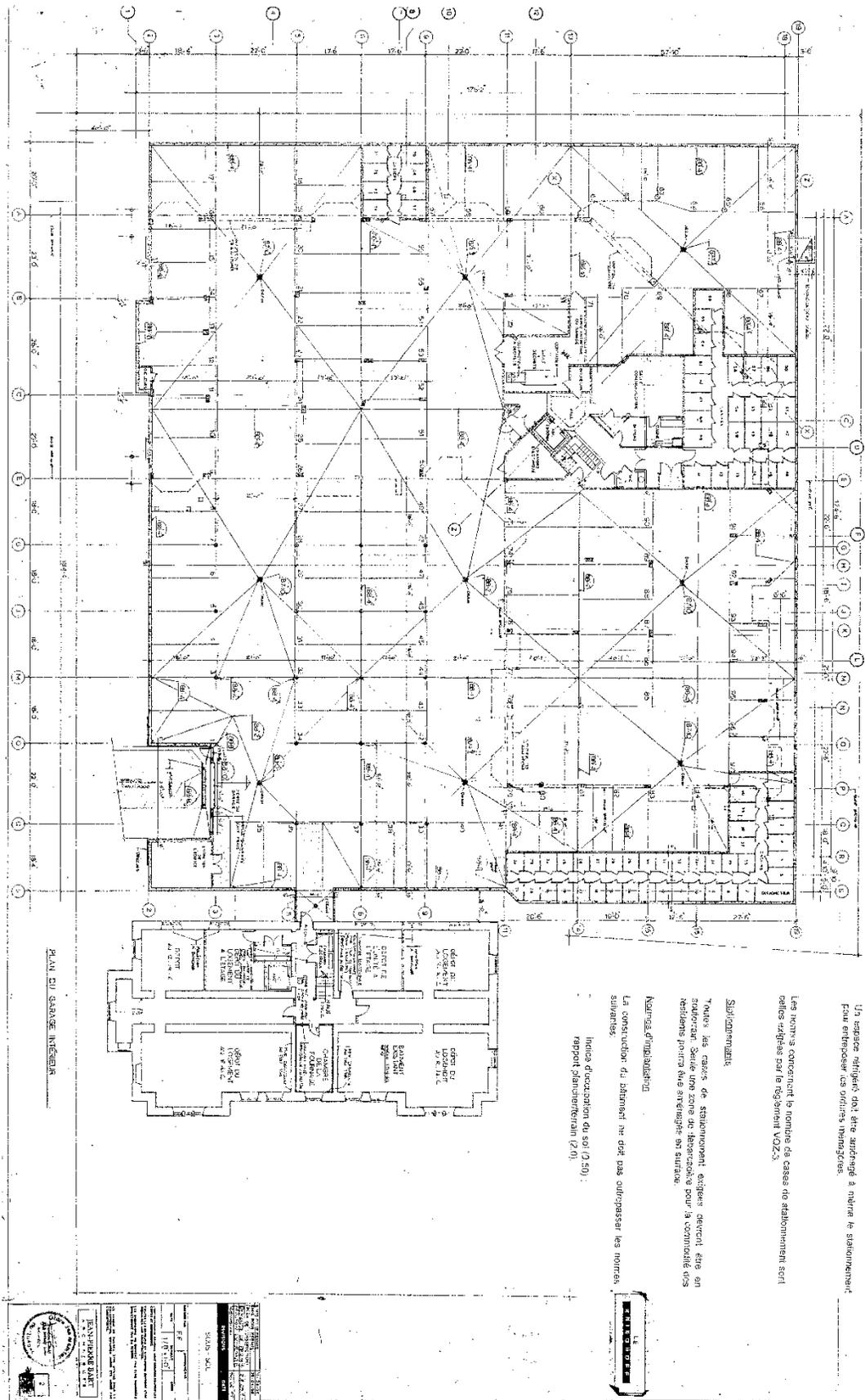


DOCUMENT NUMÉRO 1

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



Notes importantes

Un espace adéquat doit être aménagé à même le stationnement pour entreposer les oracles aménagés.

Les notes concernant le nombre de cases de stationnement sont celles régies par le règlement VOZS.

Stationnement

Toutes les cases de stationnement existantes devront être en stationnement. Seule une zone de dépassement pour le comble des résidences pourra être aménagée en surface.

Normes d'ingénierie

La construction de l'immeuble ne doit pas outrepasser les normes suivantes:

Norme d'occupation du sol (O.S.):
rapport plan/couverture (2/1)

PLAN DU GARAGE INTERIEUR

MAURICE M...

 ARCHITECTE

 1178-1111

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

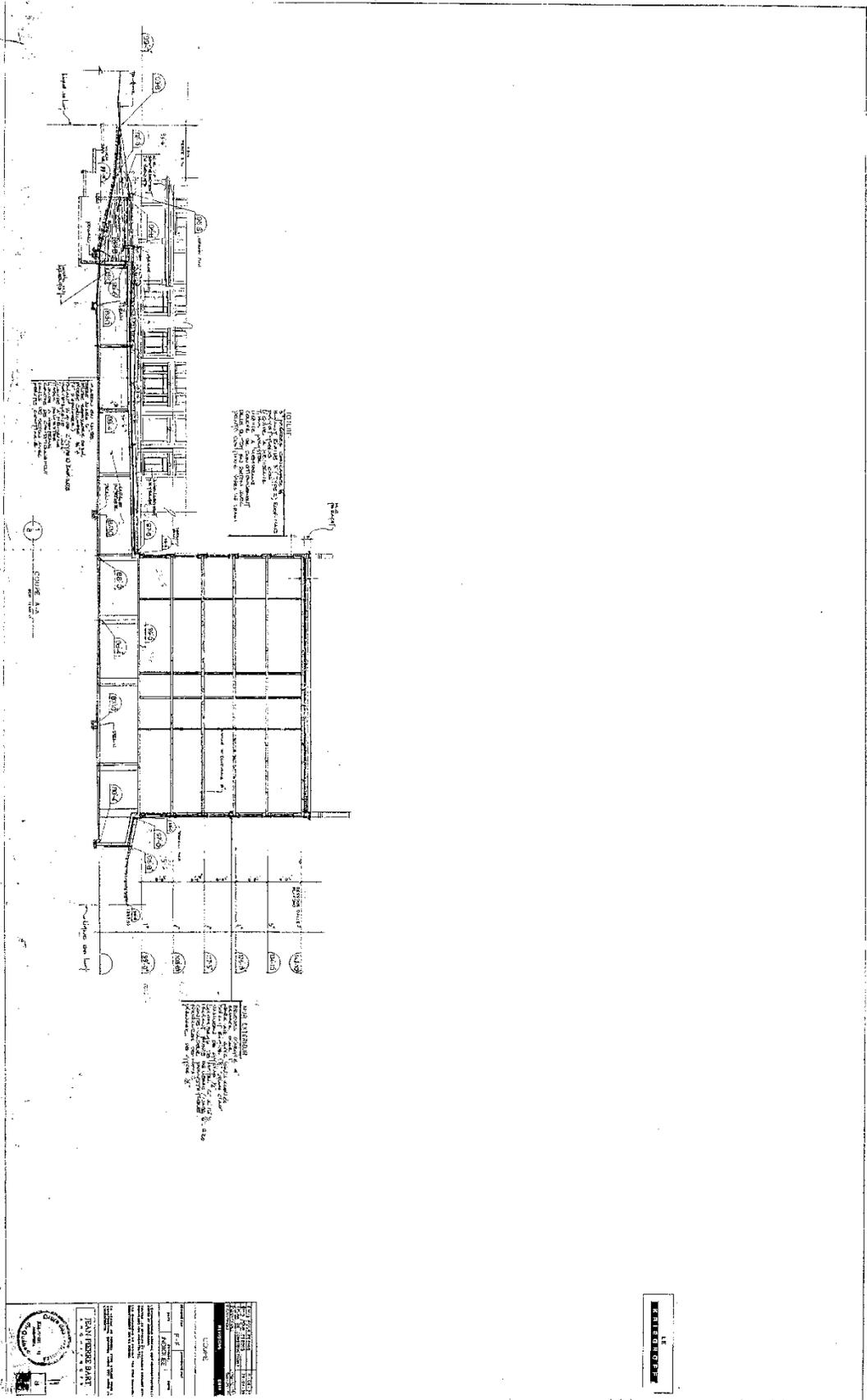
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01A

 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur

 Service de l'aménagement du territoire



	PROJET R.C.A. IV.Q. 4 R.C.A.1V.Q.4PC01B
DATE 13/05/2014	PROJETANT M.M.
PROJETANT M.M.	PROJETANT M.M.
PROJETANT M.M.	PROJETANT M.M.

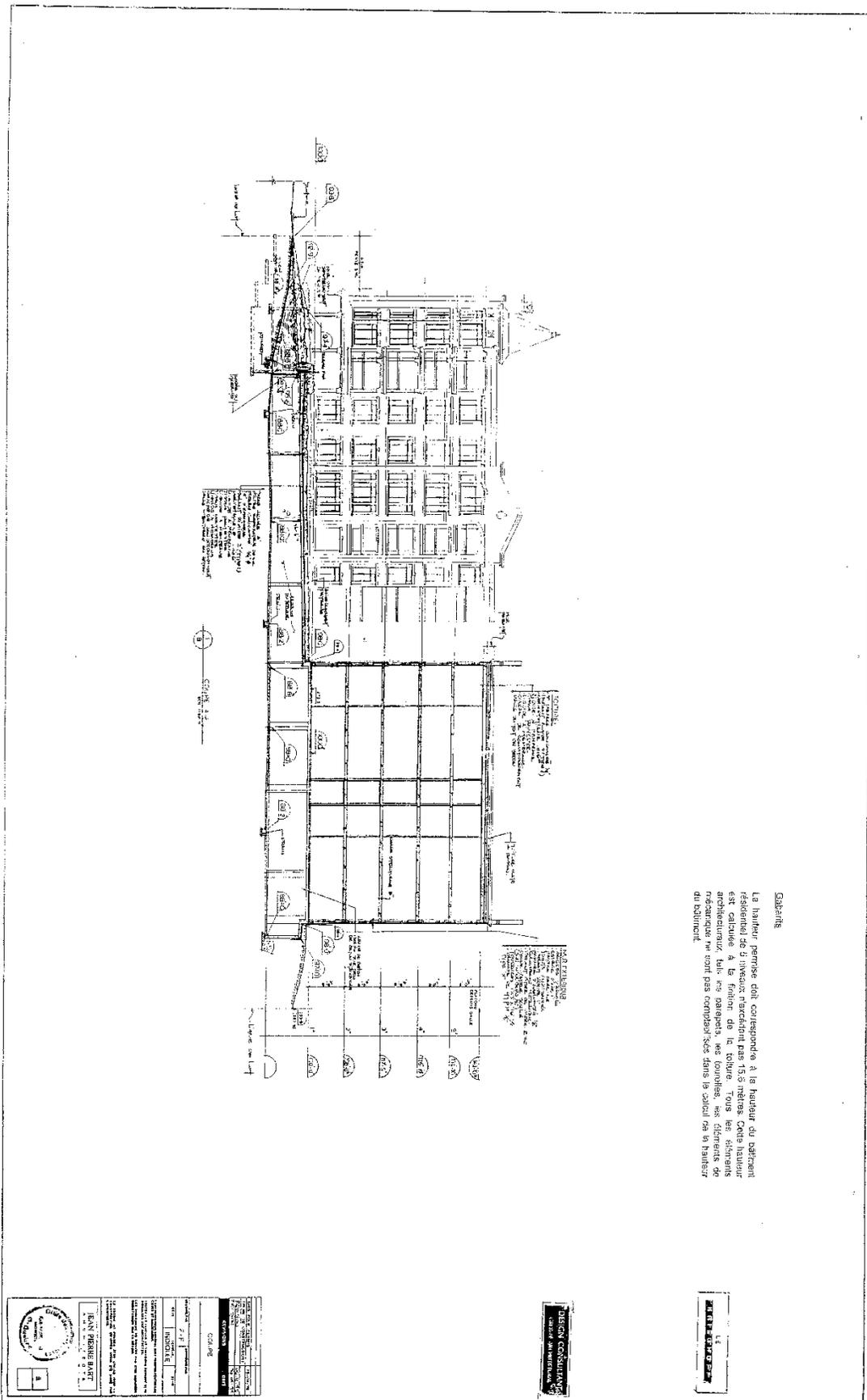
1314804
 1314805

VILLE DE QUÉBEC
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A. IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



La hauteur permise doit correspondre à la hauteur du bâtiment
 est autorisée de 3 étages maximum pas 13,5 mètres. Cette hauteur
 est relative à la toiture. Tous les éléments
 architecturaux tels que les corniches, les débris de
 rebordure ne sont pas compris dans la hauteur du bâtiment.

JEAN-FRANÇOIS MARTEL Architecte No. 12345 Québec, P.É.	COLLABORATEUR M. M. M.
PLAN DE CONSTRUCTION LOT 1314804 ET 1314805	ÉCHELLE : 1/50

JEAN-FRANÇOIS MARTEL
 Architecte
 No. 12345
 Québec, P.É.

M. M. M.

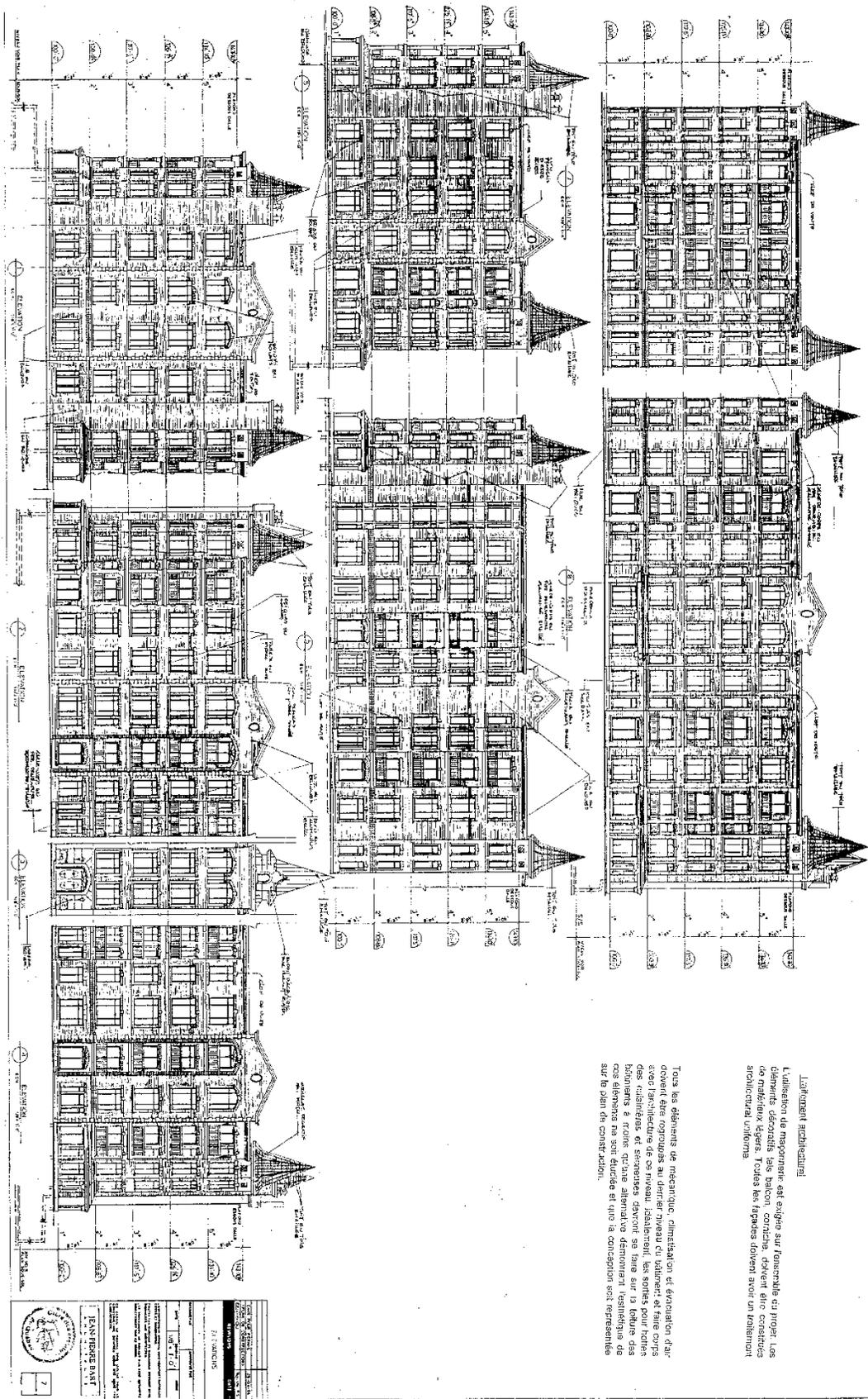


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 2

TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 5 412 641
DU CADASTRE DU QUÉBEC

PLANS DE CONSTRUCTION

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4

Préparé par : M.M.

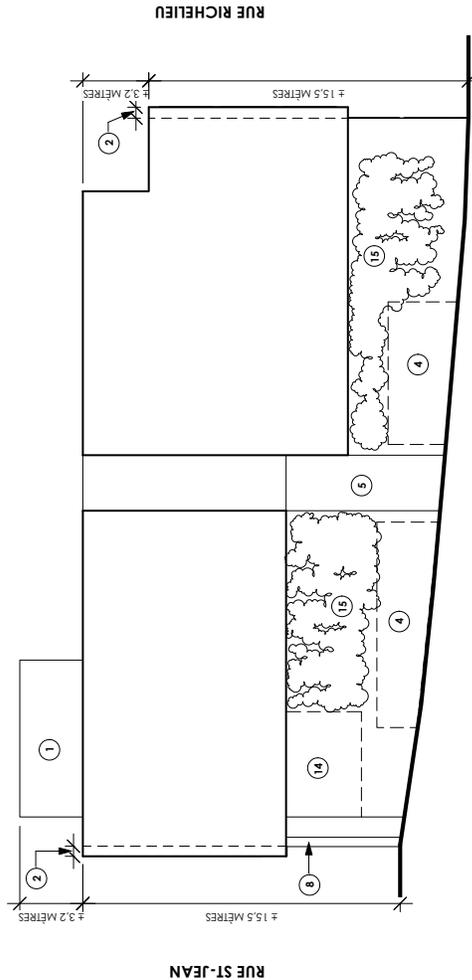
No du plan : RCA1VQ4PC02B

Échelle : _____

LÉGENDE

- 1 APPRENTIS, ARRÊTÉS À LA SAUVE-MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANSI) QUE DES AIRES HABITABLES, SONT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNALES APPRENTIS REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'AIRE DE BÂTIMENT.
- 2 EMPRENTIMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE EN HAUTEUR EXTÉRIEURE ET DES BALCONS FRANÇAIS.
- 3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.
- 4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADERE.
- 5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.
- 6 AIRE DE LOCALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION.
- 7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.
- 8 STRUCTURE EN BÉTON APPARENTE AU NIVEAU DE CHANGEMENT DE PENTE (PROFONDITÉ ET BARRIÈRES NON APPROUVÉES).
- 9 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.
- 10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES.
- 11 AIRE DE LOCALISATION DES AIRES D'AGRÉMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.
- 12 AIRE DE LOCALISATION DE L'AIRES VERTES CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.
- 13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE DE REPOSOGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.
- 14 AIRE DE LOCALISATION DE LA FENÊTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.
- 15 AIRE DE LOCALISATION D'UN JARDIN VÉGÉTALISÉ.

- NOTES:**
- LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS SÉPARÉS DES SÉPARÉS VERTS.
 - LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS SÉPARÉS DES SÉPARÉS VERTS.
 - ENTRÉES DES LOGEMENTS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
 - OCCUPATION DES LOGEMENTS EN FACE DE LA RUE ST-JEAN ENTRE LA CASERNE DE POMPIER ET LA RUE RICHELIEU.
 - LE CÔTÉ DE LA RUE RICHELIEU SONT EXERCÉS UNiquement DES USAGES RÉSIDUELS, LES NIVEAUX SONT EN HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE PAR LE PAVÉ.
 - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE PAR LE PAVÉ.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CUIR LE PAVÉ.



1 ÉLÉVATION EST

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02C

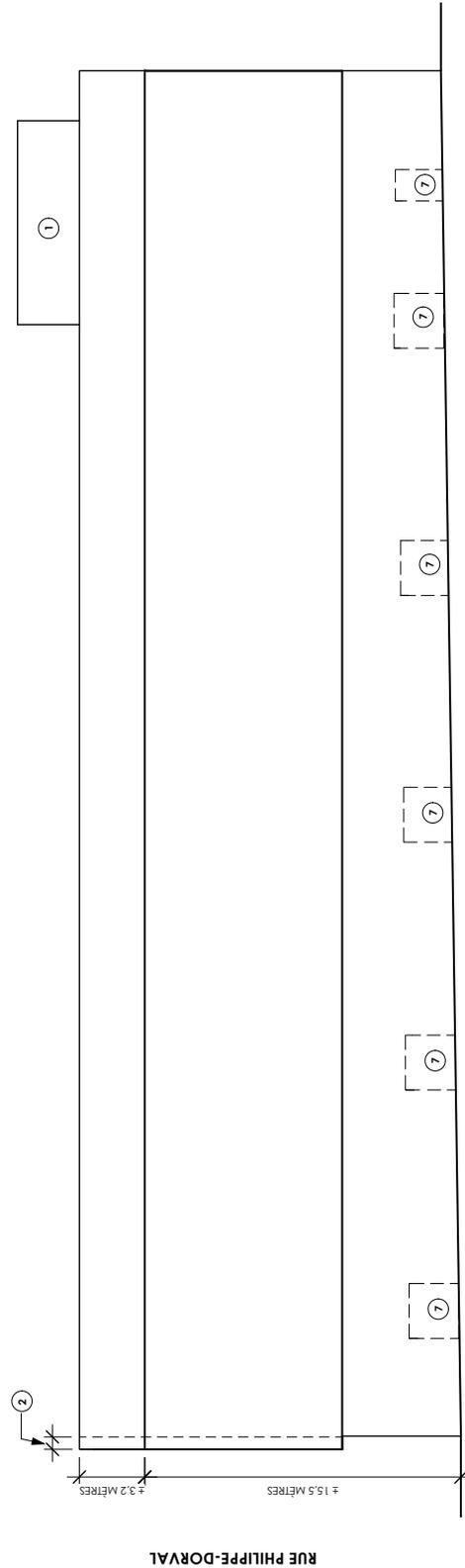
Échelle : _____

LÉGENDE

1	APPRETS, ARBRES ET VÉGÉTATION. LES ESPACES VERTICAUX, TELS QUE LES APPRETS, ARBRES ET VÉGÉTATION, SONT DES ÉLÉMENTS DE LA MAISON COMMUNALE. LEUR APPRÊT REPRÉSENTE UN POURCENTAGE DE 20% DE L'AIR DE L'ÉTAPEMENT.	11	ARRE DE LOCALISATION DES APPRETS D'AGRÈMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 10 MÈTRES.
2	APPRETS SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.	12	ARRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES MARIÈRES RÉGULÉES.
3	ARRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.	13	ARRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES MARIÈRES RÉGULÉES.
4	ARRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER.	14	ARRE DE LOCALISATION DE LA FENÊTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.
5	ARRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.	15	ARRE DE LOCALISATION DU MIX VÉGÉTALISÉ.
6	ARRE DE LOCALISATION DU BASSIN D'ÉBÉNITION.		
7	ARRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.		
8	STRUCTURE EN BRÈCHE APPARTENANT AU REZ-DE-CHAUSSEE (POSITION, ORIENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS).		
9	ARRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.		
10	ARRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES.		

NOTE:

- LES APPRETS DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
- LES ÉLÉMENTS VISÉS SONT LES APPRETS, ARBRES ET VÉGÉTATION, TELS QUE LES APPRETS, ARBRES ET VÉGÉTATION.
- L'OCCUPATION DE L'ESPACE EN FACE DE LA RUE EST JEAN ENTRE LA CARRIÈRE DE POMPES ET LA RUE RICHELIEU.
- LES ÉLÉMENTS VISÉS SONT LES APPRETS, ARBRES ET VÉGÉTATION, TELS QUE LES APPRETS, ARBRES ET VÉGÉTATION.
- LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CÔTE DE PAPIER.



1 ÉLÉVATION NORD

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4

Préparé par : M.M.

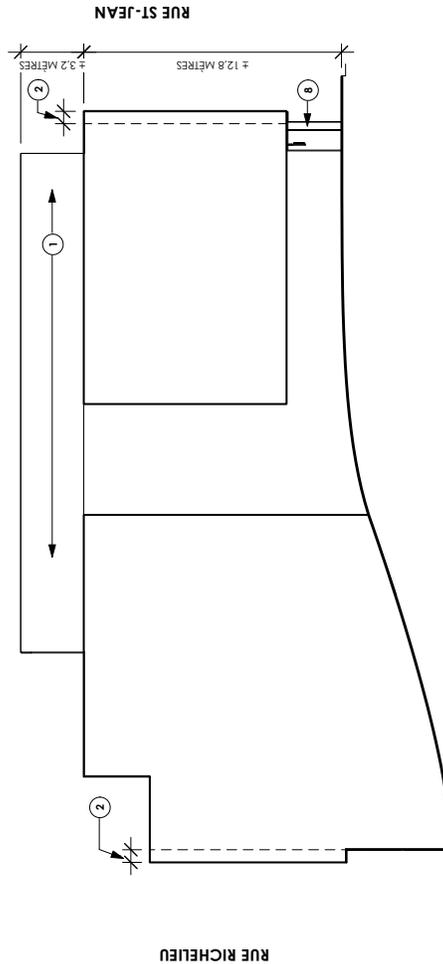
No du plan : RCA1VQ4PC02D

Échelle : _____

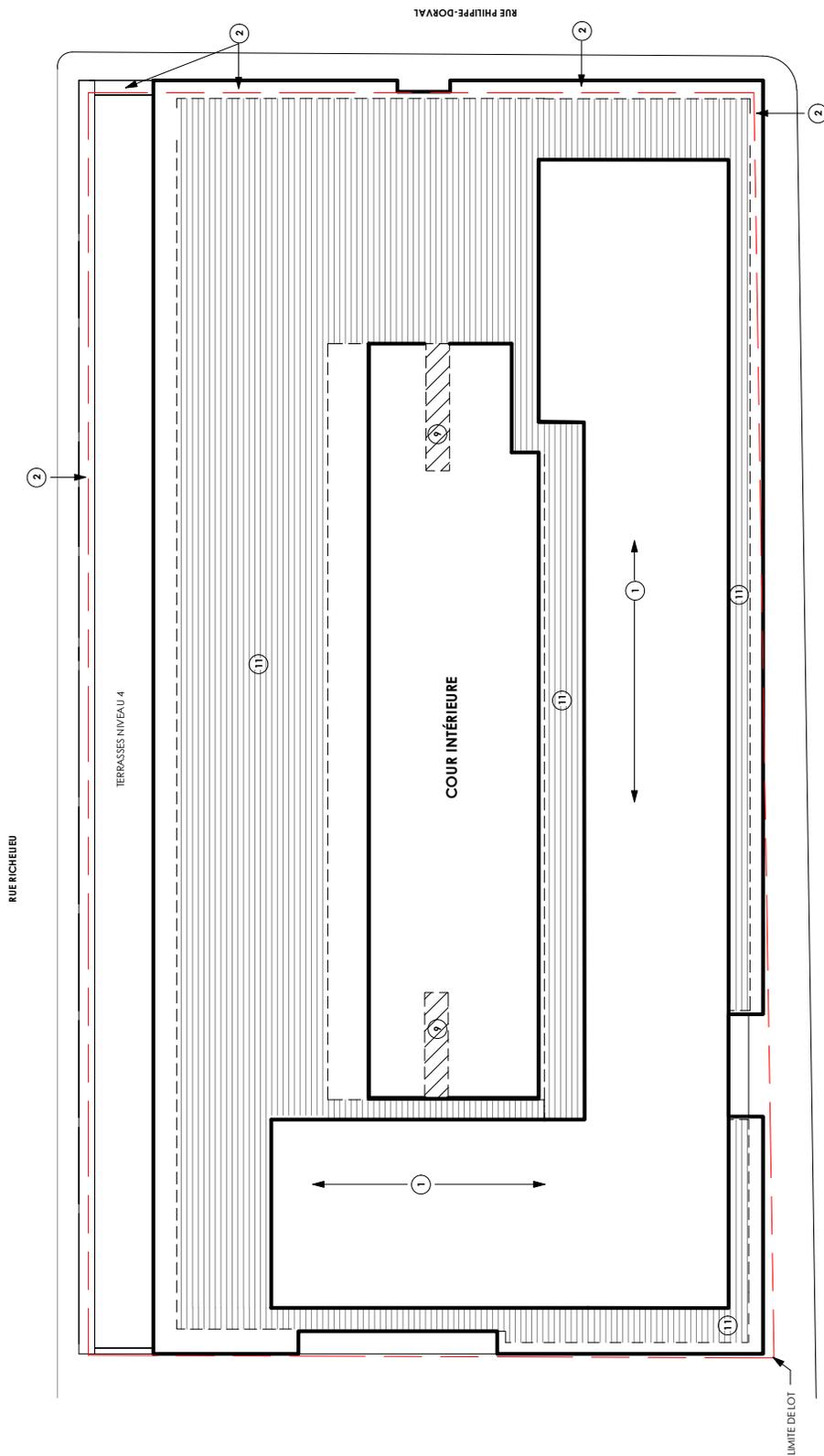
LÉGENDE

- 1 APPRENTIS: ARRÊTÉ LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES, ANSI QUE DES AIRES HABITABLES, SOIT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNE, LES APPRENTIS REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'AIRES D'ÉTABLISSEMENT.
- 2 EMPRIÈRE SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIR EXTERIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.
- 3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.
- 4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER.
- 5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.
- 6 AIRE DE LOCALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION.
- 7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.
- 8 SITUATION DES ÉLÉMENTS APPARTENANT À UN DES DES CHANGÉS (POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS)
- 9 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES
- 10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTERIEURES
- 11 AIRE DE LOCALISATION DES ARRÊTÉS/ACCÈS CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.
- 12 AIRE DE LOCALISATION DE L'AIR VERTÉ CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.
- 13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES MANÈRES RESIDUELLES.
- 14 AIRE DE LOCALISATION DE LA FIBRATION DU LOCAL COMMERCIAL.
- 15 AIRE DE LOCALISATION DU AIR VÉGÉTALE.

NOTES:
- LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTERIEUR DESQUELS SEONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
- LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTERIEUR DESQUELS SEONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
- ENTRÉE DE LOCAL COMMERCIAL ET AIRES ACCÈS.
- LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTERIEUR DESQUELS SEONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
- PHOTOCOPIAL, CONTREBEC AU RESEAU CHAUFFÉ, DES LUXES COMMERCIAUX, PHOTOCOPIAL, PHOTOCOPIAL INDUSTRIELS
- ET DU CÔTÉ DE LA RUE RICHELIEU SONT ÉLÉMENTS UNIFORMEMENT DES USAGES RESIDUELLES, LES NIVEAUX
- LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE FUT ÊTRE REVUE À LA BASSE FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
- LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE INCLUT LE PARAPET.



1 ÉLÉVATION OUEST



1 PLAN DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION

A200



**FUGÈRE
ARCHITECTES**
ARCHITECTURE URBANISATION DESIGN

2015-02-17
190 ST-JEAN | 6



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

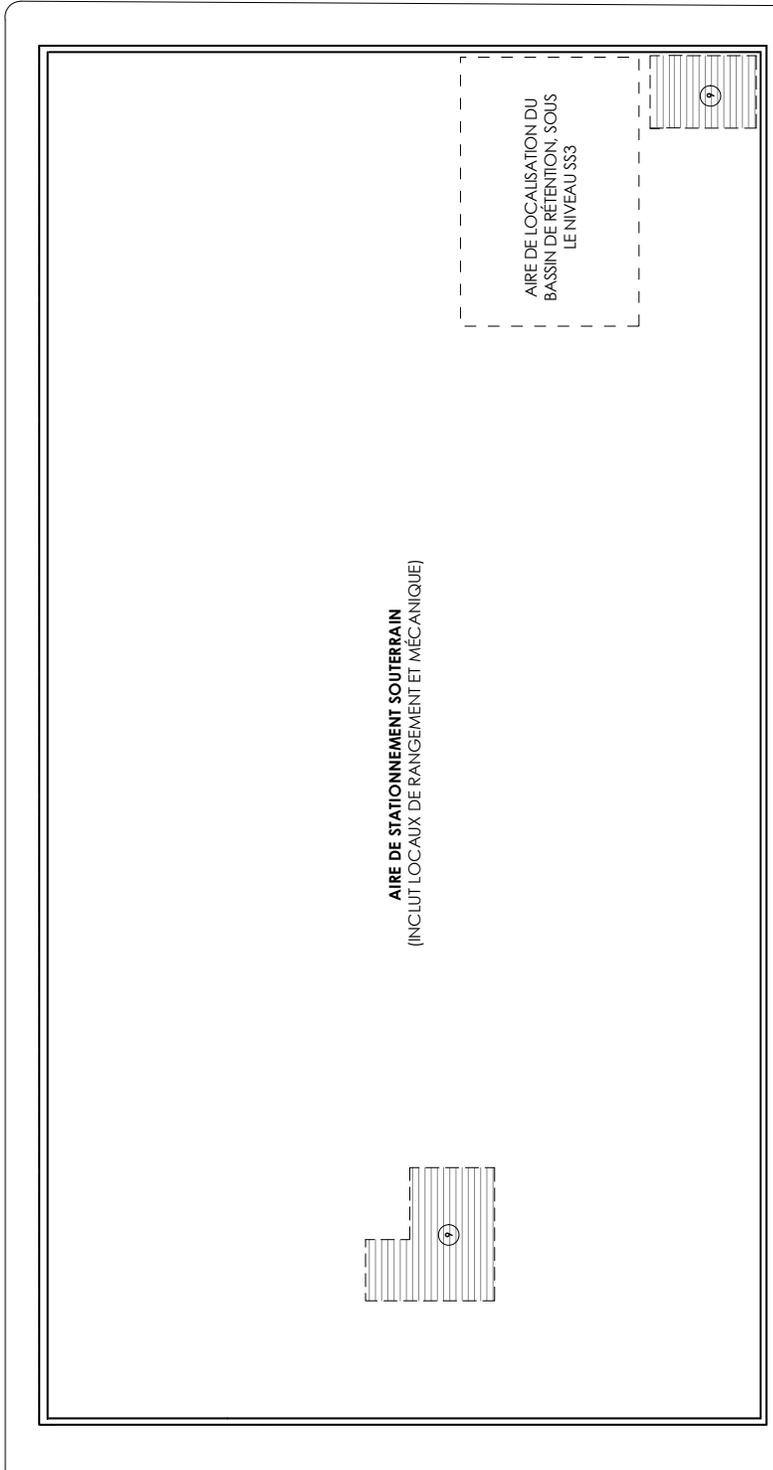
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02F
Échelle : _____

RUE RICHELIEU



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS3

5



2015-02-17
190 ST-JEAN 7



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

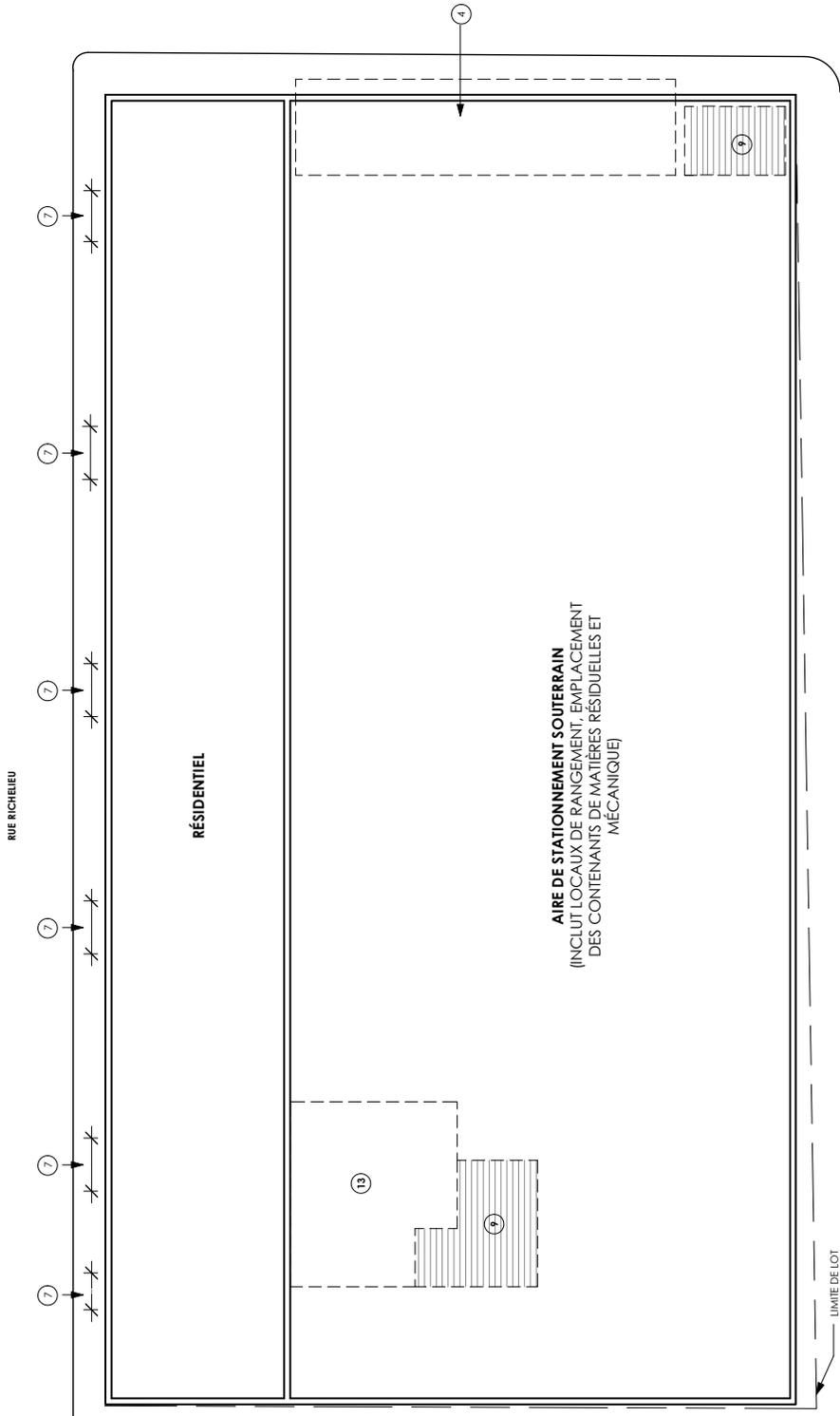
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02G

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS2



2015-02-17
190 ST-JEAN | 8



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02H
Échelle : _____

RUE RICHELIEU

RÉSIDENTIEL

AIRE DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN
(INCLUT LOCAUX DE RANGEMENT, EMPLACEMENT
DES CONTENANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET
MÉCANIQUE)

1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS1

5



2015-02-17
190 ST-JEAN | 9



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

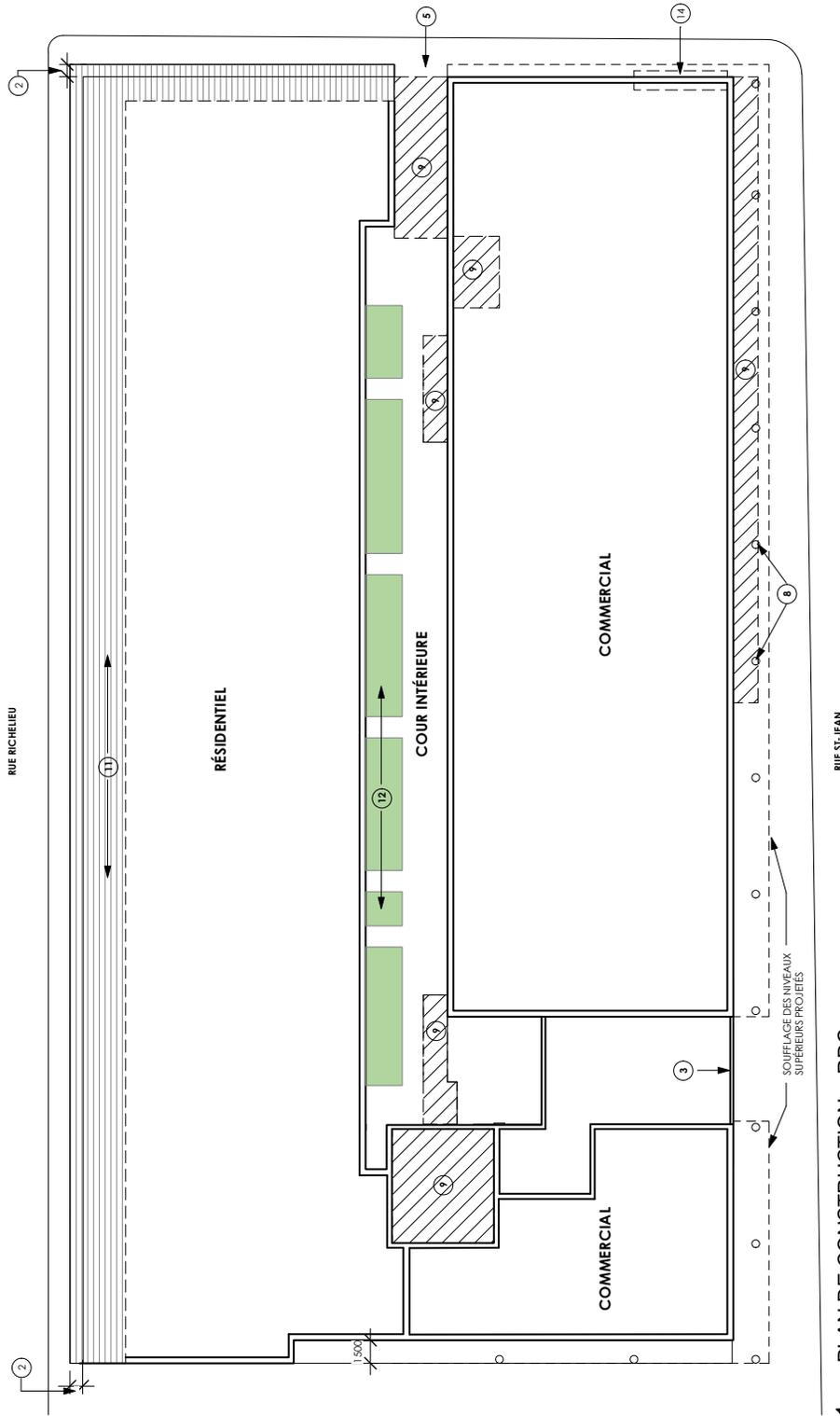
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02I

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - RDC

AZ00



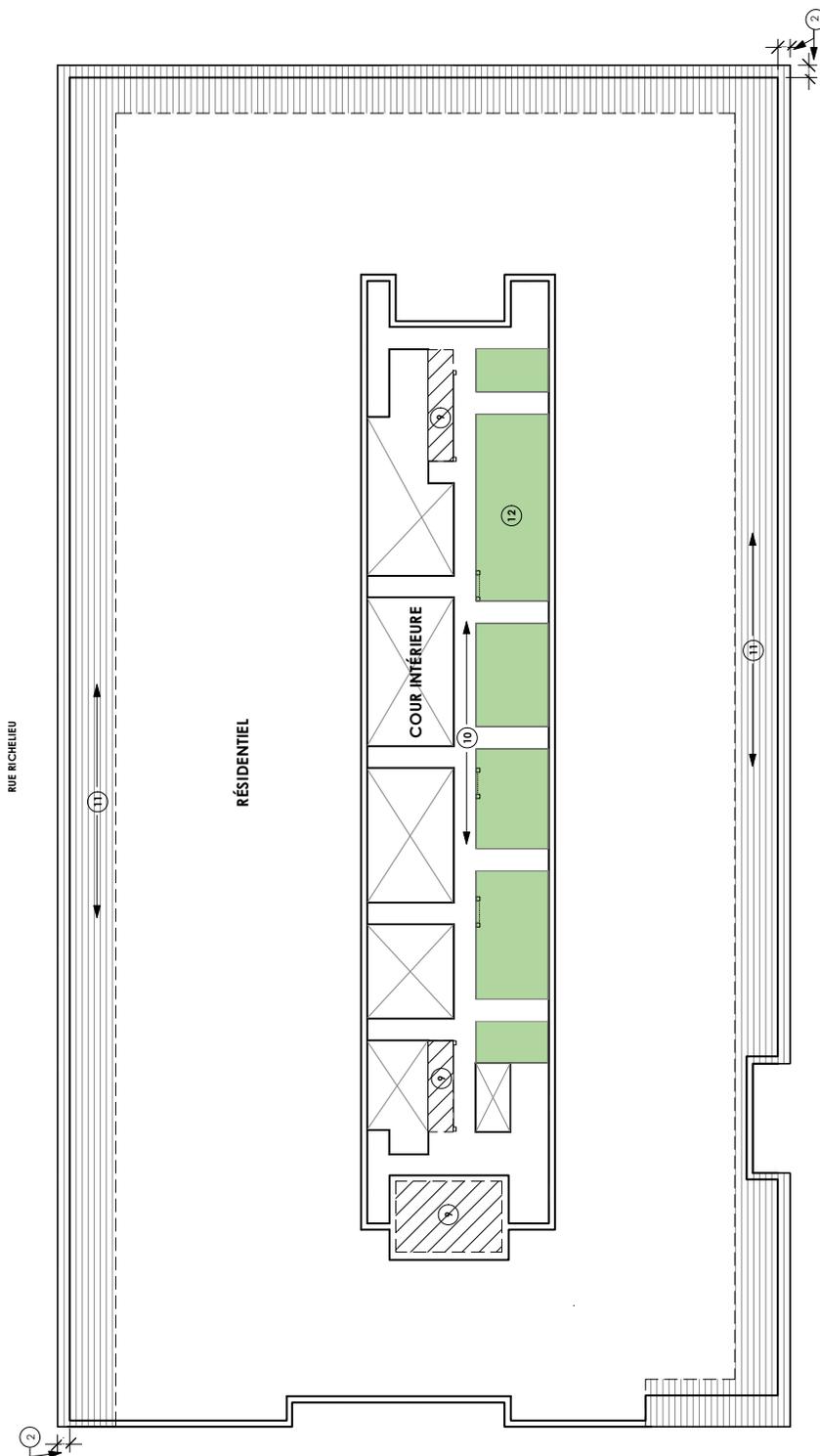
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02J
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 2



2015-02-17
190 ST-JEAN | 11



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

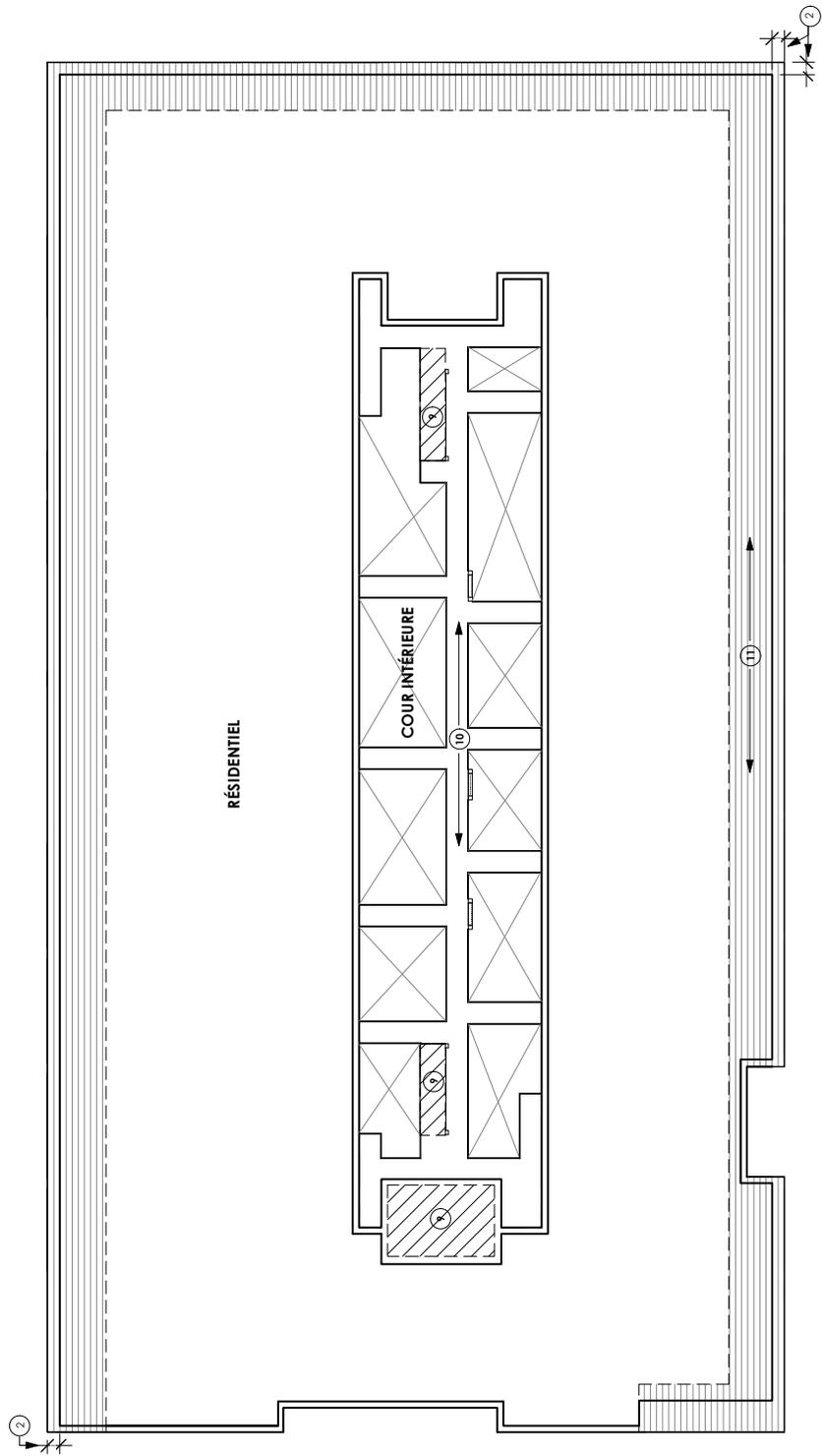
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02K

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 3

RUE ST-JEAN

RUE RICHELIEU

RÉSIDENTIEL

COUR INTÉRIEURE



2015-02-17
190 ST-JEAN | 12



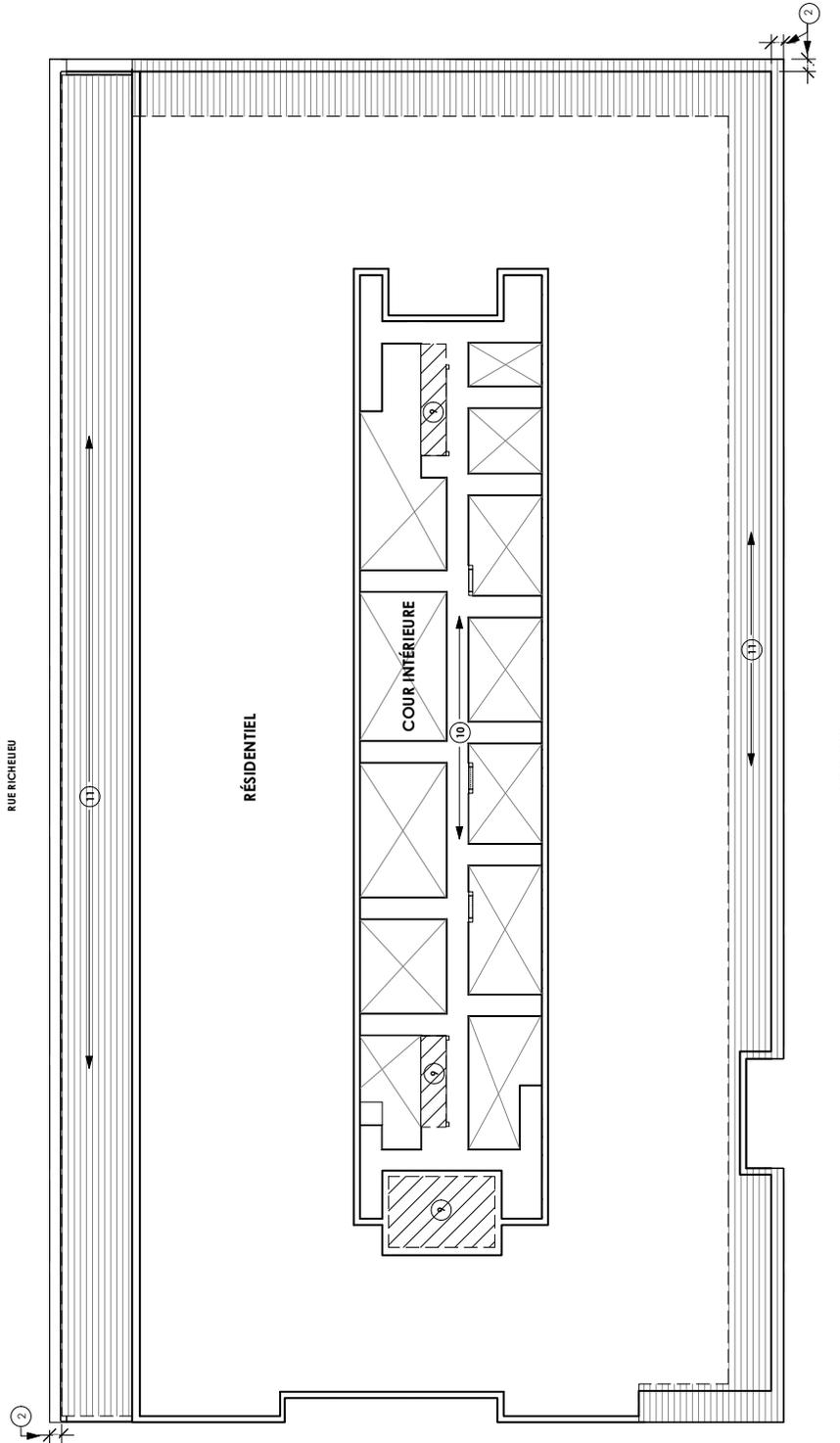
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02L
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 4



2015-02-17
190 ST-JEAN | 13



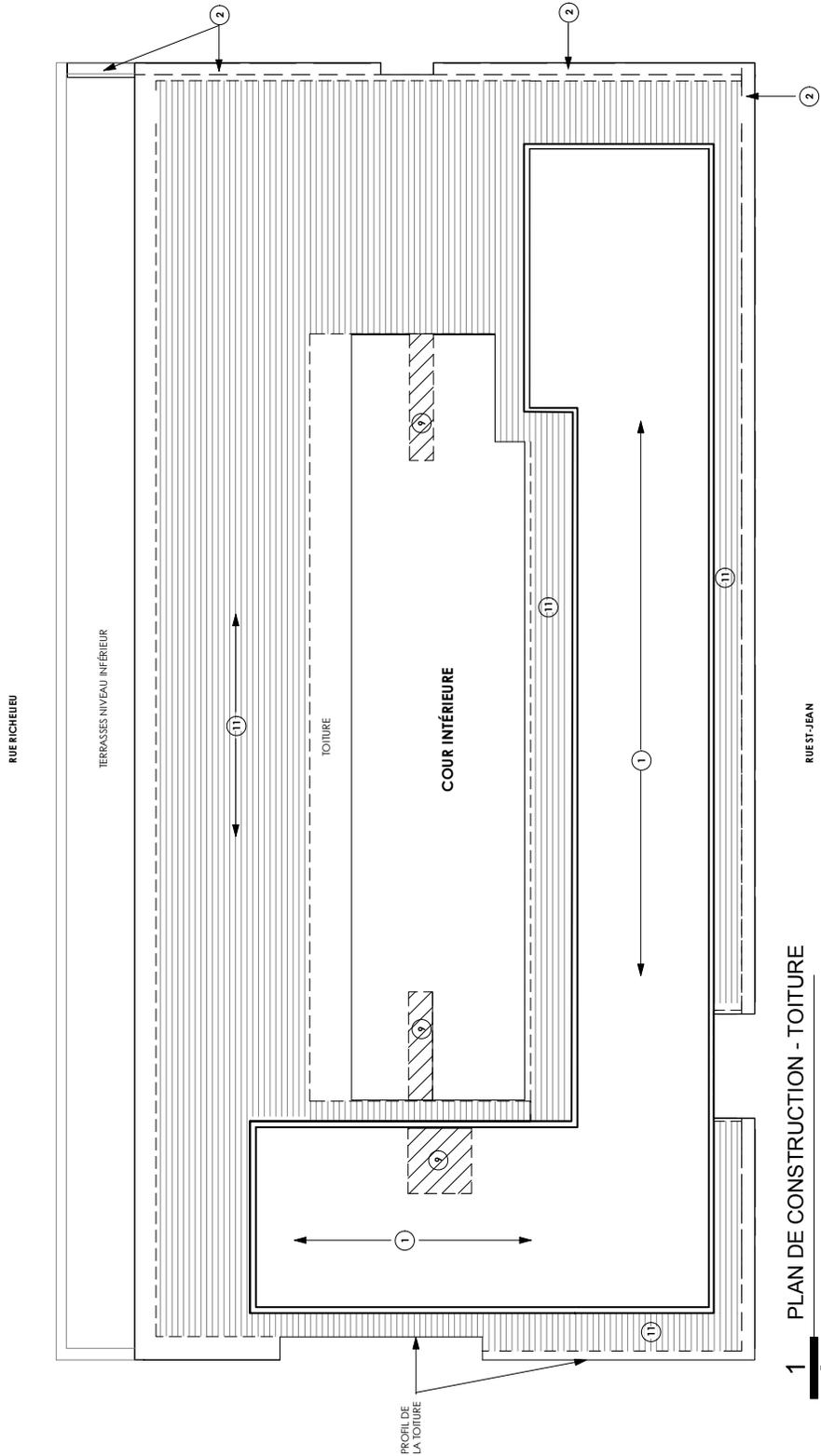
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02M
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - TOITURE



2015-02-17
190 ST-JEAN | 14



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

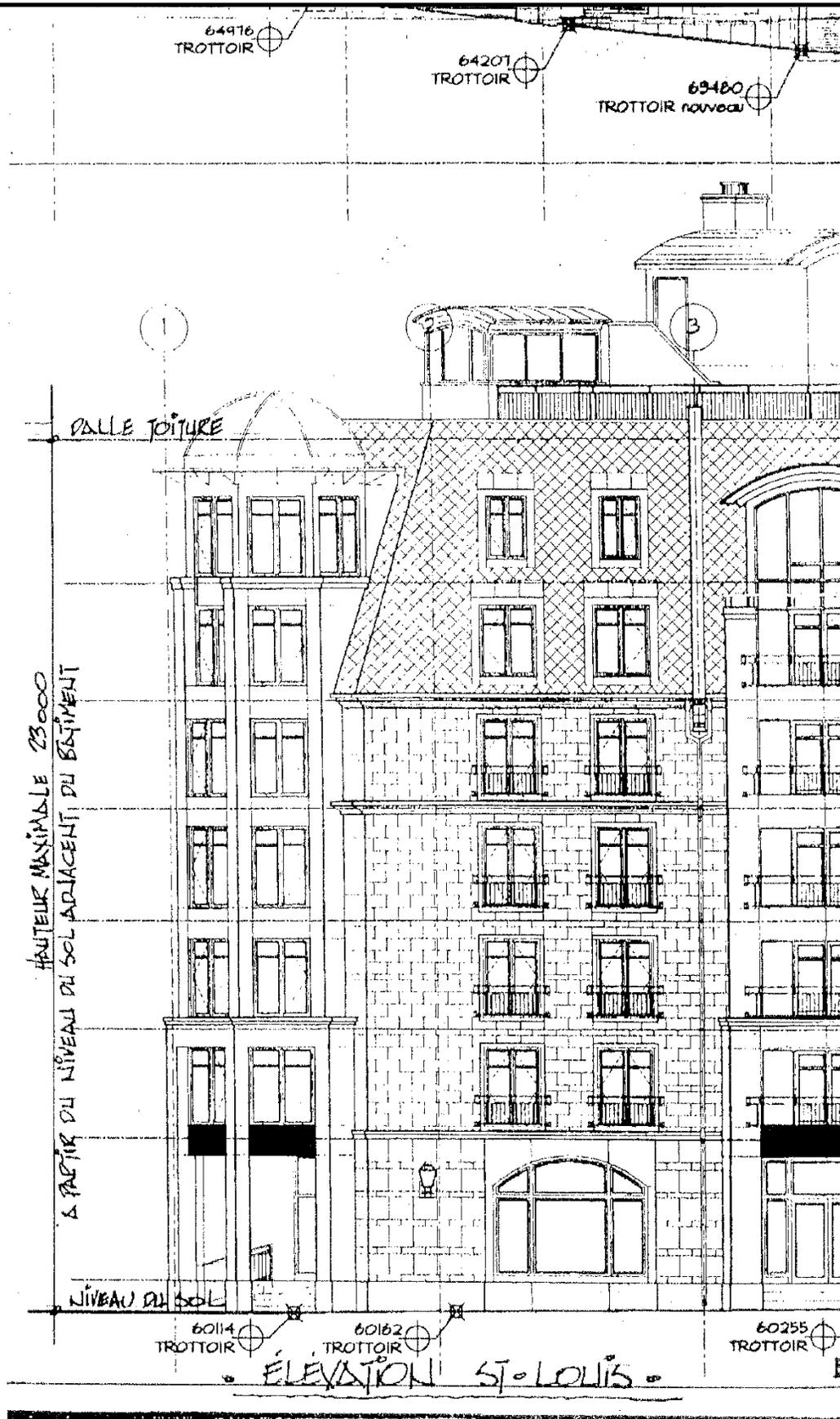
No du plan : RCA1VQ4PC02N

Échelle : _____

DOCUMENT NUMÉRO 4

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



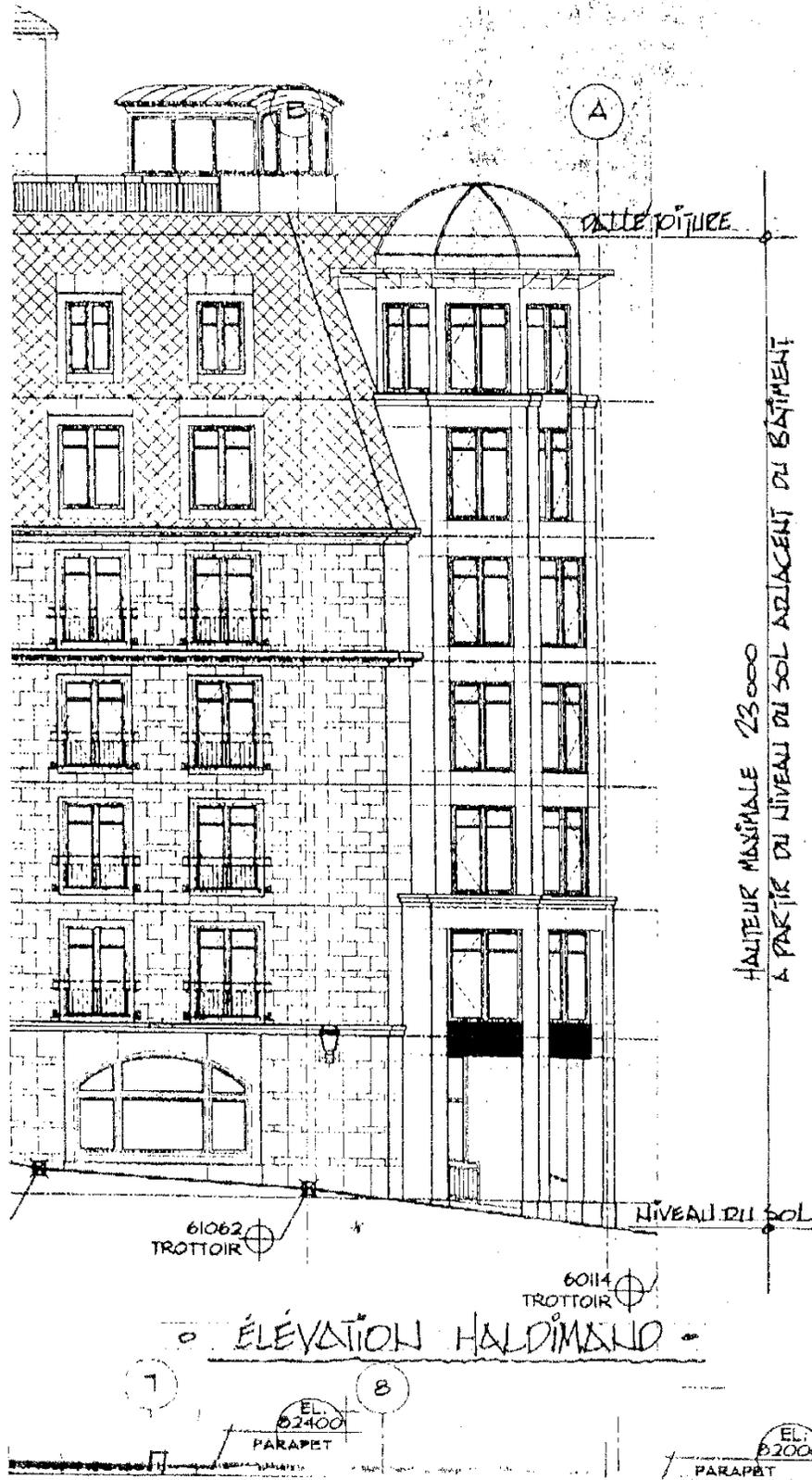
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



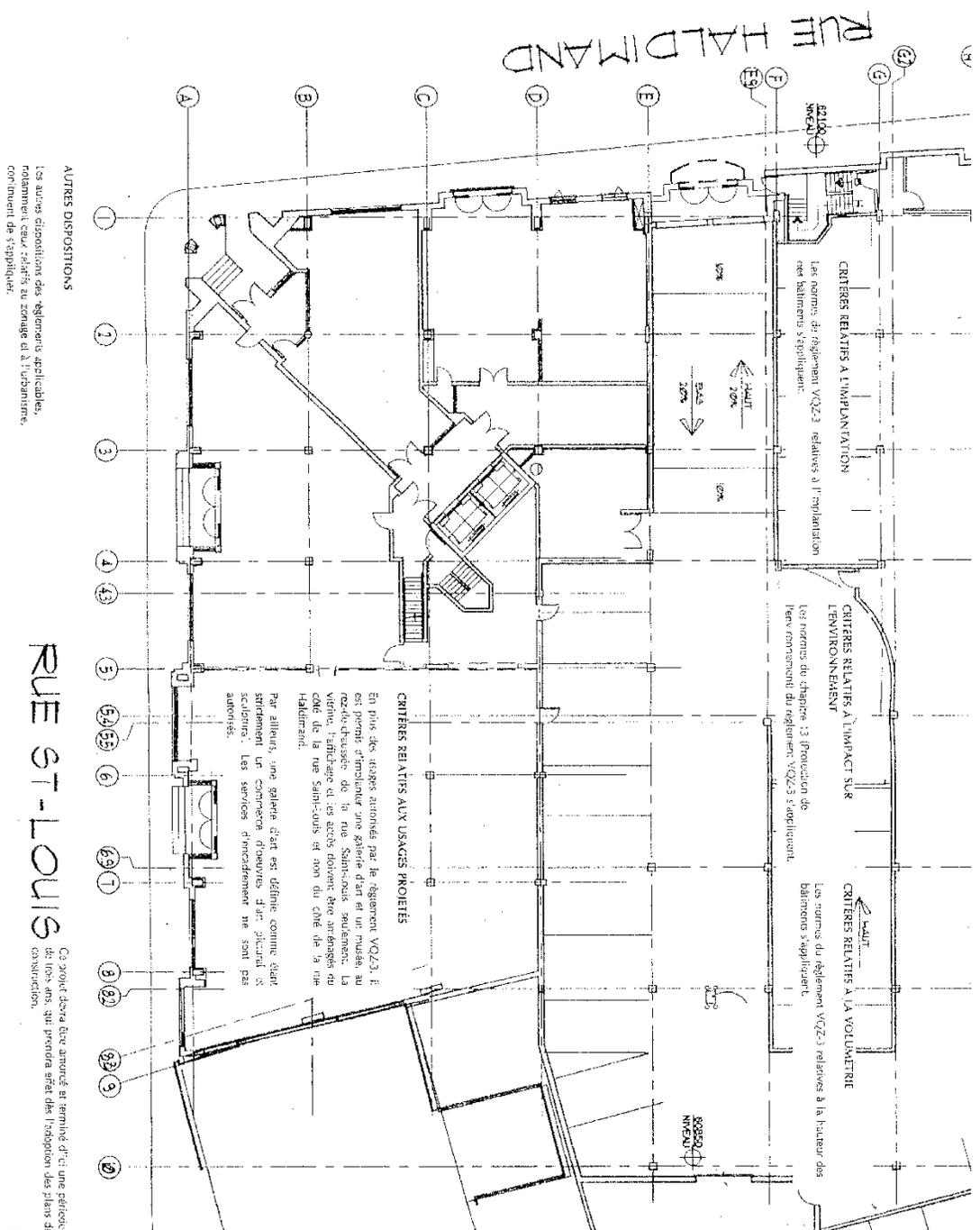
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



AUTRES DISPOSITIONS
 Les autres dispositions des règlements applicables, notamment ceux relatifs au zonage et à l'urbanisme, continuent de s'appliquer.

RUE ST-LOUIS
 Ce projet devra être amorcé et terminé d'ici une période de trois ans, qui prendra effet dès l'adoption des plans de construction.

GILBERT AMYOT COTE LEUNG
 ST ASSOCIÉS
 ARCHITECTES
 860, Côte D'art, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Tél. (418) 684-9341 Fax: (418) 684-5005

LES MAISONS
 DE
 BEAUCOURS

CONTRACTANT (PROJETANT)
Orpin & Sevrain inc
 4700, boulevard de la Concorde
 Québec, Q.C. H3K 2S6
 Téléphone: (418) 531-5544
 Télécopieur: (418) 531-5544
 Directeur: CONSULTANTS

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLÉMENTAIRE)
GENIVAR
 2225, boulevard des Jolies Eaux, Québec (Q.C.) H3K 2Y2
 Téléphone: (418) 271-2211 Télécopieur: (418) 271-2272
 Directeur: CONSULTANTS

NOTES:
 1. L'APPRECIATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC, EN VIGUEUR À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE PROJET, A ÉTÉ FAITE EN VUE DE LA RÉDACTION DE CE PROJET. LES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC, EN VIGUEUR À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE PROJET, SONT D'APPLICATION IMMÉDIATE À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE PROJET. LES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC, EN VIGUEUR À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE PROJET, SONT D'APPLICATION IMMÉDIATE À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE PROJET.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 5

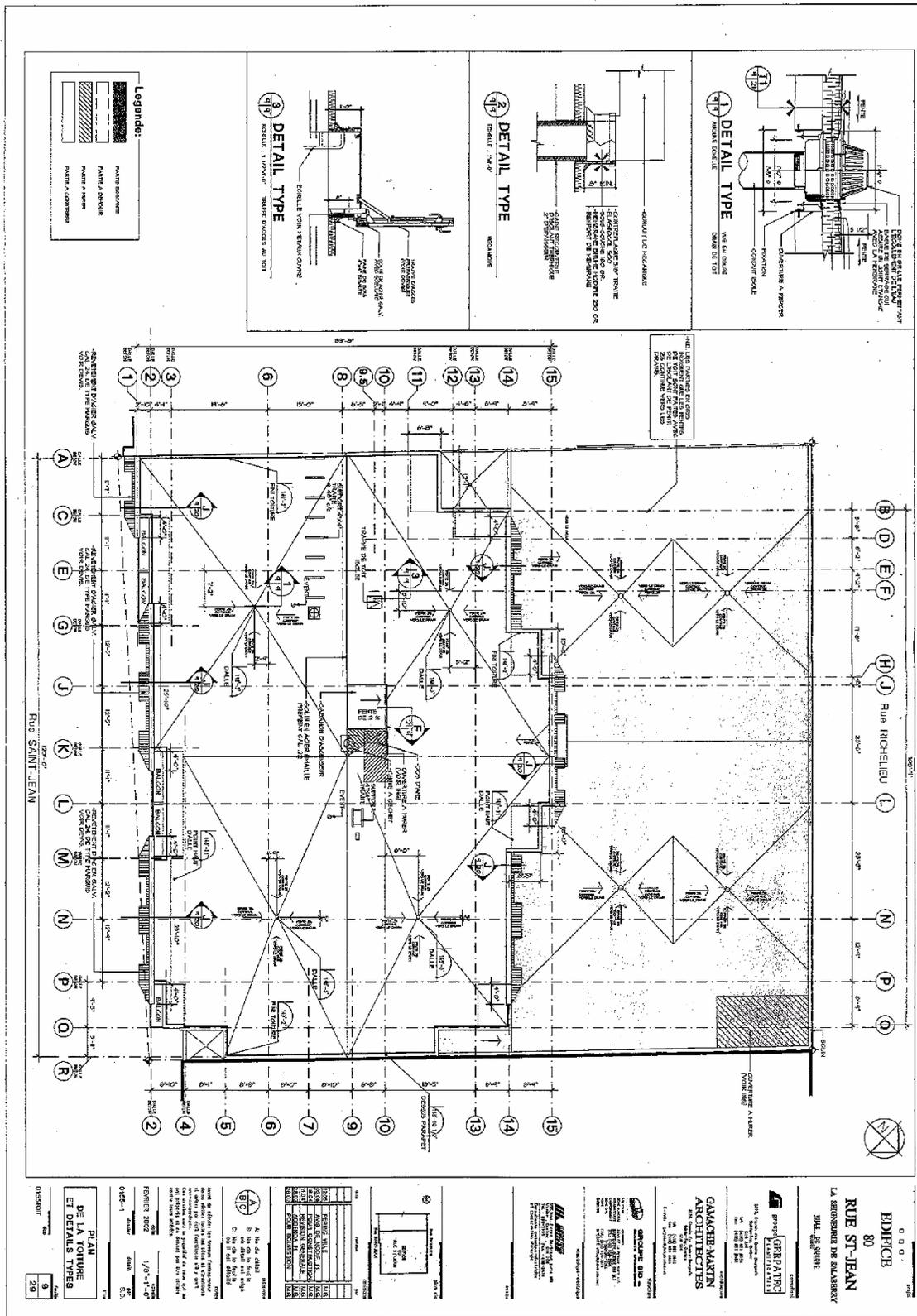
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

DOCUMENT NUMÉRO 6

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 7

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

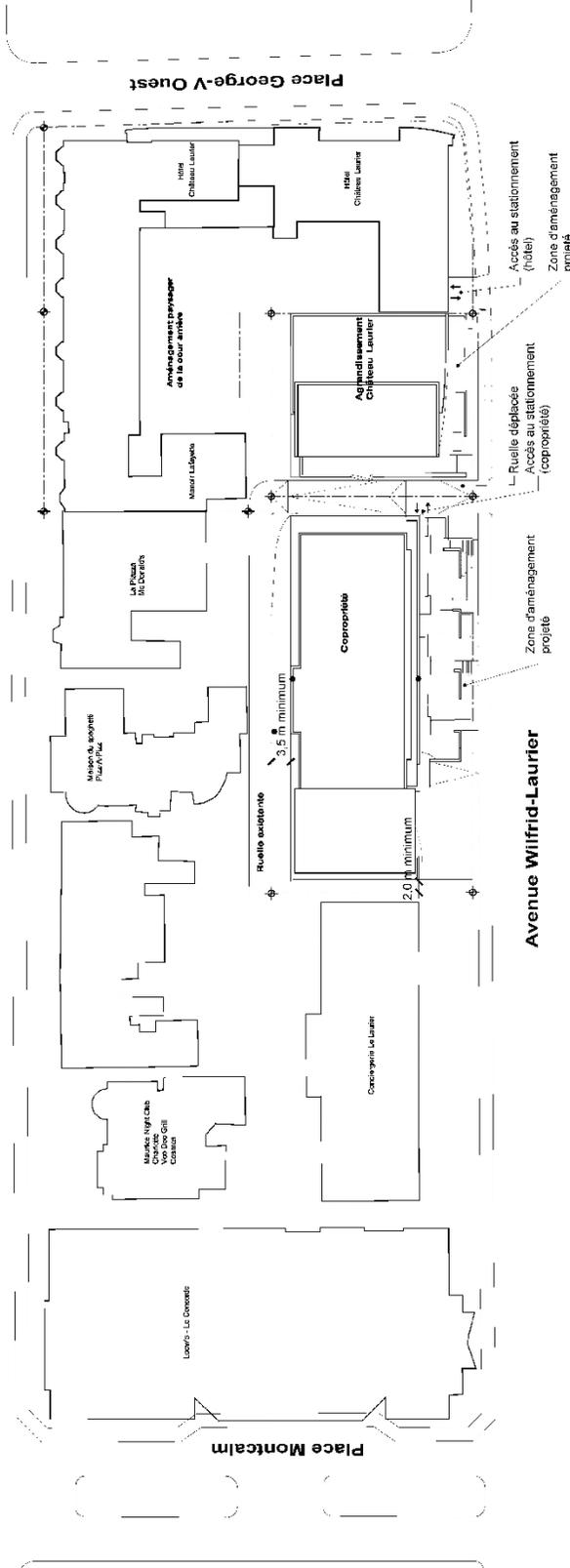
PLANS DE CONSTRUCTION



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

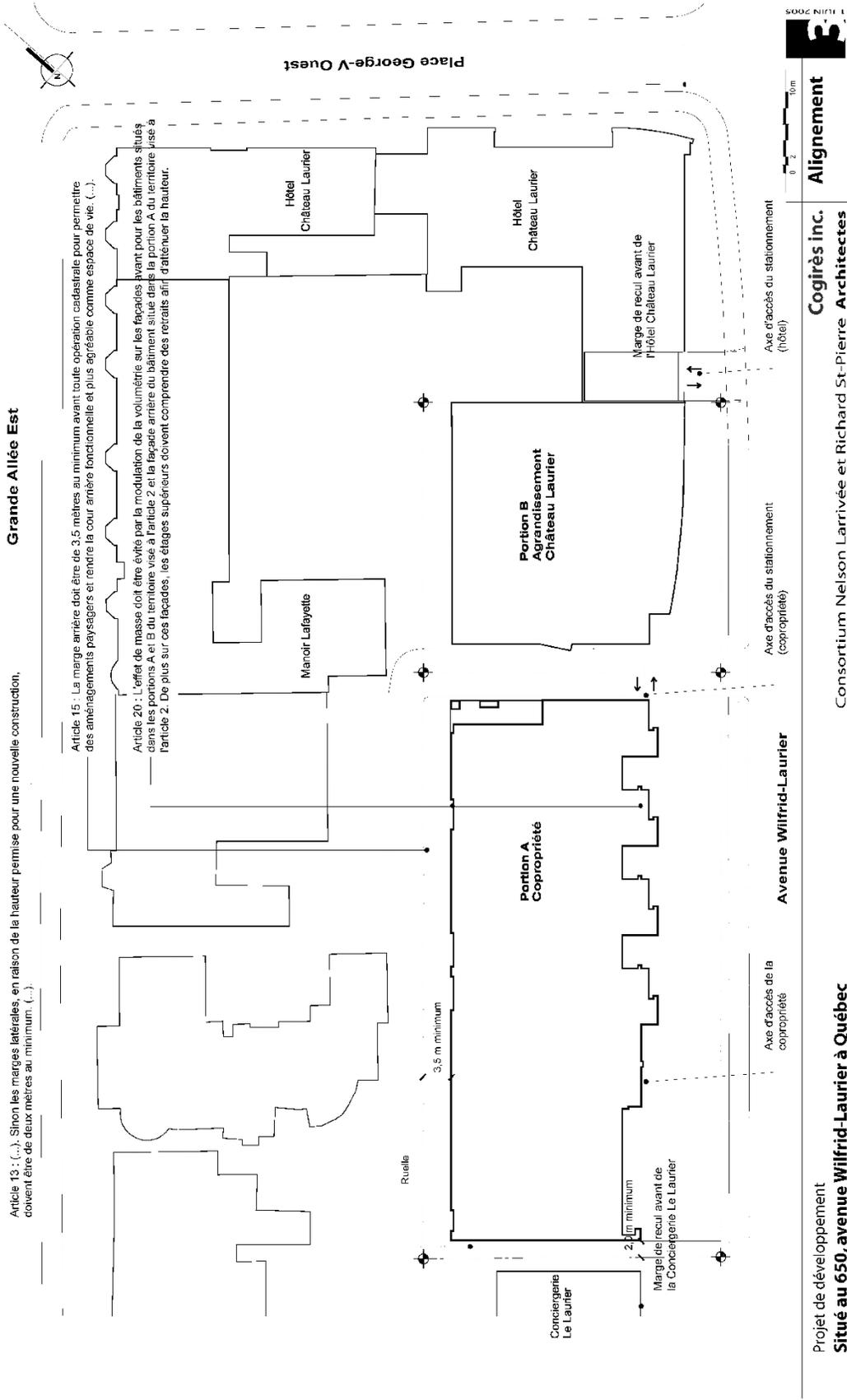
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.



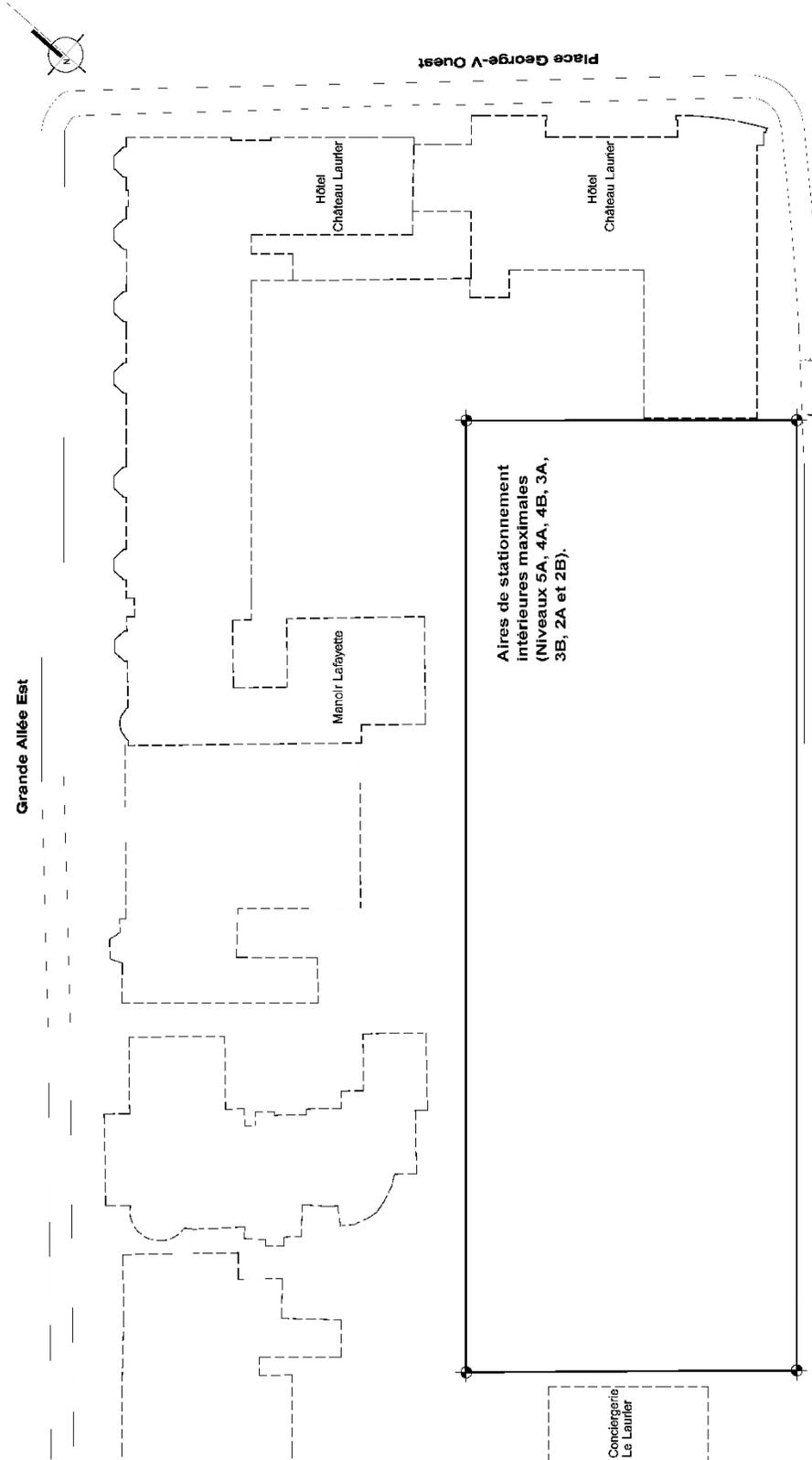
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Cogirès inc.

Alignement





1 JUIN 2005
 0 2 4 6 8 10m
4
 Niveaux 5A,
 4A-4B, 3A-3B,
 2A-2B

Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
 Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



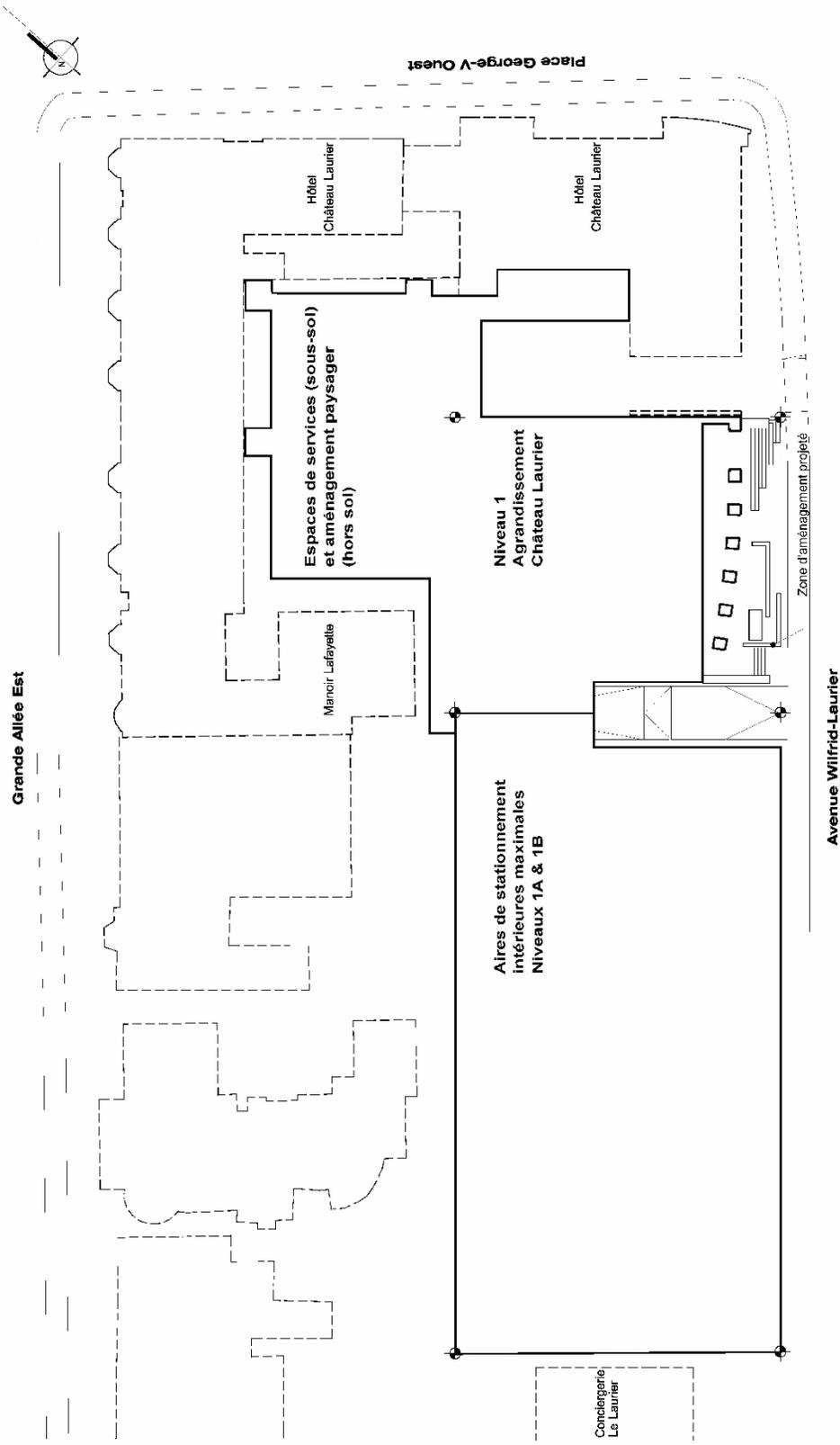
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



10m
0 2 3
JUN 2005
F
Niveaux 1A & 1B
Niveau 1

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'alléger la hauteur.

Aménagement paysager de la cour arrière

Manoir Lafayette

Ruelle

Niveau 1
Copropriété

Niveau 2
Agrandissement
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Conciergerie
Le Laurier

Zone d'aménagement projeté

Zone d'aménagement projeté

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 2
Copropropriété

Conciergerie
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest

0 10 m
1 JUNI 2005
Niveaux 2 & 3

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

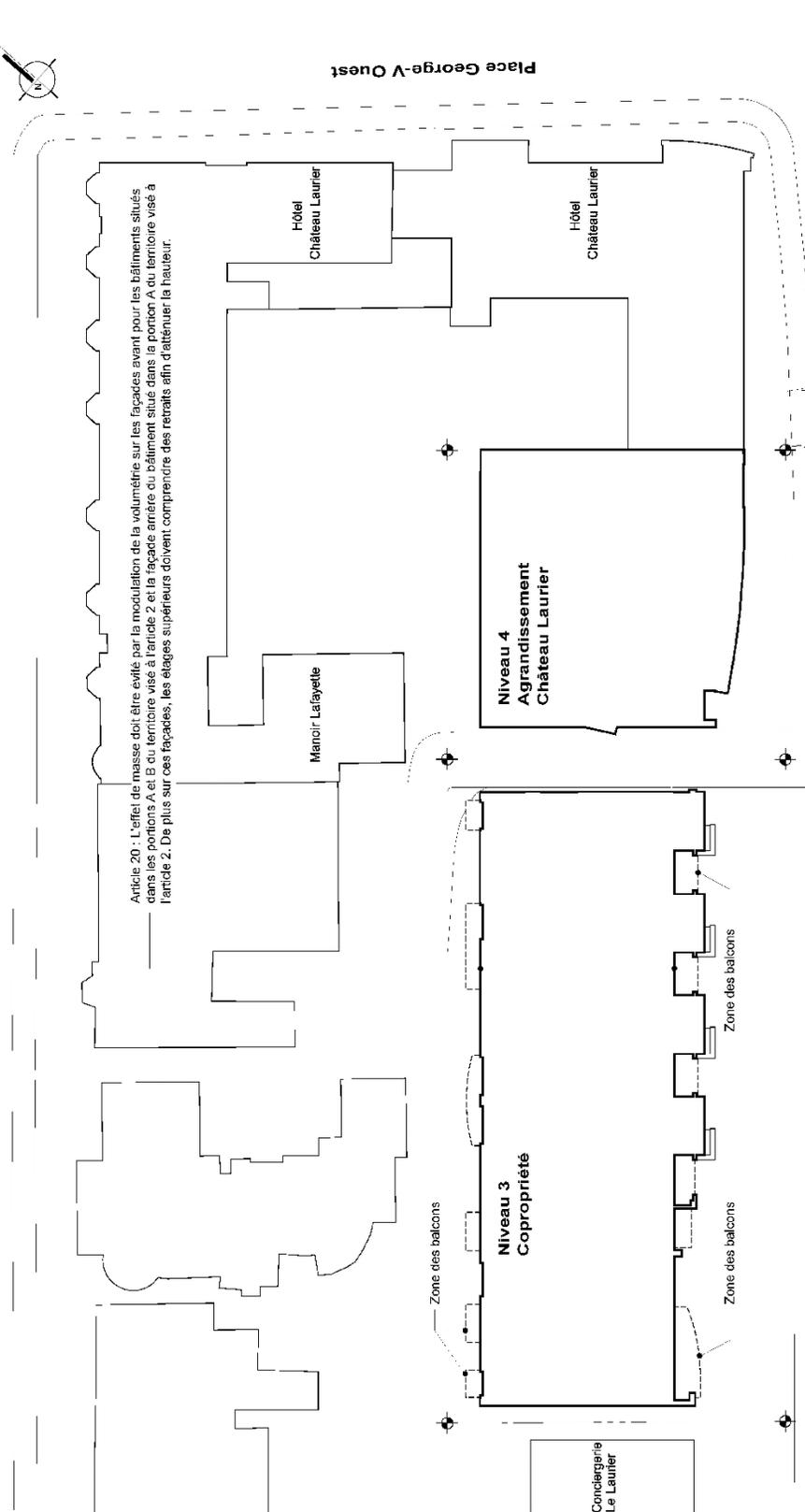
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Niveau 4
Agrandissement
Château Laurier

Manoir Lafayette

Niveau 3
Copropriété

Zone des balcons

Zone des balcons

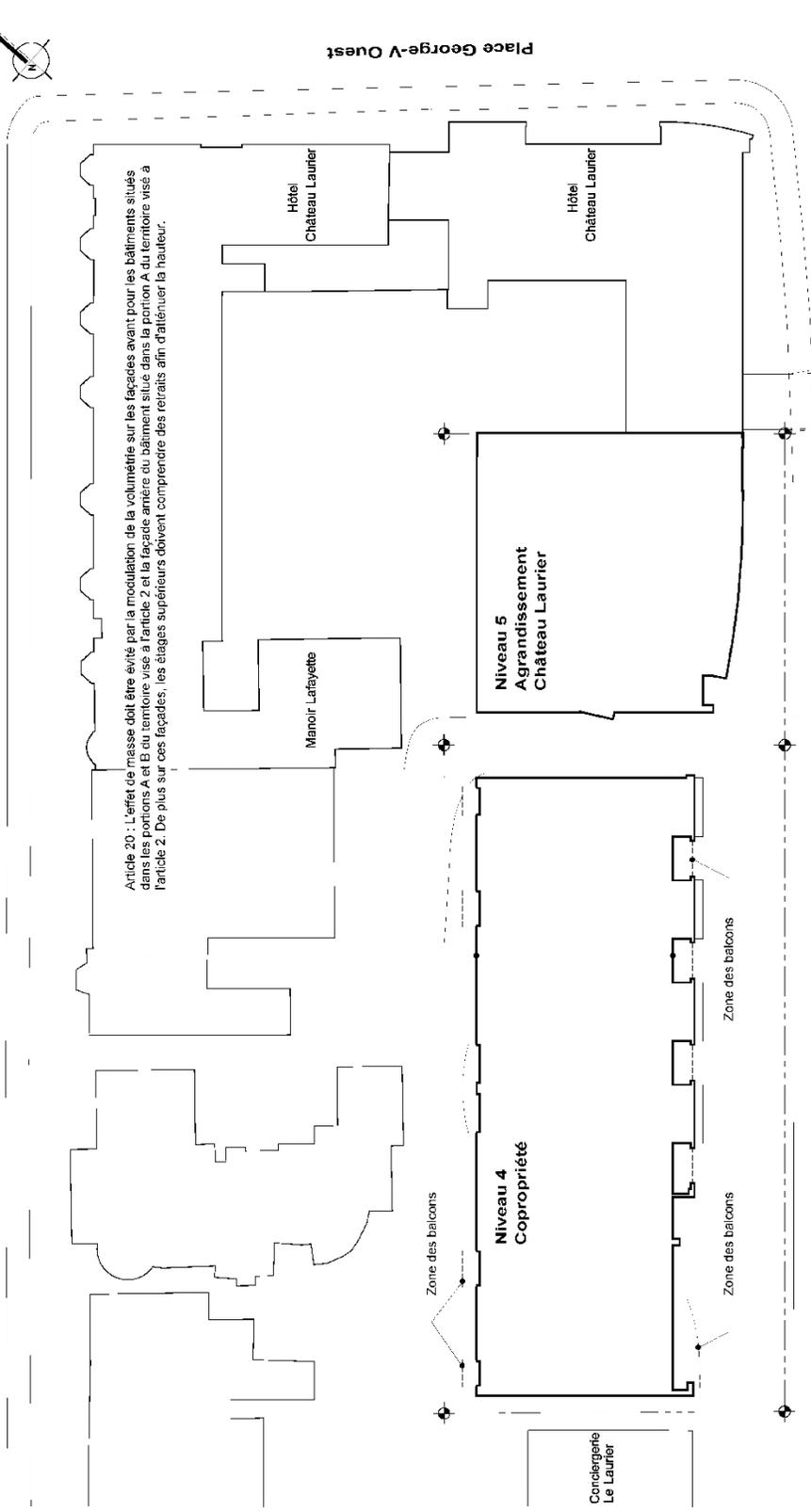
Condiégaria
Le Laurier

Avenue Wilfrid-Laurier

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V Ouest

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Manoir Lafayette

Niveau 5
Agrandissement
Château Laurier

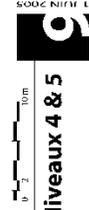
Niveau 4
Copropriété

Conciergerie
Le Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier



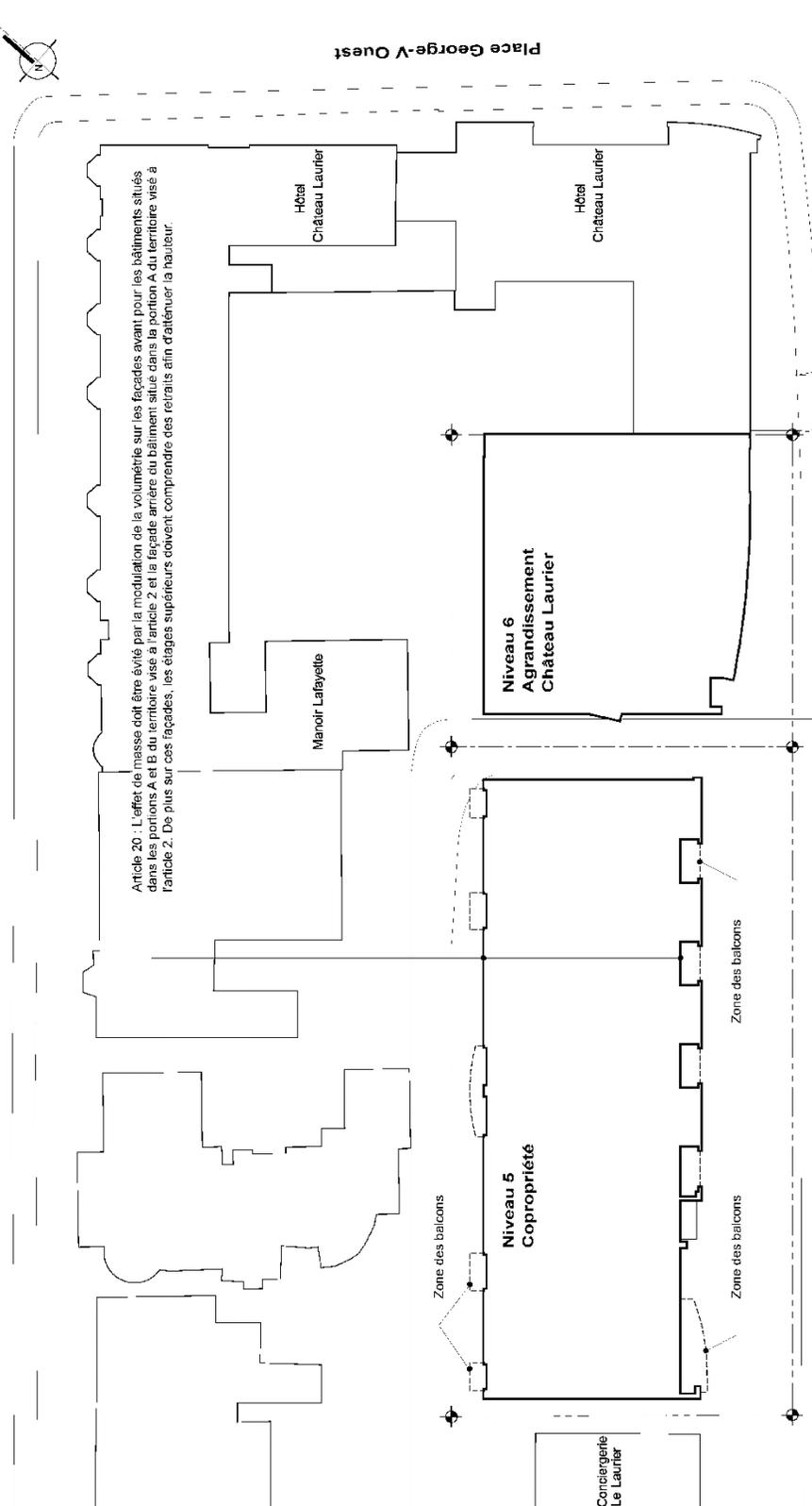
Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des relais afin d'atténuer la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

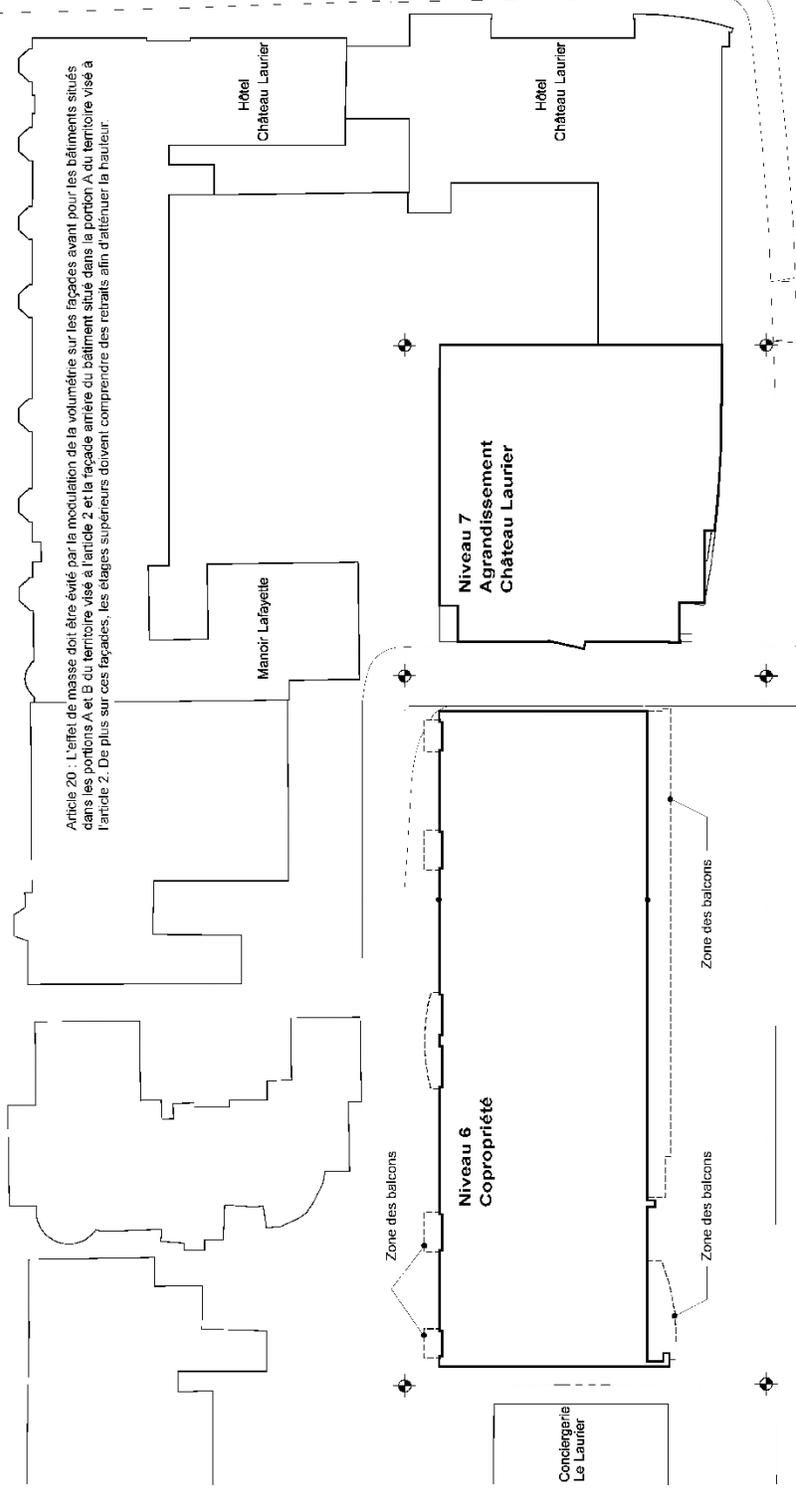
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 5 & 6

1 JUN 2007
10

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



11 MARS 2005

Niveaux 6 & 7

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

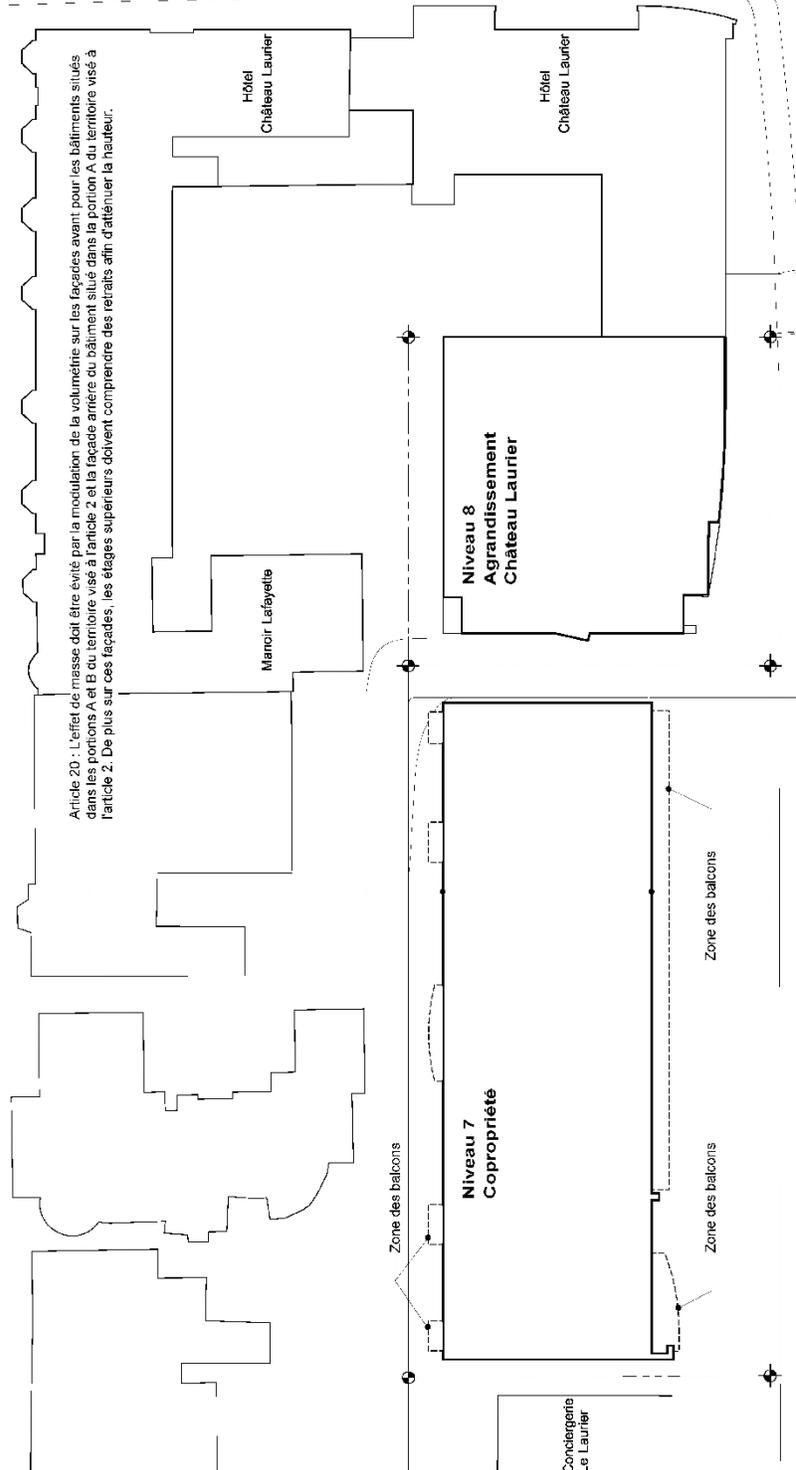
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

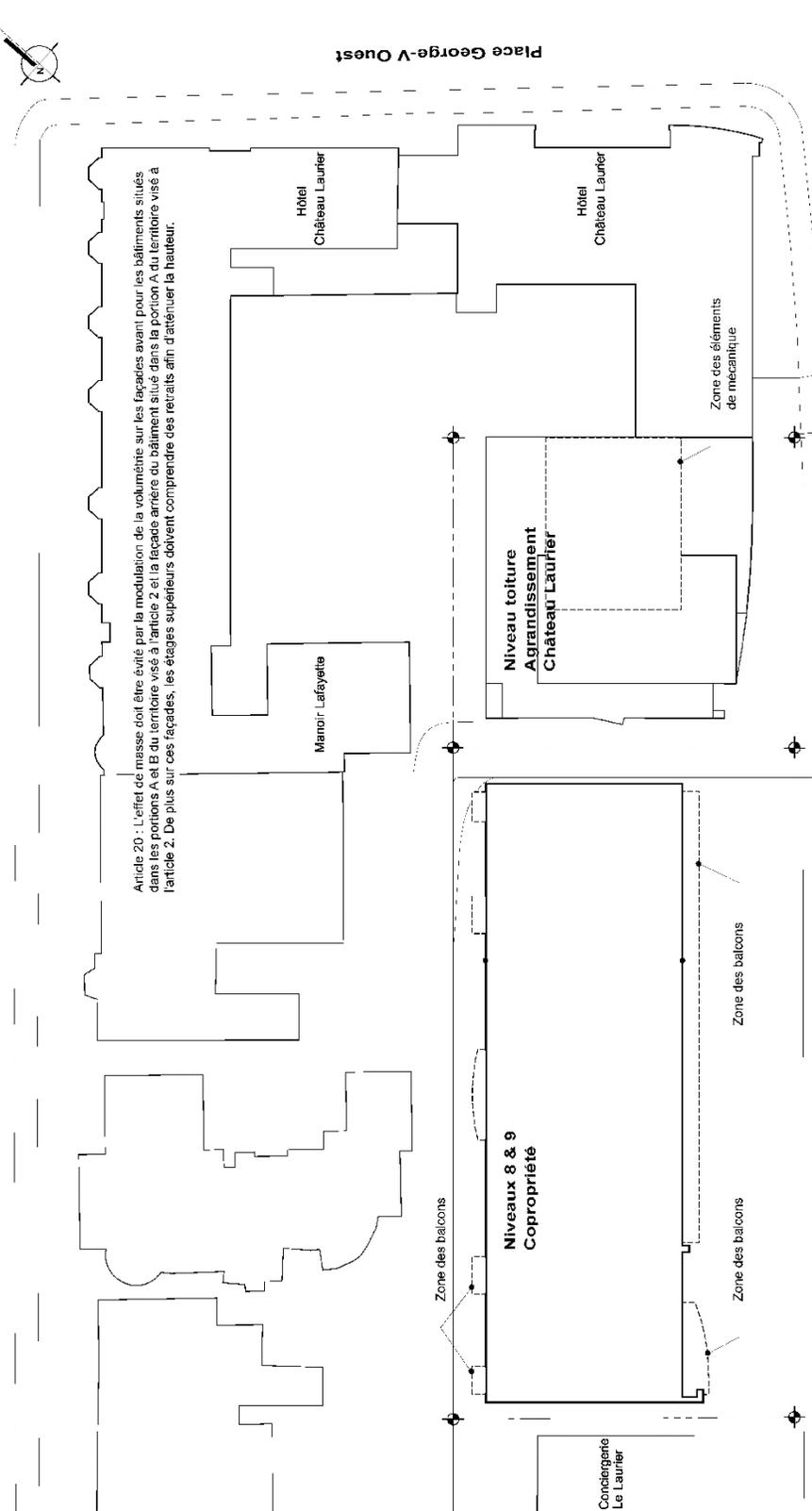
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre - Architectes

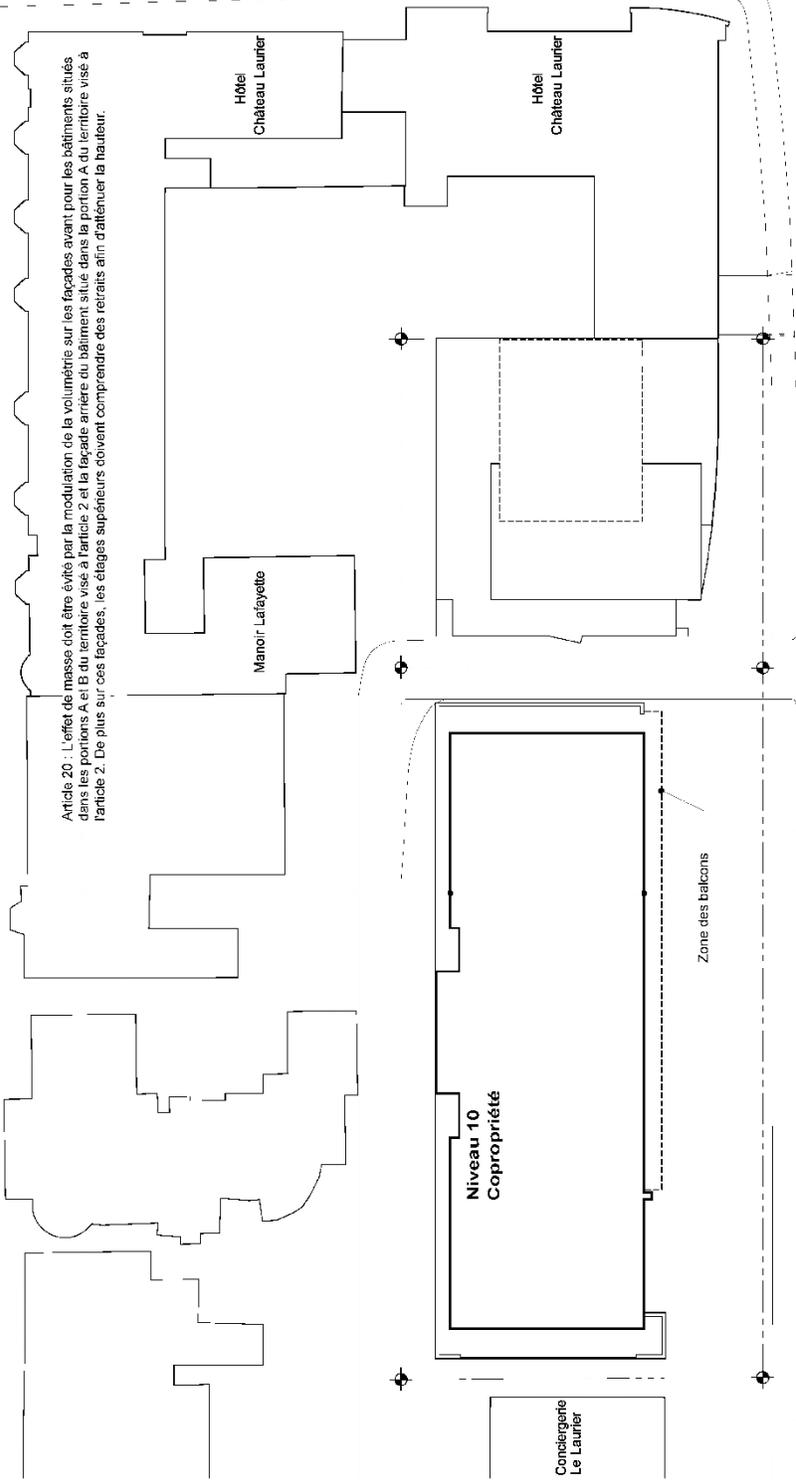
Niveaux 8 & 9
Toiture



Place George-V-Ouest

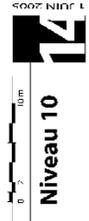
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



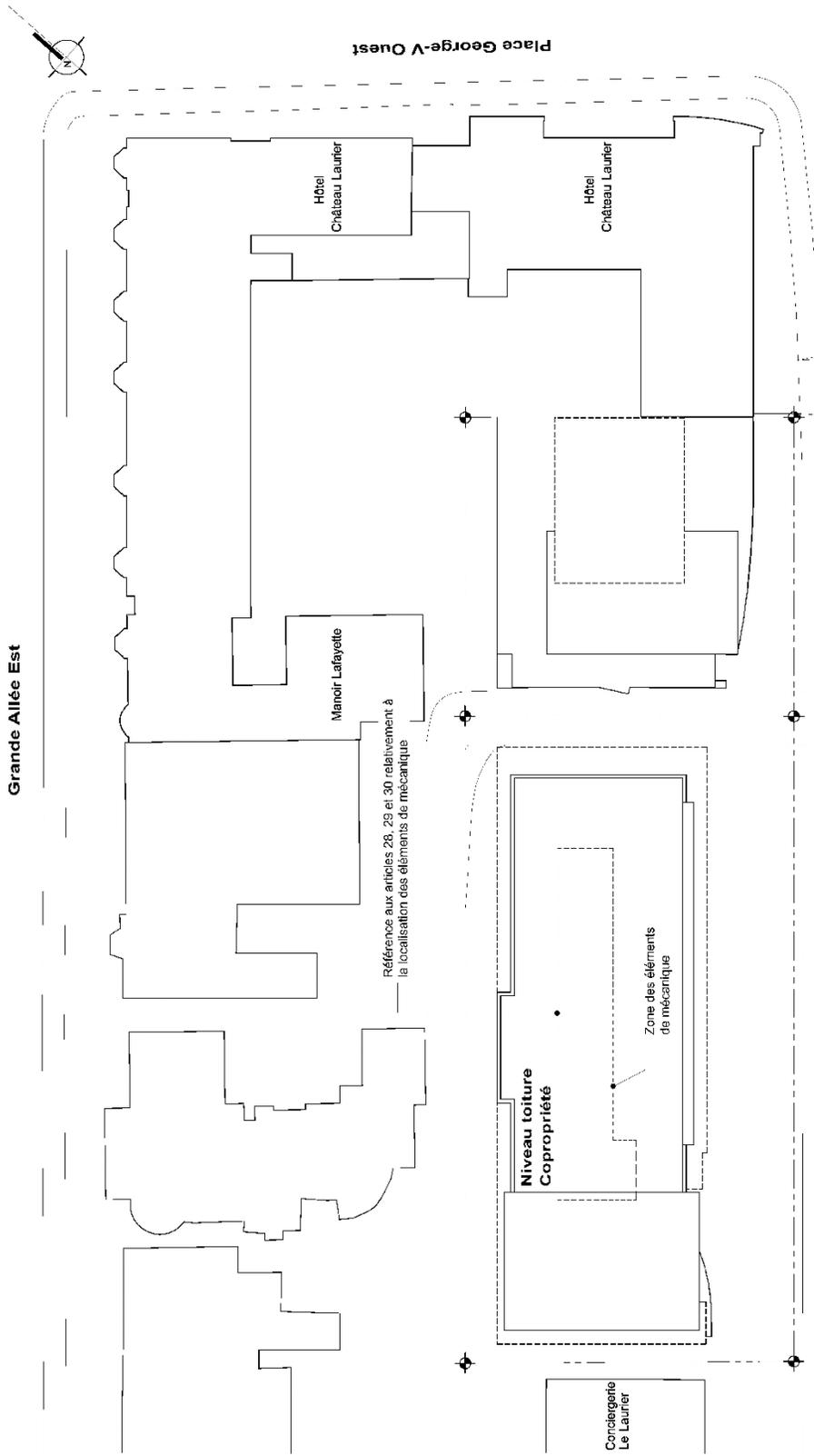
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Place George-V-Ouest

Grande Allée Est

Avenue Wilfrid-Laurier

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

Niveau toiture Copropriété

Zone des éléments de mécanique

Condo/gerie Le Laurier

Hôtel Château Laurier

Hôtel Château Laurier



Toiture

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P
Préparé par : M.M. Échelle : _____

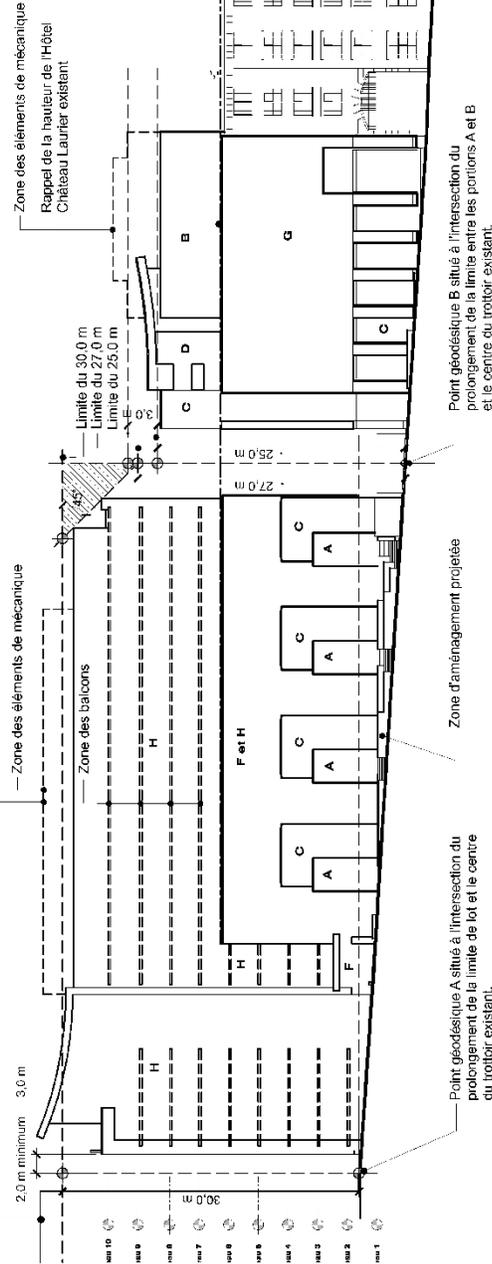
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Recou des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

Condérgerie le Laurier
2,0 m minimum 3,0 m



- Mur 7
- Mur 6
- Mur 5
- Mur 4
- Mur 3
- Mur 2
- Mur 1



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

DOCUMENT NUMÉRO 8

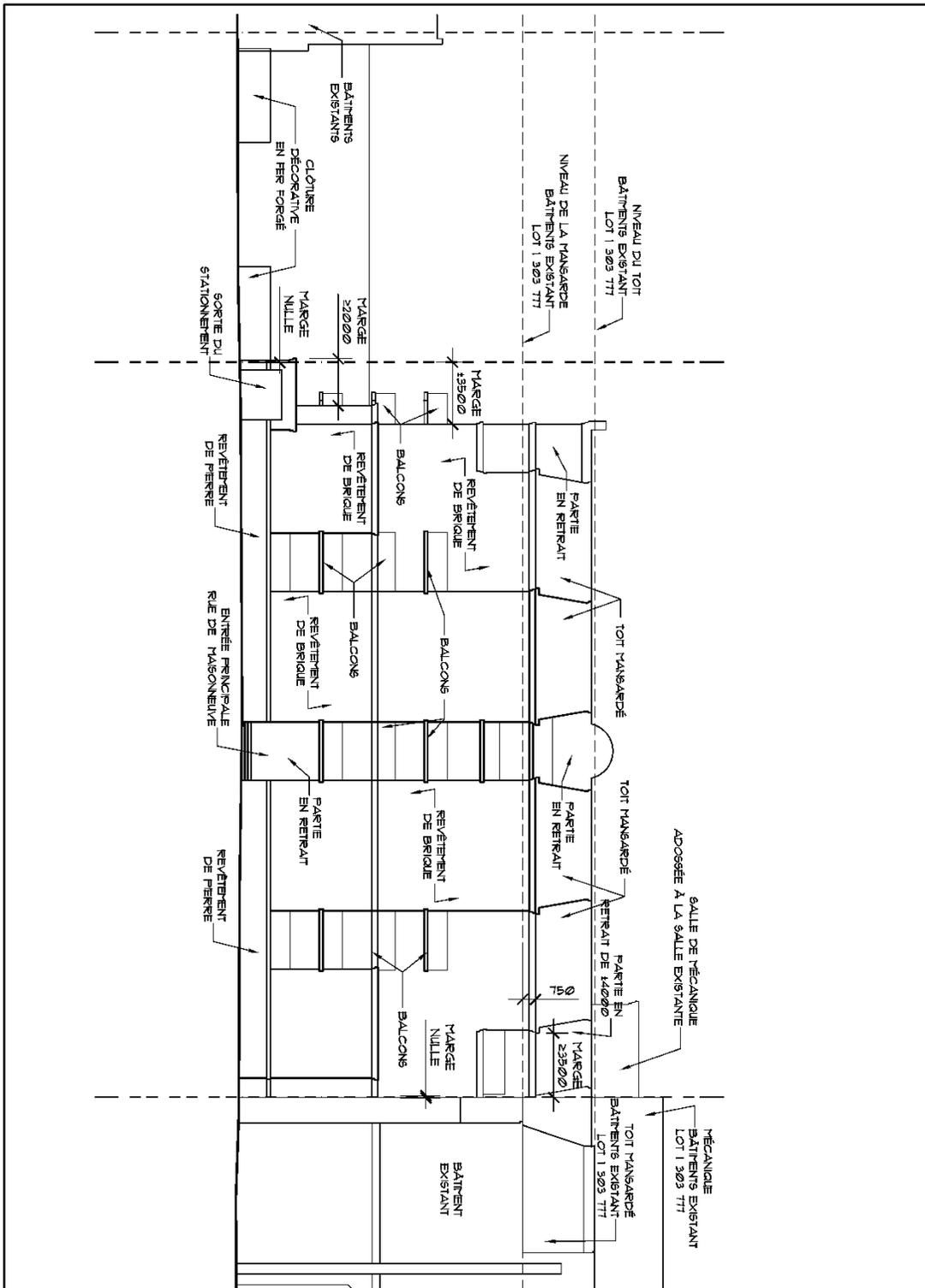
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 656
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

DOCUMENT NUMÉRO 10

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Société 138 de Mabonneuve	
Titre de la demande MAISONNETTE MULTIFAMILIALE	
Dossier n° 03491	
Architecte JEAN R. CÔTÉ GILLES BOUQUÉ GUY GAGNON SÉBASTIEN GAGNON ANNE MARIE RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 1111, rue Saint-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 Tél. (514) 381-1111 Email: info@jeanrobertcote.com	
Architecture L.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTÉ & ASS. 1111, rue Saint-Jacques, 101 Québec (Québec) G1K 3W2 Tél. (514) 381-1111 Email: info@jeanrobertcote.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'architecte garantit, en tout ou en partie, l'exactitude des données et des plans de ce dossier. Toute erreur ou omission constatée avant l'approbation au travail, à moins d'indication en sens contraire, sera considérée comme la responsabilité de l'architecte. Toute modification devra être mesurée, dimensionnée et dessinée.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécificité	
Scale(s)	
Architecte J. CÔTÉ GAGNON G. BOUQUÉ SÉBASTIEN GAGNON ANNE MARIE RICHARD	
Feuille 3 13	



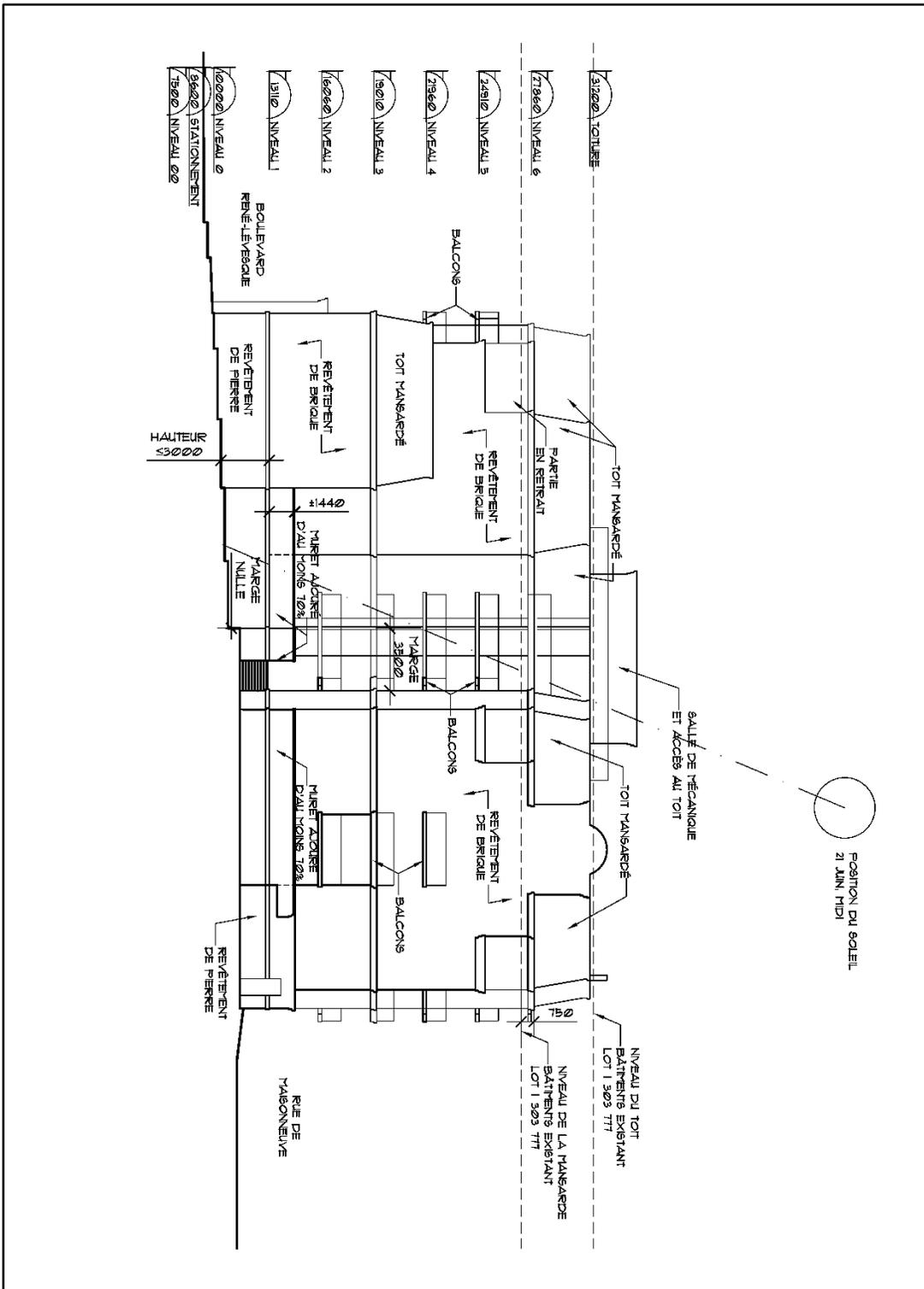
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Sitè 138 de stationnement	
Type de bâtiment	MAISONNEMENT MULTIFAMILIAL
Dossier no	03-891
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 3 ^e ét. Tel: (514) 981-1711 Québec, Québec (Québec) Q1S 1Y2 Tel: (514) 981-1711 E-mail: info@jeancote.com	
TITRE PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION COUR	
Echelle	1/200
Date	26 mai 2004
NOTES L'ingénieur provincial est tenu de vérifier toutes les dimensions de ce plan de construction et de s'assurer que les dimensions indiquées sont conformes aux règlements en vigueur. Les dimensions indiquées sur ce plan de construction sont des dimensions nominales et ne tiennent pas compte des tolérances de fabrication. Les dimensions réelles peuvent varier de celles indiquées sur ce plan de construction. Les dimensions réelles doivent être indiquées sur les dessins.	
ÉDGE APPROBATION À LA VILLE Spécifique Scellé	
Approuvé	
À COPIER PAR	
Q. INTÉRIEUR	
CHANGEMENT	
A. CHANGEMENT	
Feuille 4 / 13	

ANNEXE VI

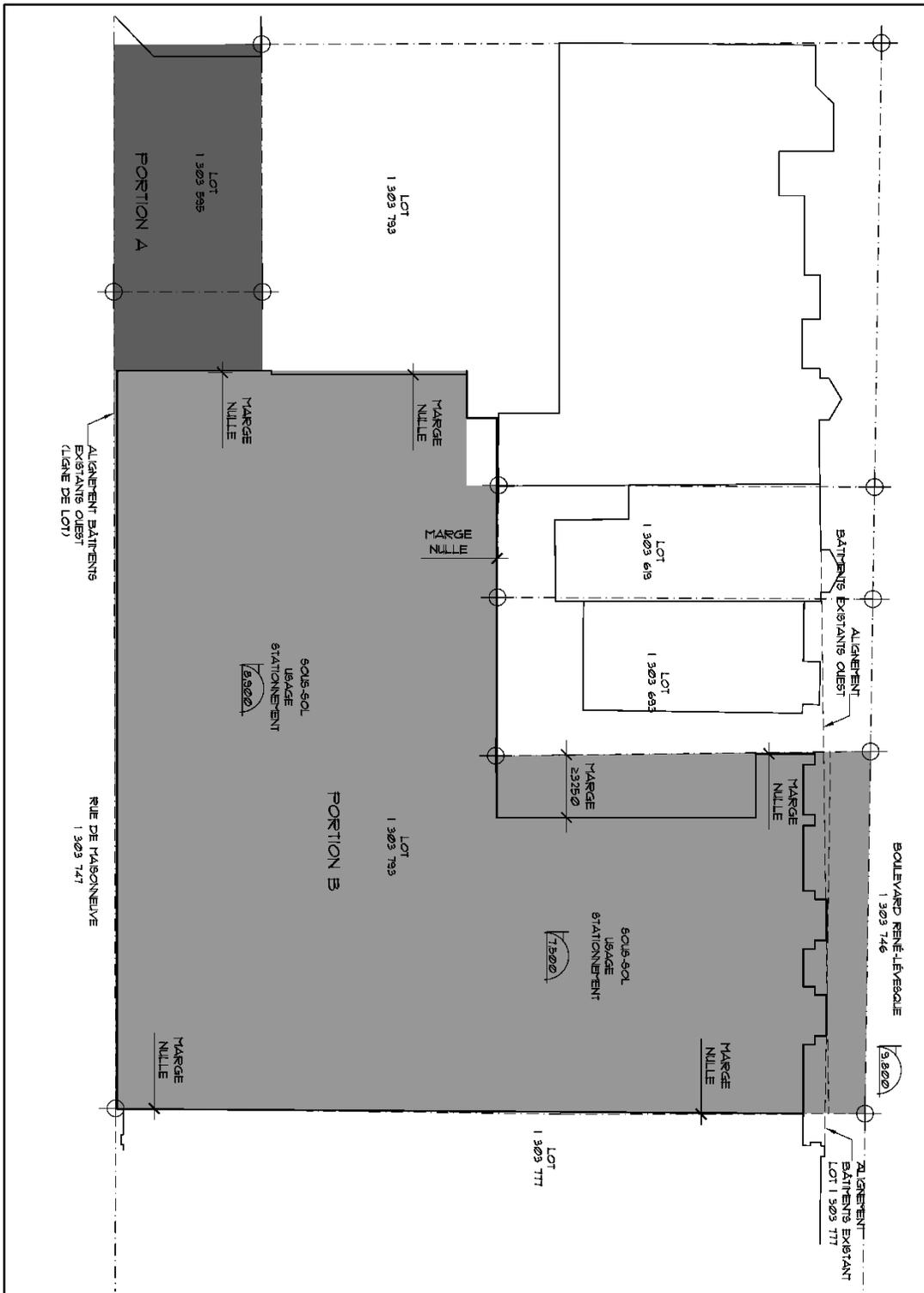
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	TYPE DE D'ALIGNEMENT MAISONNEMENT MULTIFAMILIARISABLE Dossier n° 03.881
Architecte I.P.S. ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Québec) Q1K 3W2, fax: (514) 861-1100 E-mail: info@ipsarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00	
Echelle 1/200	Date 28 mai 2004
NOTES 1. Les renseignements indiqués sur les plans de vérification sont indicatifs et ne sont pas garantis. Toute erreur ou omission dans les plans de vérification est de la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être prescrite directement sur les dessins.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Scale 1/200	Scale 1/200
Approuvé À CÔTÉ par O. BOUTUC Dessiné par A. CHEMNERET	Échelle 1/200 5 13



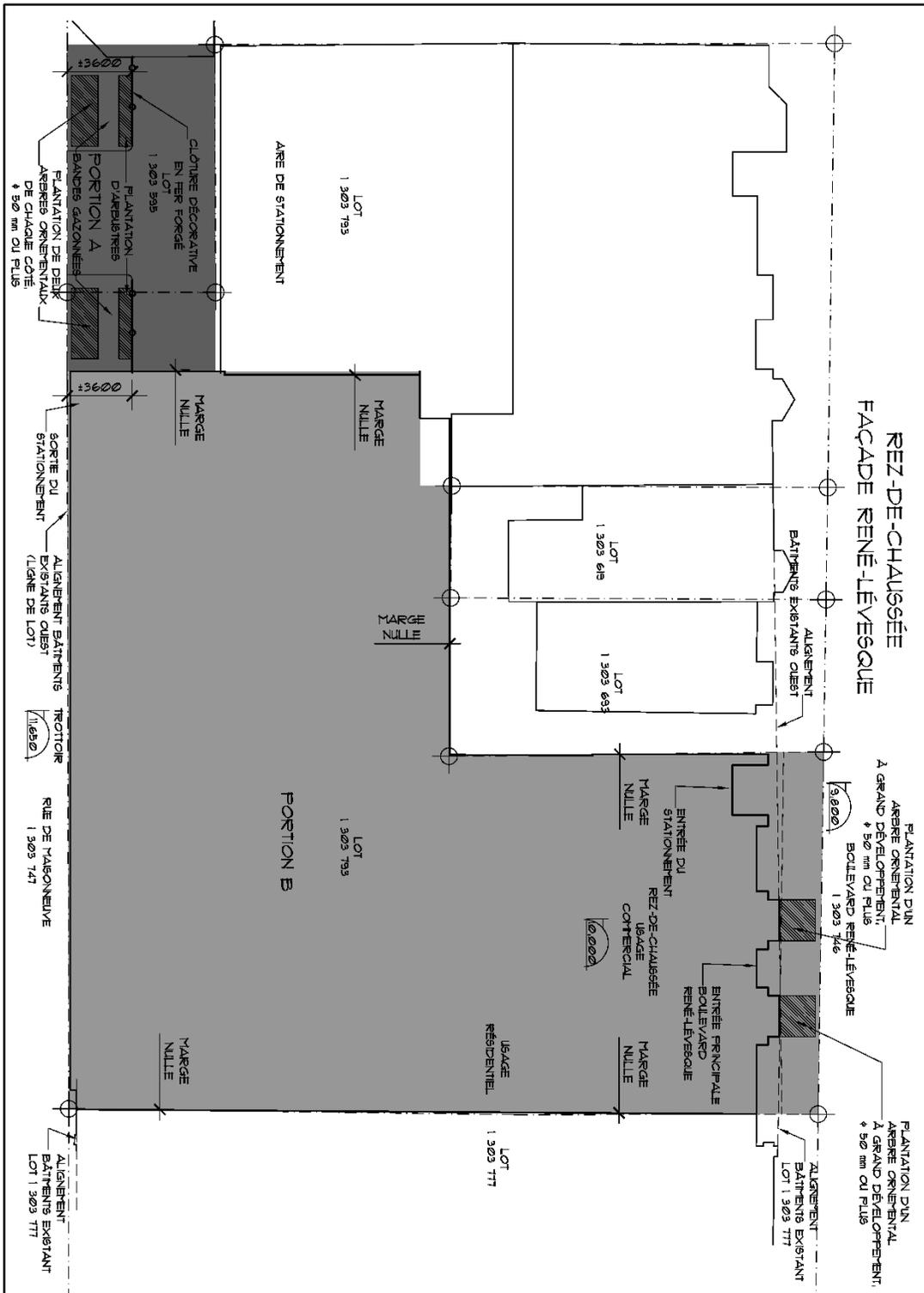
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve	Adresse 138 de Maisonneuve Québec
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03.851	
Architecte L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1100 E-mail: info@lascotes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0 Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
Notes 1. Le présent plan doit être vérifié par un ingénieur agréé en vertu de la Loi sur l'exercice de la profession d'ingénieur. Toute erreur ou omission de ce plan sera de la responsabilité de l'architecte. Aucune modification ne devra être faite sans l'approbation écrite de l'architecte.	
Étage APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Grands	
Vérificateur 4. CÔTE 6. BOUTON Dessiné par A. CHEMNERET	Échelle 6 13

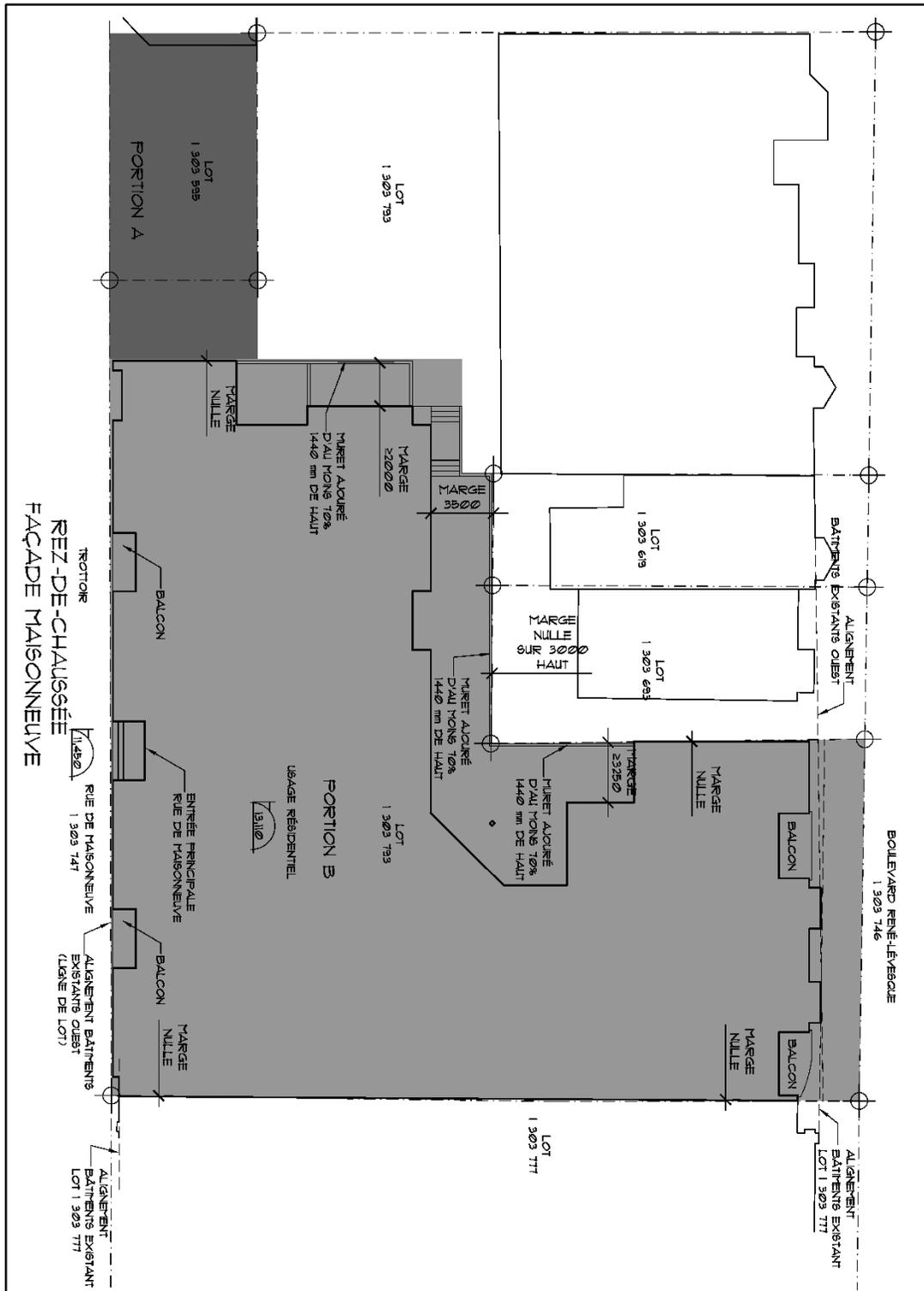


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve 03-881	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-881	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 981-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 981-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 981-1111 E-mail: info@lascotes.com	
Architecte JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 981-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 981-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 981-1111 E-mail: info@lascotes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1	
Echelle : 1/200 Date : 28 mai 2004	
NOTES 1. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécialité Scale	
Approuvé par O. BOULUC Dessiné par A. CHEMENEVET	
7/13	



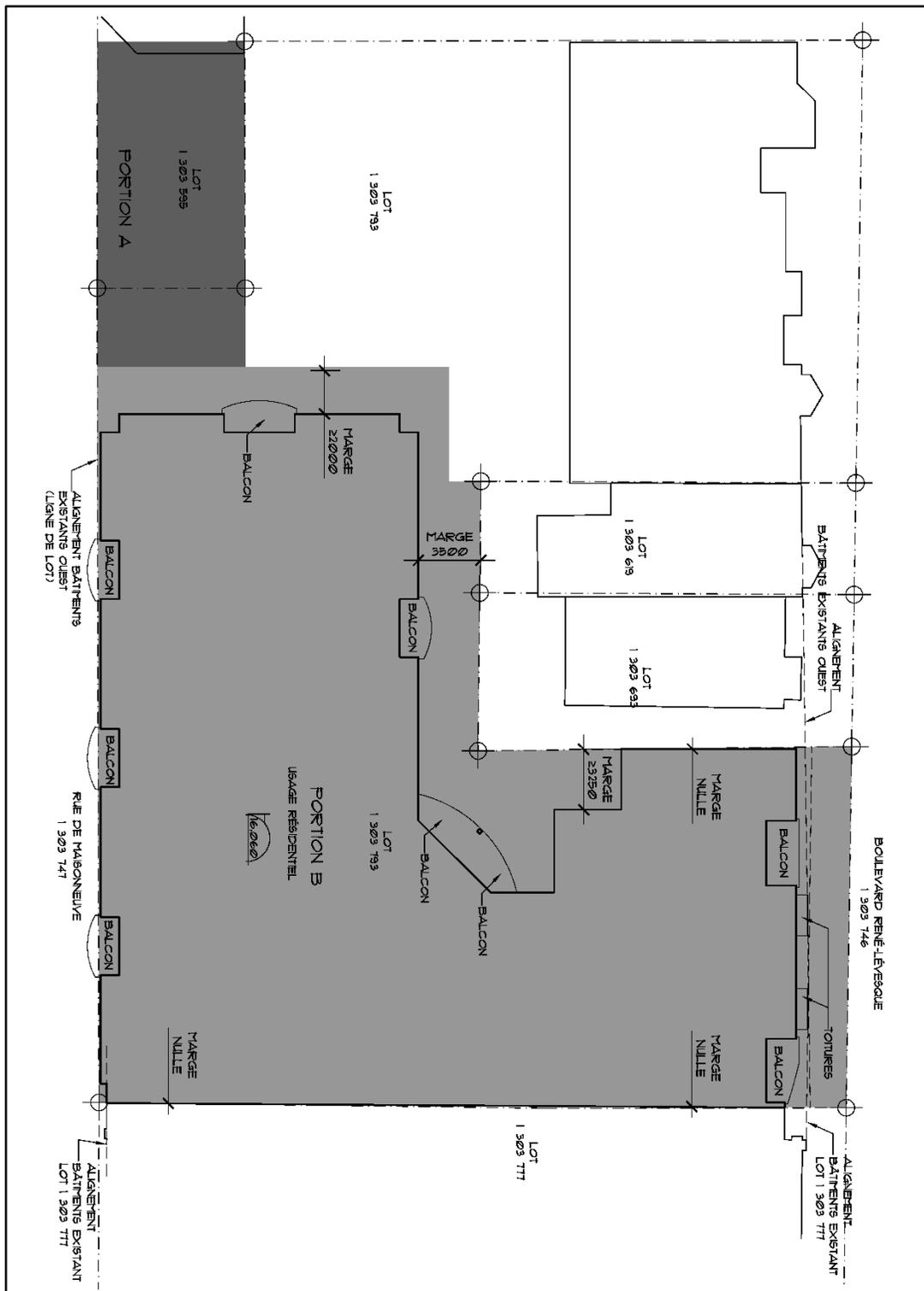
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 148 de Saint-Jean	
Type de bâtiment	
HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier no 03-891	
JEAN CÔTÉ & ASSOCIÉS CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 301 - St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. 692-3861 Téléc. 692-3866 Courriel: info@jeancote.com	
LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASSOCIÉS 171, rue St-Jacques, 301 - St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. 692-3861 Téléc. 692-3866 Courriel: info@jeancote.com	
Architecte LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASSOCIÉS 171, rue St-Jacques, 301 - St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. 692-3861 Téléc. 692-3866 Courriel: info@jeancote.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2	
Echelle 1/800	
Date 26 mai 2004	
Notes L'entrepreneur s'engage à respecter les conditions de construction indiquées sur les plans et à obtenir les permis nécessaires en fonction des règlements en vigueur. Les modifications apportées aux plans doivent être signalées au propriétaire et à l'architecte. Les responsabilités de l'entrepreneur ne sont pas couvertes par les plans.	
Étages APPROBATION A LA VILLE	
Spécificité Spécificité	
Scale Scale	
Approuvé Approuvé	
Signature Signature	
Autres Autres	



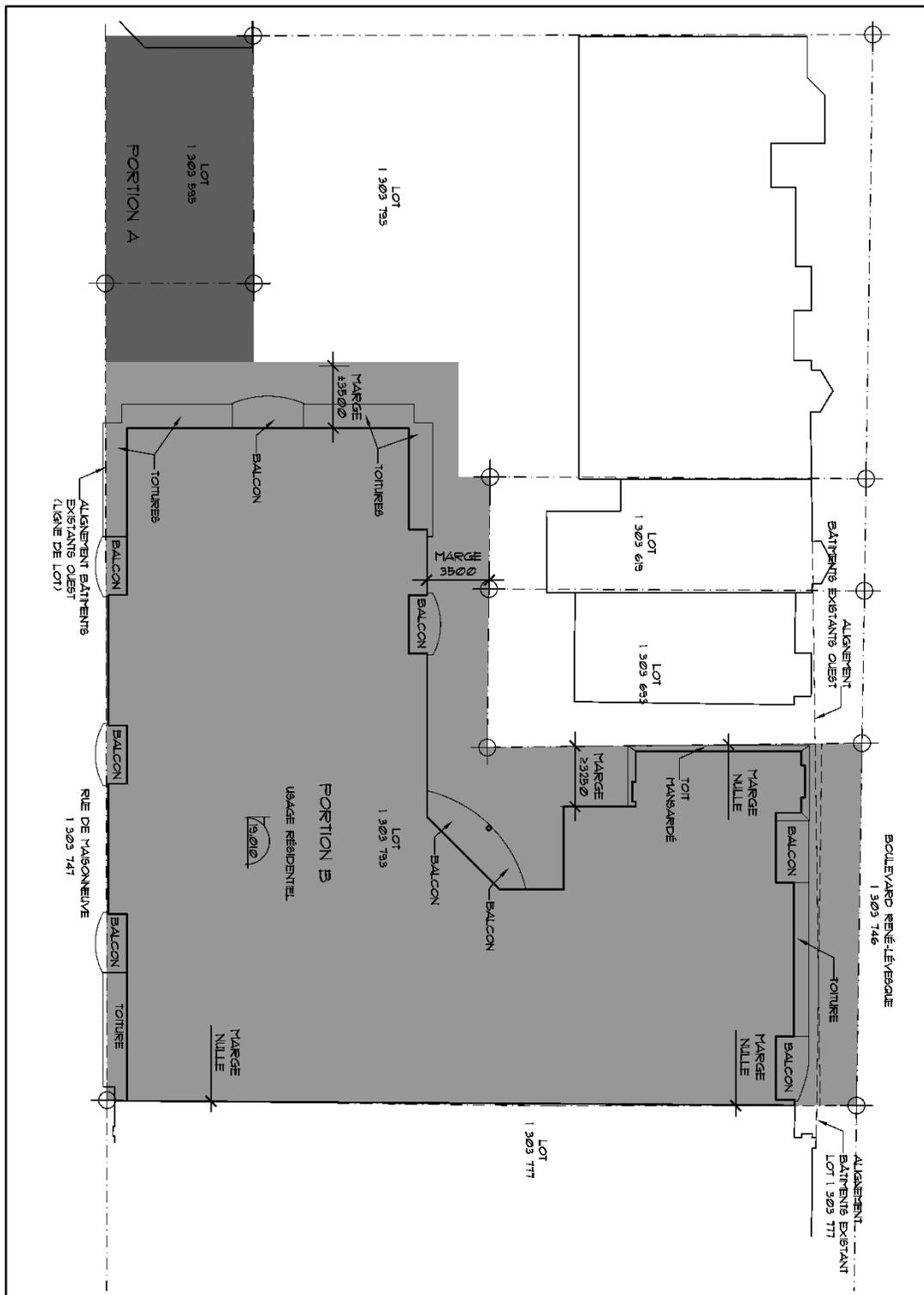
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIAIRE Dossier n° 03-891	PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3 Echelle 1/200 Date 26 mai 2004
Architecte LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 3W2 Tél. (514) 392-3366 Fax (514) 392-3366 E-mail: atelier@jeancote.com	NOTES L'interprétation graphique des plans de construction est laissée à la charge de l'entrepreneur. Toute erreur ou omission de la part de l'entrepreneur sera de sa seule responsabilité. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'architecte en ce qui concerne les erreurs ou omissions de l'entrepreneur. Toute modification des plans de construction doit être faite par l'architecte. Toute modification des plans de construction doit être faite par l'architecte. Toute modification des plans de construction doit être faite par l'architecte.
Élève APPROBATION À LA VILLE Spécialité Scellés	13



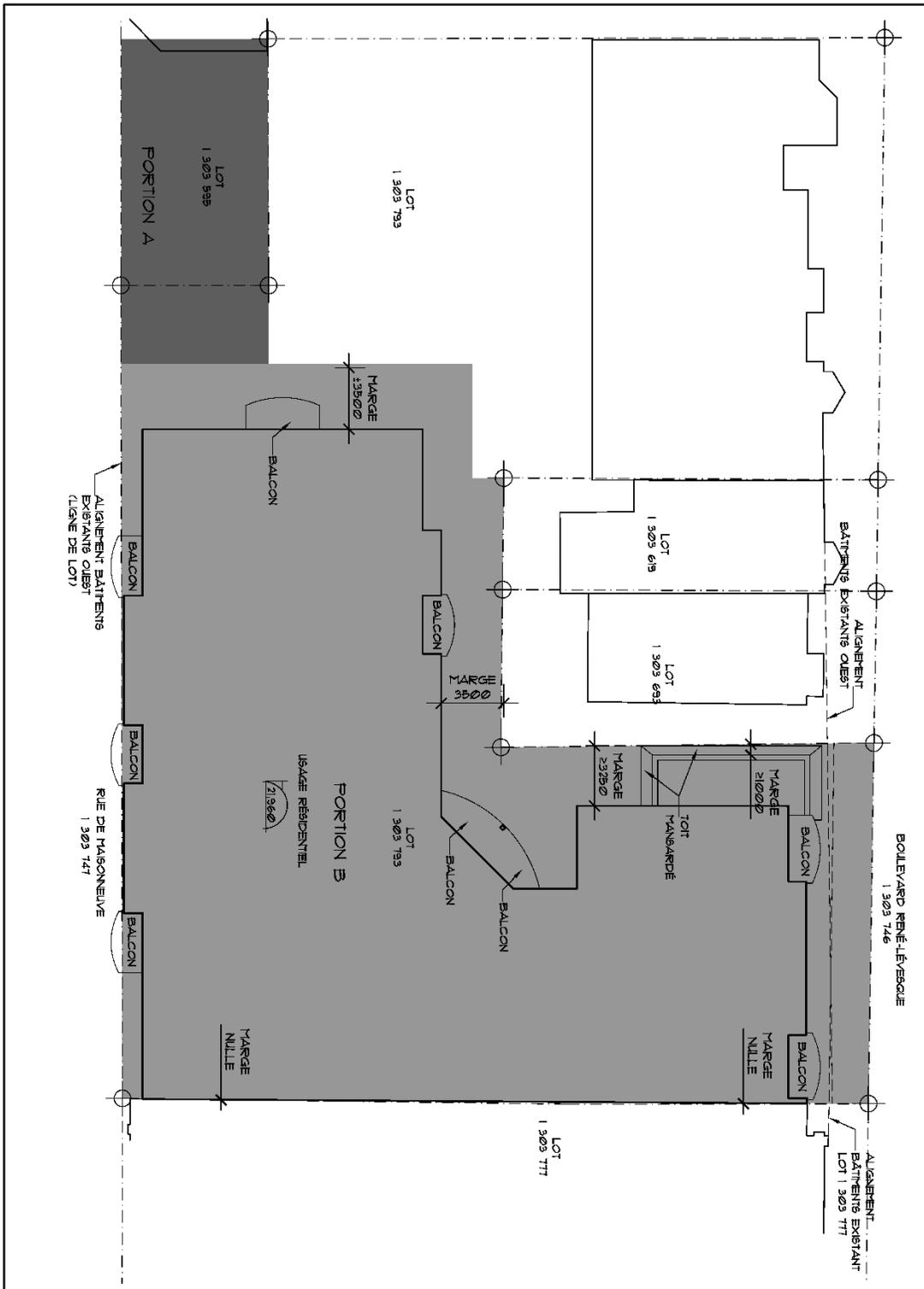
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	État 13 de Maisonneuve
Site	1303 746
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Doc/Ann	N° 03-891
LES ARCHITECTES EN CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W5 Tel: 692-0861 Fax: 692-3046 E-mail: info@lesarchitectes.com	
Architecte LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W5 Tel: 692-0861 Fax: 692-3046 E-mail: info@lesarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4	
Echelle	1:200
Date	26 mai 2004
NOTA L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des lots et des surfaces de construction avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission dans les plans est signalée au propriétaire et à l'architecte. Le propriétaire est responsable de la vérification des dimensions des lots et des surfaces de construction avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission dans les plans est signalée au propriétaire et à l'architecte. Le propriétaire est responsable de la vérification des dimensions des lots et des surfaces de construction avant de commencer les travaux.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécifications Scale	
Approuvé par O. BOULOUX Directeur par A. CHEVREUIL	10/13



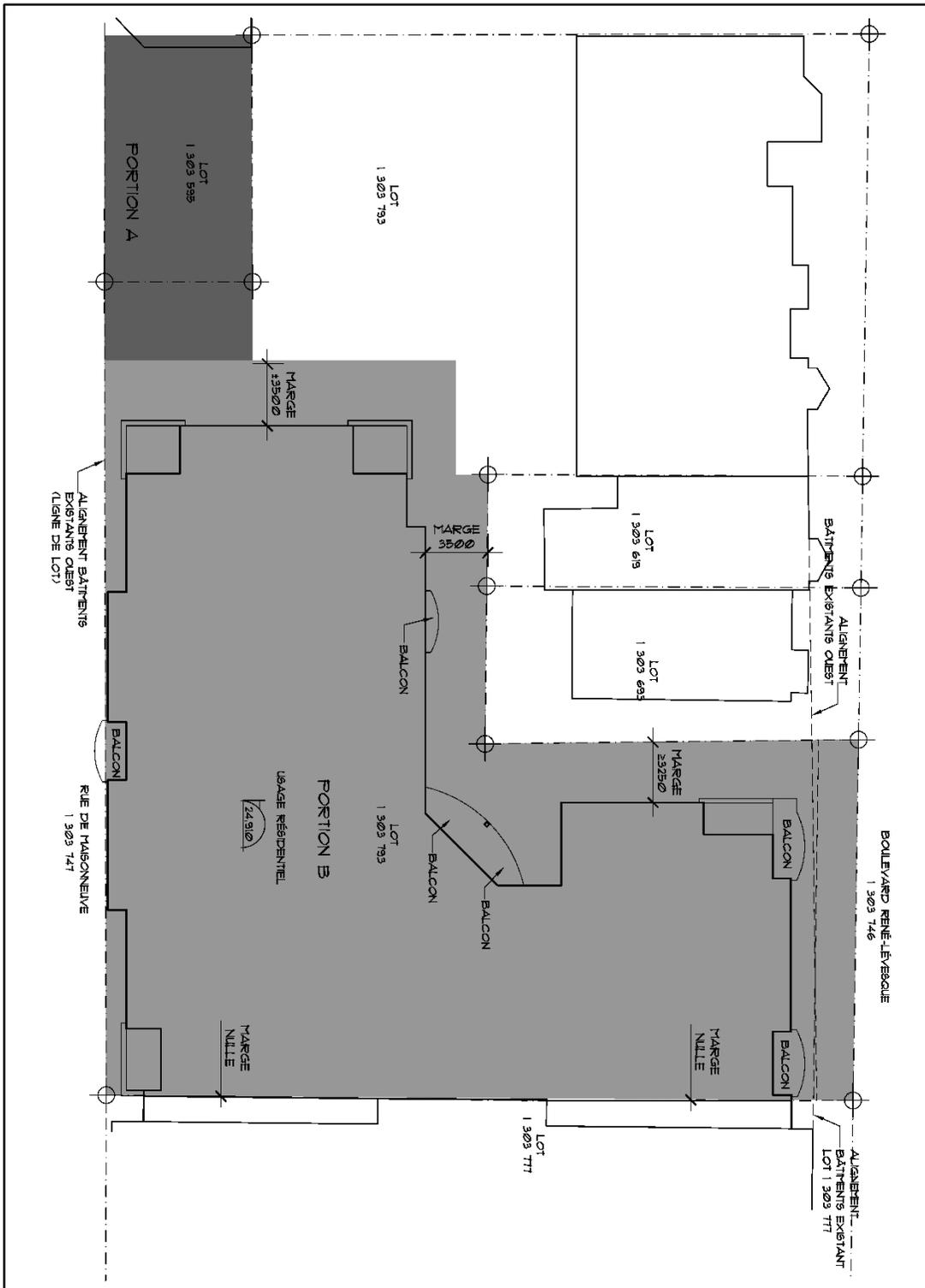
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 198 de Montmorency Parc de la Gaspésie Mairie de Montmorency Dossier n° 034951	
Architecte I.P.S. ARCHITECTHUS JEAN CÔTE & ASS. 1171, rue Saint-Jacques, 101 Québec, Québec (Québec) H3K 2W1 Téléphone : (514) 393-3333 Télécopieur : (514) 393-3334 Courriel : info@ipsarchitecthus.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Toute modification ou suppression de ce plan doit être faite par écrit et approuvée par le service des permis de la Ville de Québec. Toute modification ou suppression de ce plan doit être faite par écrit et approuvée par le service des permis de la Ville de Québec.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécificité Spécificité	
Statut Statut	
Approuvé À côté Censuré par O. BOULOUX Dessiné par A. CHEMINEVET	Feuille 11 13



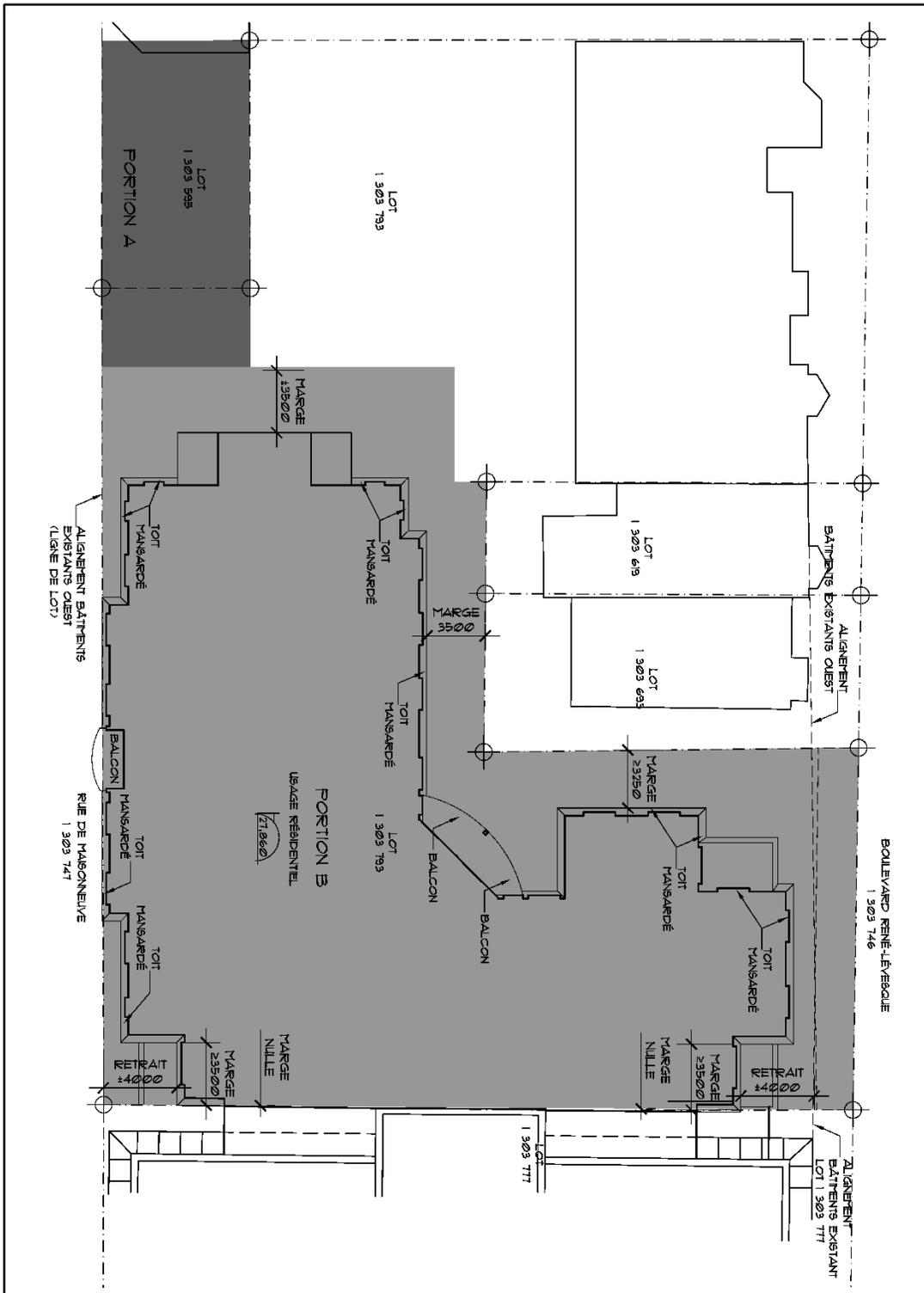
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Mairie de Maisonneuve Direction Multirésidentielle Dossier n° 03-851	
Type de bâtiment BÂTIMENT MULTIRÉSIDENTIEL Dossier n° 03-851	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, tel. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 E-mail: info@lascote.com	
Consultants en Architecture Inc. JEAN B. CÔTE GILLES BÉGIN SYLVIE BOUCHÉ MARCEL RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, tel. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 E-mail: info@consultantsenarchitecture.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6 Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
Notes 1. Vérifier les dimensions indiquées sur les plans et les comparer avec les dimensions réelles des lieux. Toute erreur ou omission de ce genre sera considérée comme étant de la responsabilité de l'architecte. 2. Aucune modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 3. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 4. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 5. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 6. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 7. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 8. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 9. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 10. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 11. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 12. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte. 13. Toute modification ne sera acceptée sans l'approbation écrite de l'architecte.	
Edge APPROBATION À LA VILLE Spécialité Spécialité	
Spécialité Spécialité	
Spécialité Spécialité	



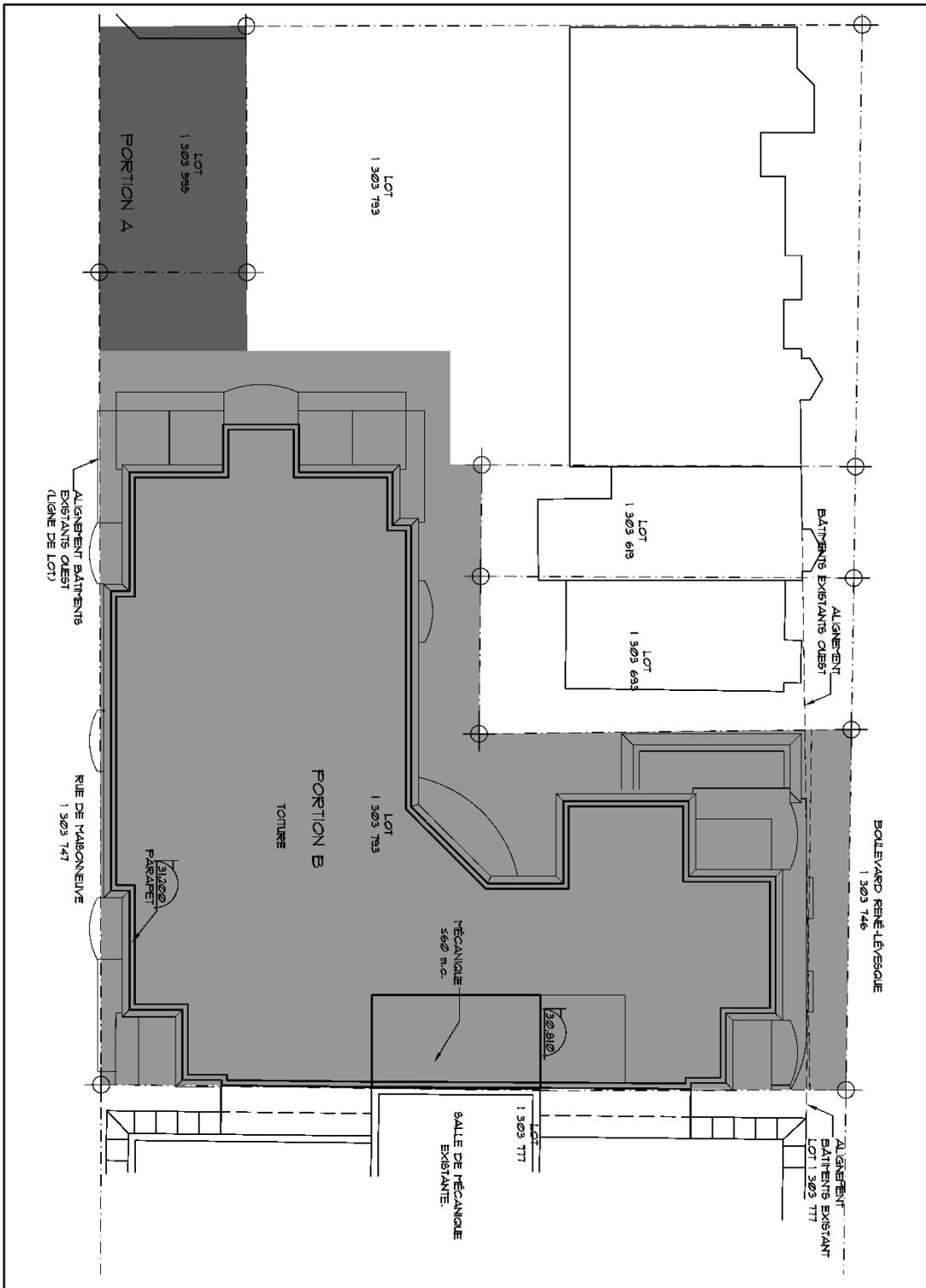
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site: 130 de Marboenne	
Type de bâtiment: HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier: 70-03-891	
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue St-Jacques, 101, Québec (Qué.) G1K 3W2 Tél.: (514) 693-3066 Fax: (514) 693-3066 E-mail: info@jeancote.com	
TITRE PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT	
ÉCHELLE 1/200	
DATE 26 mai 2004	
NOTES L'entrepreneur doit se tenir de son devoir de diligence et de son obligation de respecter les règlements de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan de construction ne sera pas imputée à l'architecte. Toute modification de ce plan de construction doit être soumise à l'approbation écrite de l'architecte.	
ÉTAPE APPROBATION À LA VILLE	
Spécialité Scénario	
ÉVALUATION A. CÔTE G. BOUDUC D. CHÉREBERT	DATE 13/13



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

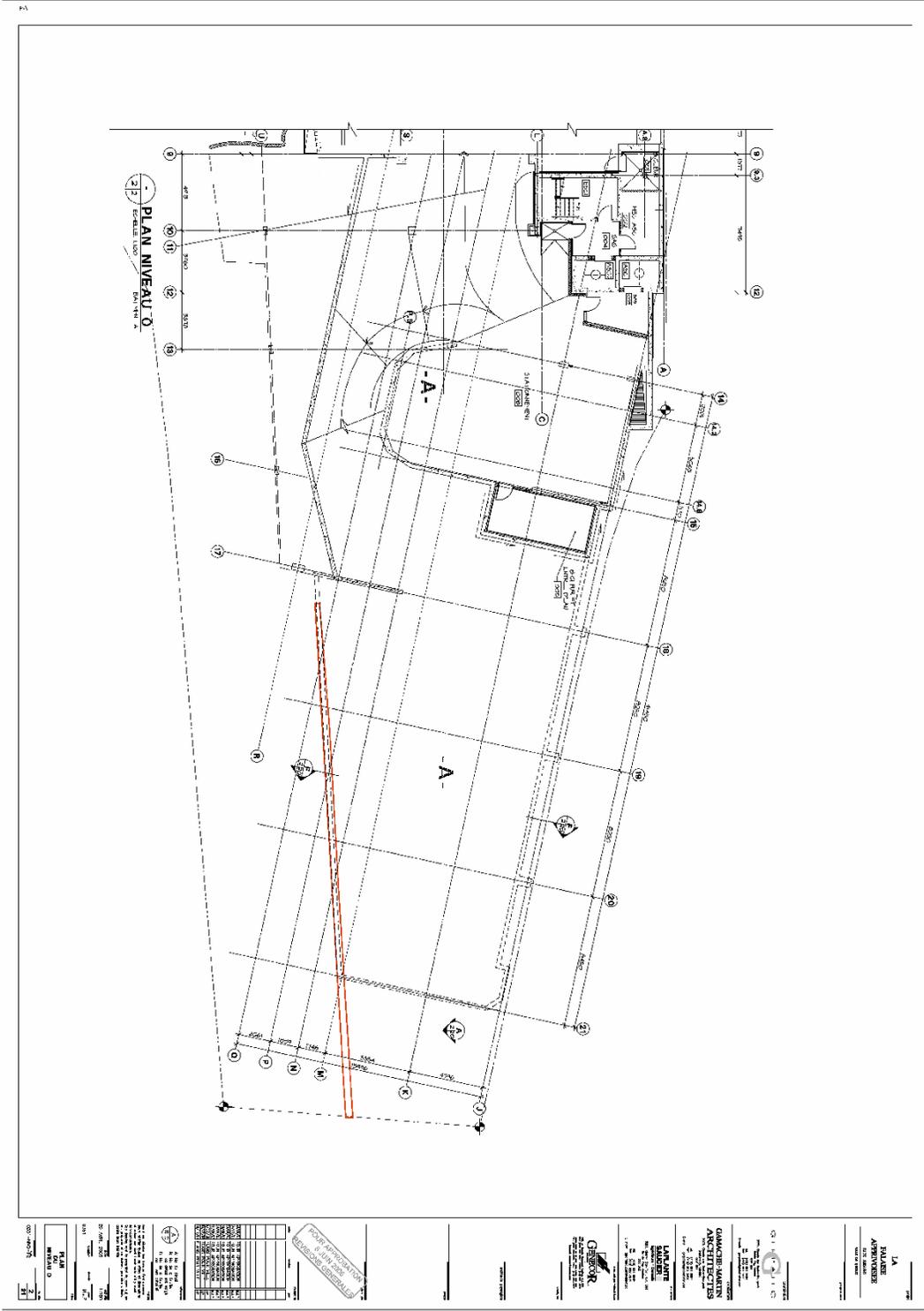
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10M
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 11

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

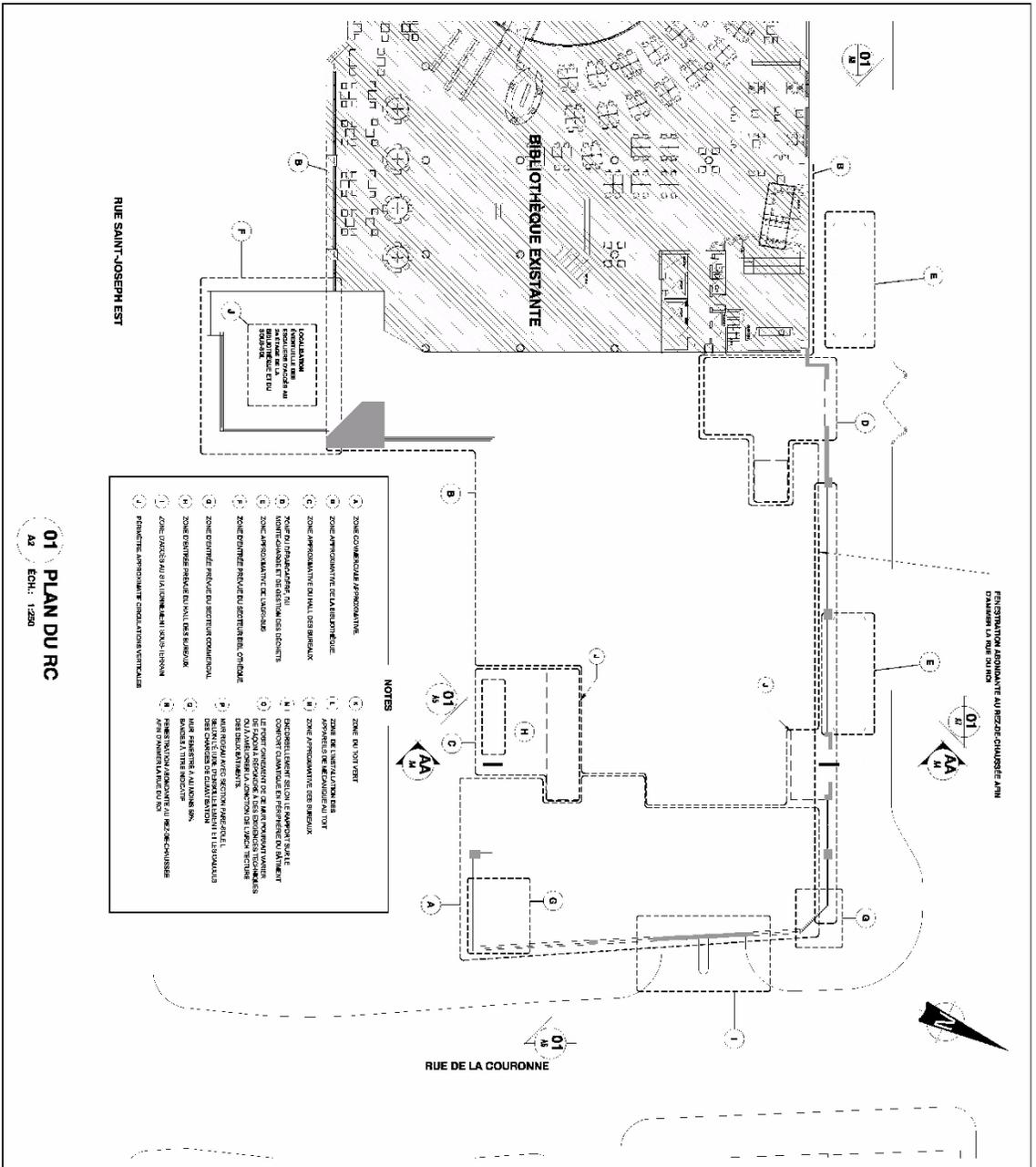
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 12

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



01 PLAN DU RC
 A2 ÉCH. : 1/250

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2. ZONE EN VOIE D'ÊTRE
 - 3. ZONE DE L'URBANISME EN TRANSITION
 - 4. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU DENSE
 - 5. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 6. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 7. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 8. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 9. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 10. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 11. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 12. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 13. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 14. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 15. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 16. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 17. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 18. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 19. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS
 - 20. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉS

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

FORMAT RÉDUIT

STÉPHAN LAMBERT

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2008-11-17

STGM

55, rue de la Bièvre
 Québec, Québec G1R 1H1
 Téléphone : 418 333 2222
 Télécopieur : 418 333 2222
 Fax : 418 333 2222
 Adresse électronique : info@stgm.com

STÉPHAN LAMBERT
 Architecte

La hauteur maximale autorisée pour les nouvelles constructions sur les sites visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du socle-châssis de la bibliothèque, ce qui équivaut à 39,5 mètres (40 mètres) (niveau proéminent), ce qui équivaut à la hauteur du bâtiment à 40,5 mètres (niveau proéminent). Ce niveau inclut les équipements de chauffage au sol et les autres.

Utilisation de matériaux nobles et durables, mais flexibles et innovants.



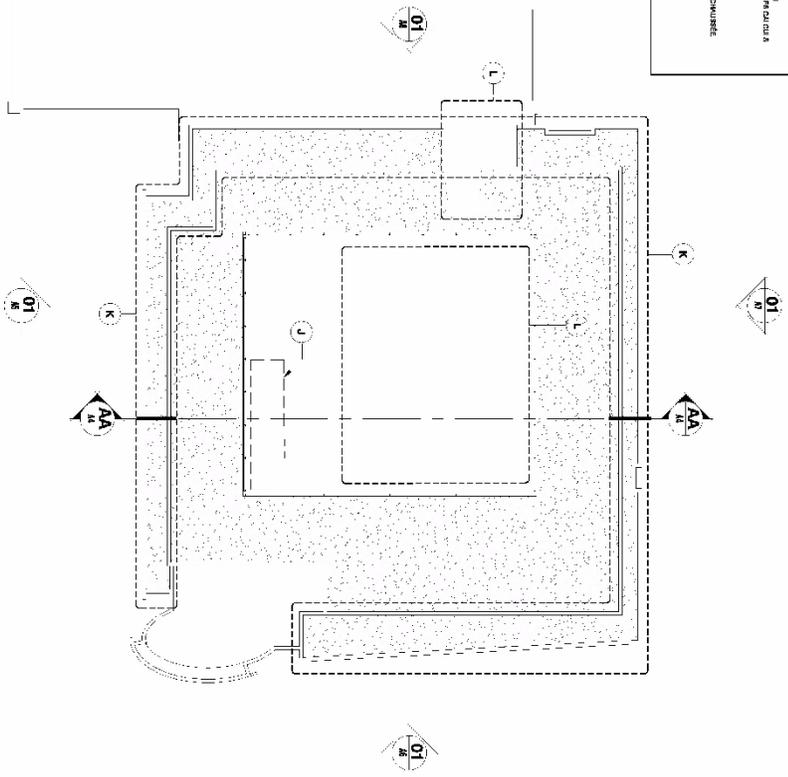
VILLE DE QUÉBEC
 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - B ZONE APPROPRIATIVE PAR FAIBLE DENSITÉ
 - C ZONE APPROPRIATIVE PAR HAUTE DENSITÉ
 - D ZONE D'INDUSTRIE
 - E ZONE APPROPRIATIVE DE LAISSEZ-FAIRE
 - F ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - G ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - H ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - I ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - J ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - K ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - L ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - M ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - N ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - O ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - P ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - Q ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - R ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - S ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - T ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - U ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - V ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - W ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - X ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ
 - Y ZONE D'INDUSTRIE HAUTE DENSITÉ
 - Z ZONE D'INDUSTRIE MÉDIocre ou MOYENNE DENSITÉ



01 PLAN DE TOITURE
AS
Ech. : 1:250

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392-2222
Téléfax : 514 392-2223
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la bâtisse, ce qui équivaut à 9,5 mètres de hauteur maximale pour les nouvelles constructions. Les équipements de chauffage et de climatisation doivent être installés à l'intérieur des locaux.

REVISIONS

N°	Date	Description
1	2008-11-17	Émission initiale
2	2008-11-17	Revisions
3	2008-11-17	Revisions
4	2008-11-17	Revisions
5	2008-11-17	Revisions
6	2008-11-17	Revisions
7	2008-11-17	Revisions
8	2008-11-17	Revisions
9	2008-11-17	Revisions
10	2008-11-17	Revisions
11	2008-11-17	Revisions
12	2008-11-17	Revisions
13	2008-11-17	Revisions
14	2008-11-17	Revisions
15	2008-11-17	Revisions
16	2008-11-17	Revisions
17	2008-11-17	Revisions
18	2008-11-17	Revisions
19	2008-11-17	Revisions
20	2008-11-17	Revisions
21	2008-11-17	Revisions
22	2008-11-17	Revisions
23	2008-11-17	Revisions
24	2008-11-17	Revisions
25	2008-11-17	Revisions
26	2008-11-17	Revisions
27	2008-11-17	Revisions
28	2008-11-17	Revisions
29	2008-11-17	Revisions
30	2008-11-17	Revisions
31	2008-11-17	Revisions
32	2008-11-17	Revisions
33	2008-11-17	Revisions
34	2008-11-17	Revisions
35	2008-11-17	Revisions
36	2008-11-17	Revisions
37	2008-11-17	Revisions
38	2008-11-17	Revisions
39	2008-11-17	Revisions
40	2008-11-17	Revisions
41	2008-11-17	Revisions
42	2008-11-17	Revisions
43	2008-11-17	Revisions
44	2008-11-17	Revisions
45	2008-11-17	Revisions
46	2008-11-17	Revisions
47	2008-11-17	Revisions
48	2008-11-17	Revisions
49	2008-11-17	Revisions
50	2008-11-17	Revisions

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STEFAN LANGRISH

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2008-11-17

514 392-2222

A3

FORMAT RÉDUIT



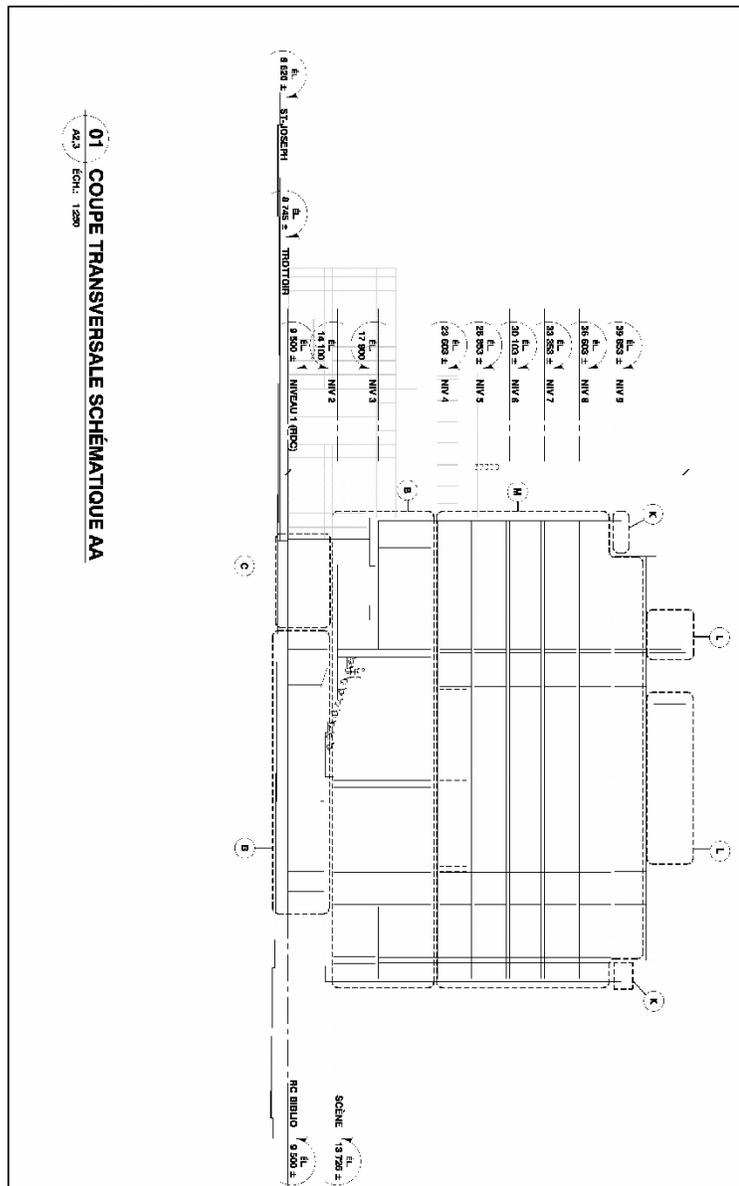
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
1. ZONE COMMERCIALE D'AMÉNAGEMENT.
 2. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES.
 3. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 4. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 5. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 6. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 7. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 8. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 9. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 10. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 11. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 12. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 13. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 14. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 15. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 16. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 17. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 18. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 19. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 20. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 21. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 22. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 23. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 24. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 25. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 26. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 27. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 28. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 29. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 30. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 31. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 32. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 33. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 34. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 35. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 36. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 37. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 38. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 39. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 40. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 41. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 42. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 43. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 44. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 45. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 46. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 47. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 48. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 49. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 50. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 51. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 52. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 53. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 54. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 55. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 56. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 57. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 58. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 59. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 60. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 61. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 62. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 63. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 64. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 65. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 66. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 67. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 68. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 69. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 70. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 71. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 72. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 73. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 74. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 75. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 76. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 77. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 78. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 79. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 80. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 81. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 82. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 83. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 84. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 85. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 86. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 87. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 88. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 89. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 90. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 91. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 92. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 93. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 94. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 95. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 96. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 97. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 98. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 99. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.
 100. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX.



01 COUPE TRANSVERSALE SCHEMATIQUE AA
 A3.3
 ÉCHELLE: 1:200

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

FORMAT RÉDUIT

NO	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	REMARQUES
1	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
2	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
3	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
4	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
5	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
6	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
7	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
8	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
9	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
10	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
11	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
12	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
13	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
14	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
15	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
16	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
17	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
18	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
19	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
20	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
21	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
22	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
23	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
24	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
25	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
26	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
27	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
28	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
29	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
30	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
31	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
32	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
33	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
34	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
35	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
36	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
37	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
38	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
39	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
40	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
41	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
42	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
43	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
44	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
45	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
46	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
47	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
48	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
49	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
50	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
51	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
52	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
53	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
54	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
55	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
56	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
57	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
58	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
59	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
60	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
61	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
62	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
63	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
64	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
65	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
66	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
67	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
68	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
69	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
70	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
71	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
72	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
73	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
74	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
75	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
76	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
77	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
78	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
79	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
80	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
81	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
82	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
83	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
84	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
85	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
86	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
87	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
88	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
89	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
90	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
91	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
92	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
93	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
94	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
95	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
96	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
97	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
98	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
99	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	
100	PLANCHER DE CIMENT	1	m ²	

Le hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 27 mètres au-dessus du niveau +1 (niveau géodésique), ou qui équivaut à hauteur du bâtiment à 46,5 mètres +1 (niveau géodésique). Ce niveau inclut les équipements de hauteurs sur sa dalle.

Utilisateur de planches numériques et d'impression, merci d'indiquer et d'imprimer.

STGM
 350, BOUL. DU LITTORAL, QUÉBEC (Q.)
 QUÉBEC (Q.) G1R 1R6
 Téléphone: 418 681-1111
 Télécopieur: 418 681-1112
 Courriel: info@stgm.com
 Site Web: www.stgm.com

530, BOUL. DU LITTORAL, QUÉBEC (Q.)
 QUÉBEC (Q.) G1R 1R6
 Téléphone: 418 681-1111
 Télécopieur: 418 681-1112
 Courriel: info@stgm.com
 Site Web: www.stgm.com



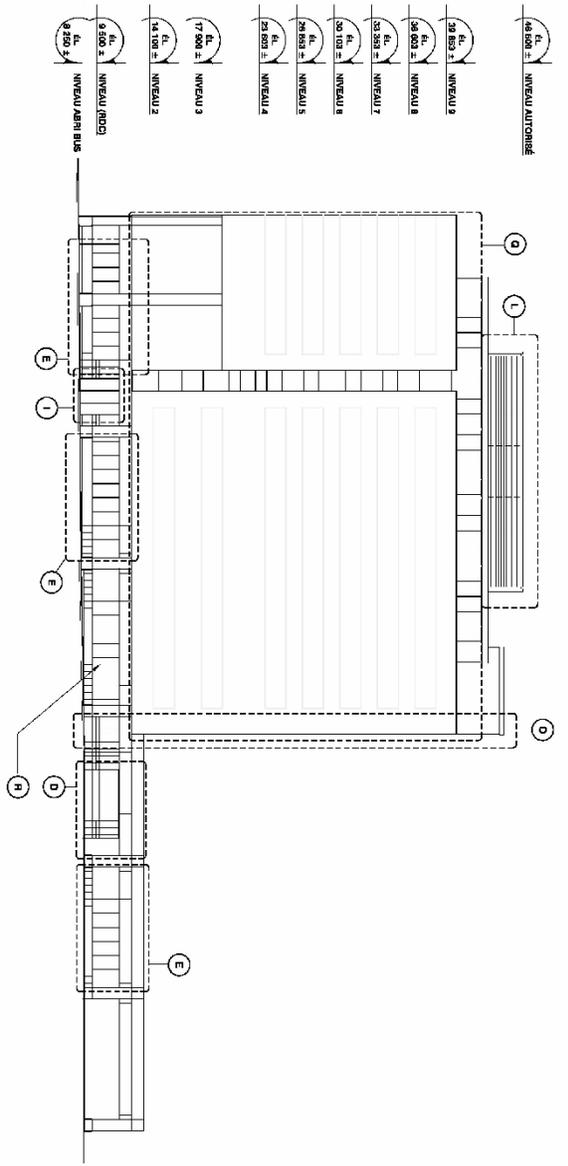
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE D'APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE D'UN TOIT VERT
 - 3 ZONE D'APPROXIMATIVE DE L'AMBIENTIQUE
 - 4 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA MÉCANIQUE AU TOIT
 - 5 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 6 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 7 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 8 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 9 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 10 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 11 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 12 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 13 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 14 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 15 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 16 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 17 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 18 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 19 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 20 ZONE D'APPROXIMATIVE DE LA BIEN-ÊTRE



1
ELEVATION NORD
A2.3
ECH. : 1 : 250

Architecture :

STGM

55, rue St-Alexandre
Montréal, Québec H2Y 1K7
Téléphone : 514 392-2222
Téléfax : 514 392-2222
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour les bâtiments commerciaux sur les lots visés comprendra 57 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée ou la hauteur maximale autorisée par le règlement municipal, whichever is greater, moins 4,6 mètres (niveau procédural), ce qui établit la hauteur du bâtiment à 52,4 mètres (niveau procédural). Ces hauteurs incluent les équipements de toiture sur le bâtiment.

Utiliser les matériaux nobles et durables, mais éviter les matériaux trop coûteux.

FORMAT RÉDUIT

NO	DATE	DESCRIPTION	STATUT
5	07/06/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	46
4	07/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	46
3	07/04/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	46
2	07/03/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	46
1	06/11/13	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	46
0	06/11/13	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	46

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STIPULATIONS	SL
1	1200
2	1200
3	1200
4	1200
5	1200
6	1200
7	1200
8	1200
9	1200
10	1200
11	1200
12	1200
13	1200
14	1200
15	1200
16	1200
17	1200
18	1200
19	1200
20	1200
21	1200
22	1200
23	1200
24	1200
25	1200
26	1200
27	1200
28	1200
29	1200
30	1200
31	1200
32	1200
33	1200
34	1200
35	1200
36	1200
37	1200
38	1200
39	1200
40	1200
41	1200
42	1200
43	1200
44	1200
45	1200
46	1200
47	1200
48	1200
49	1200
50	1200
51	1200
52	1200
53	1200
54	1200
55	1200
56	1200
57	1200
58	1200
59	1200
60	1200
61	1200
62	1200
63	1200
64	1200
65	1200
66	1200
67	1200
68	1200
69	1200
70	1200
71	1200
72	1200
73	1200
74	1200
75	1200
76	1200
77	1200
78	1200
79	1200
80	1200
81	1200
82	1200
83	1200
84	1200
85	1200
86	1200
87	1200
88	1200
89	1200
90	1200
91	1200
92	1200
93	1200
94	1200
95	1200
96	1200
97	1200
98	1200
99	1200
100	1200



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 13

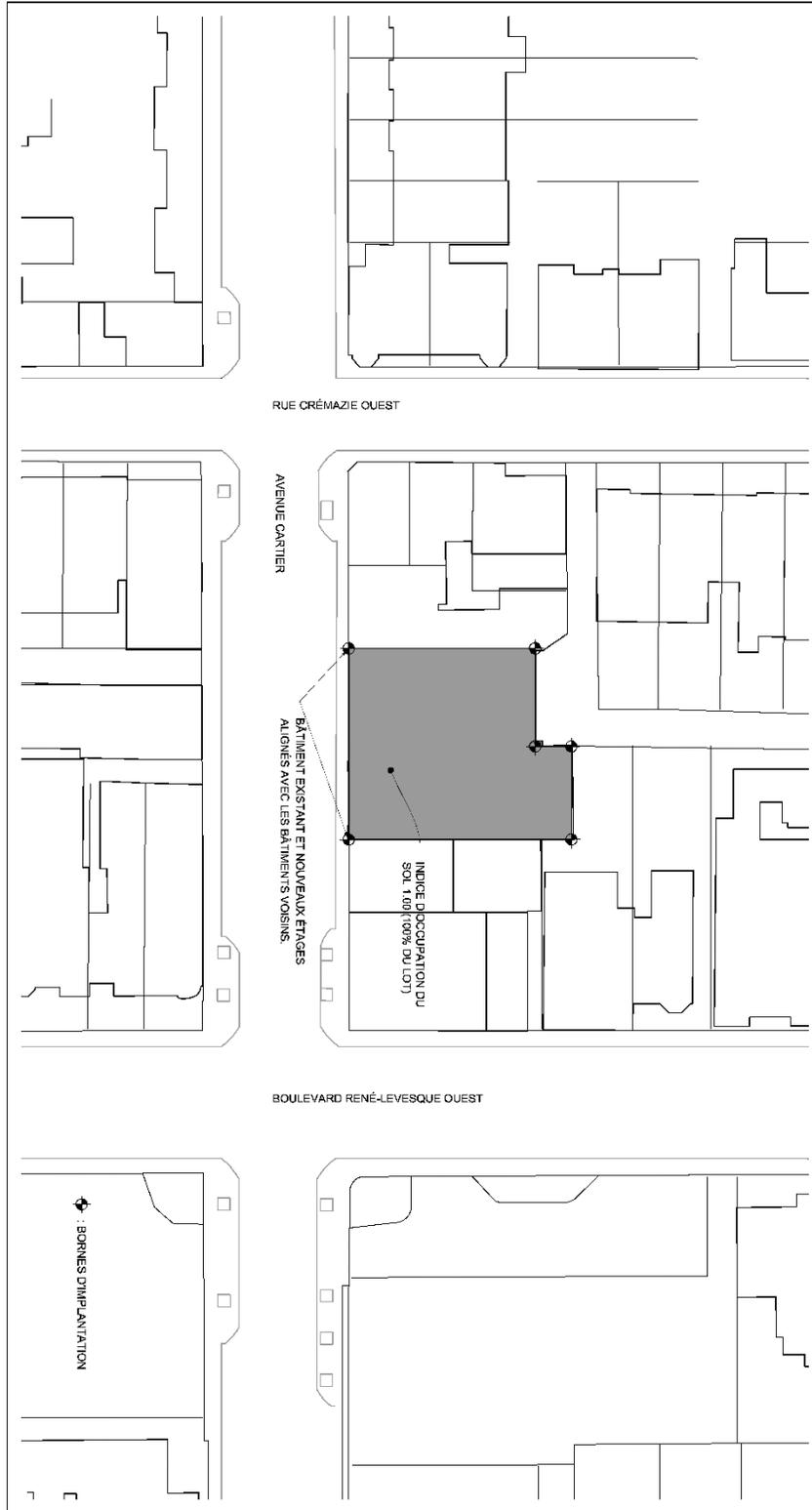
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

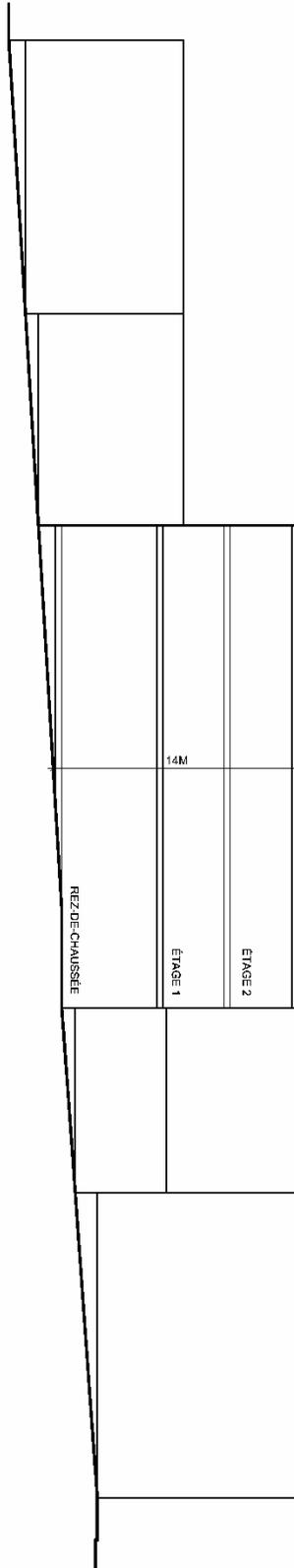
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #2



EQUIPEMENT MECANIQUE PERMIS DANS LA
REGLEMENTATION AU DELA DE LA HAUTEUR
PERMISE



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

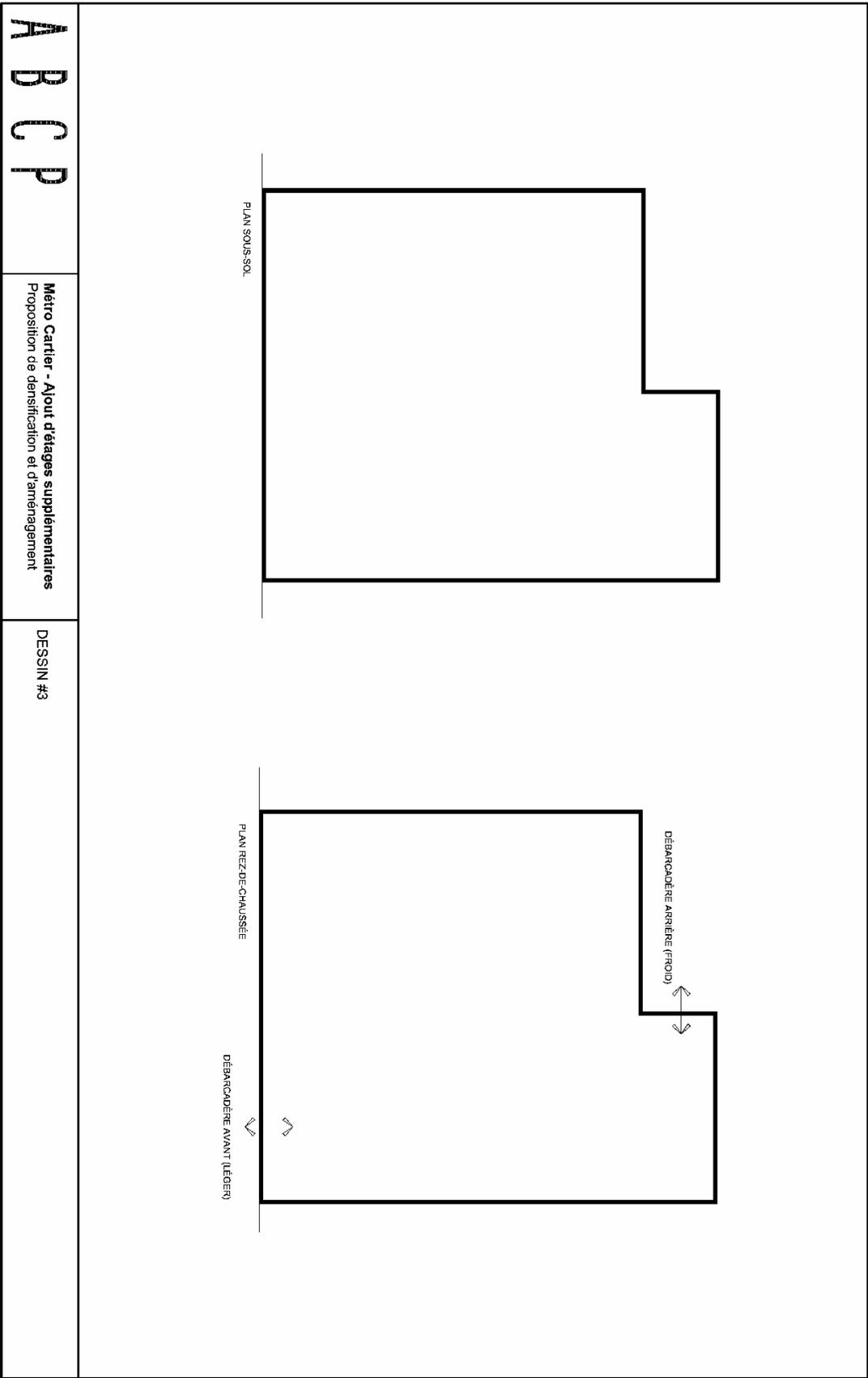
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13B

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**A
B
C
P**

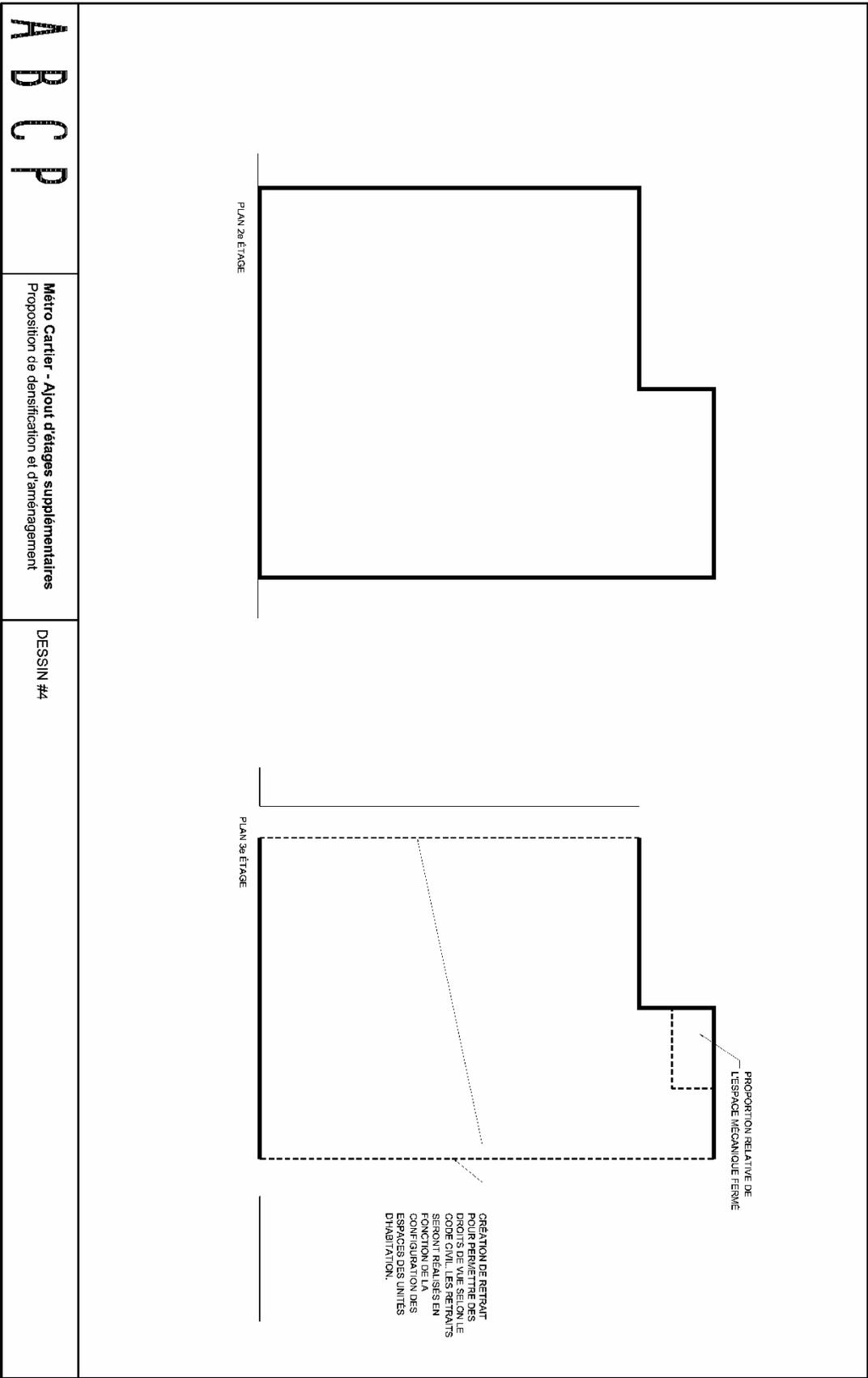
Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

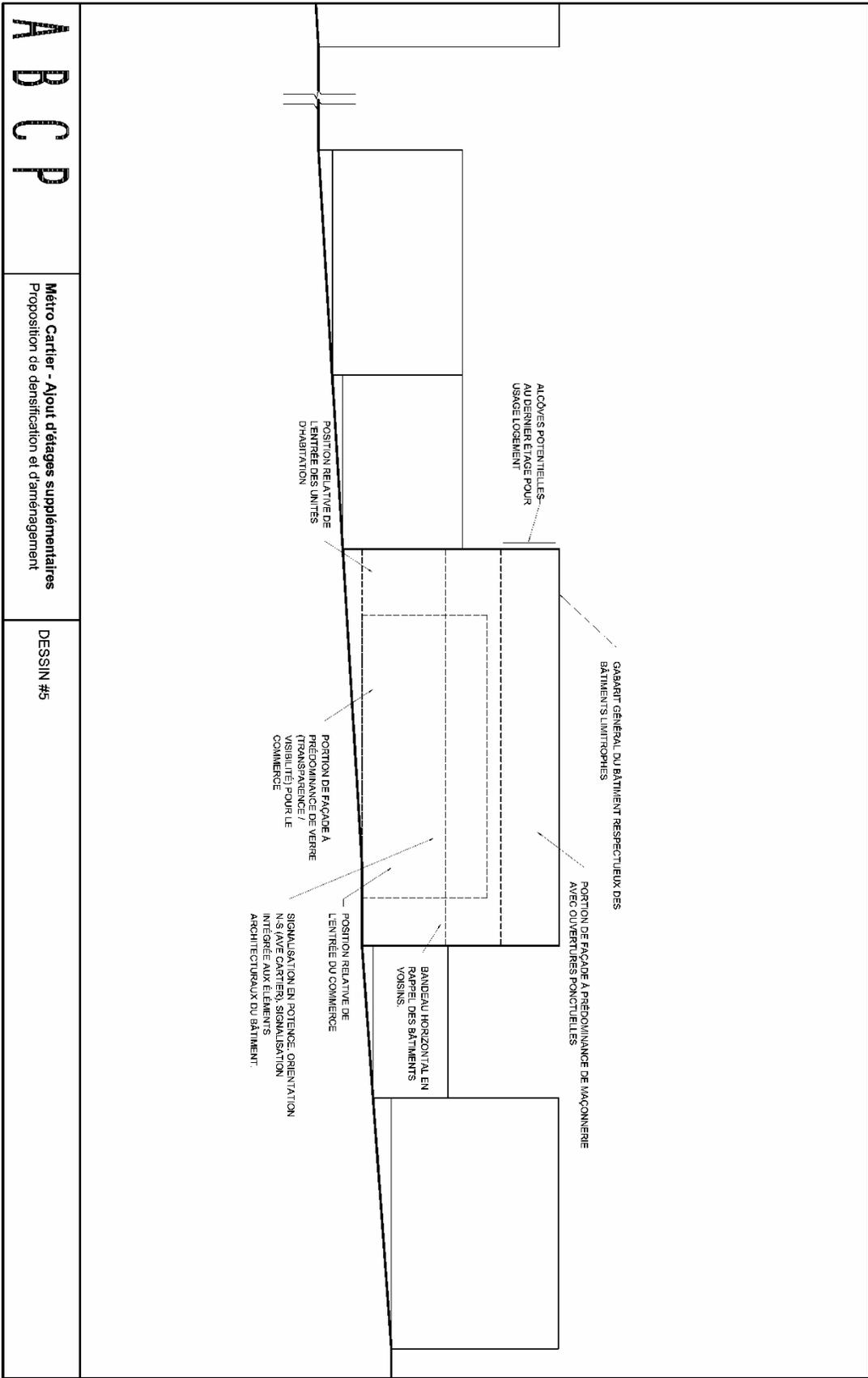


A B C P	Metro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires Proposition de densification et d'aménagement	DESSIN #4
------------------	---	-----------

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

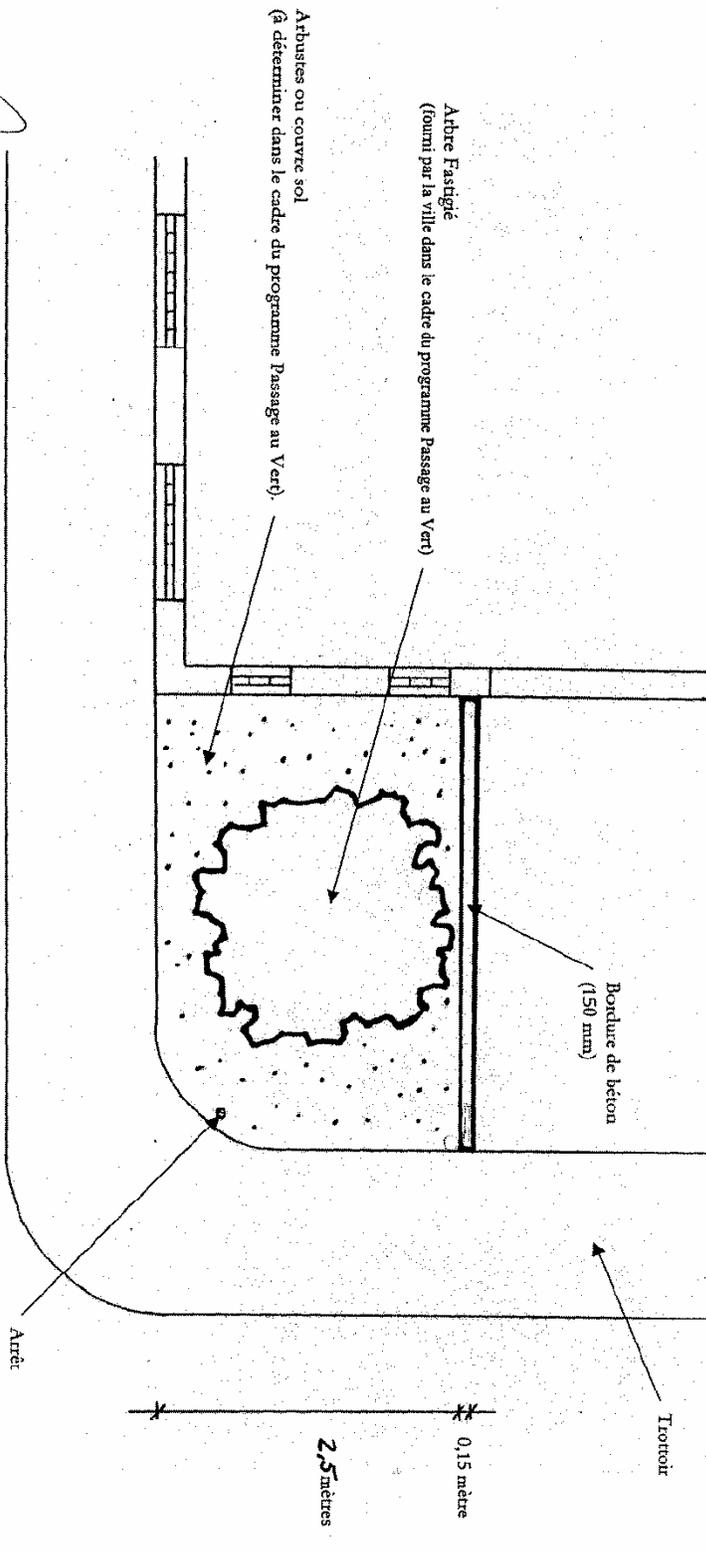
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 15

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

Plan d'aménagement – 401, 1^{er} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Gaha
 Date 11 10 04

Échelle 1 : 50



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

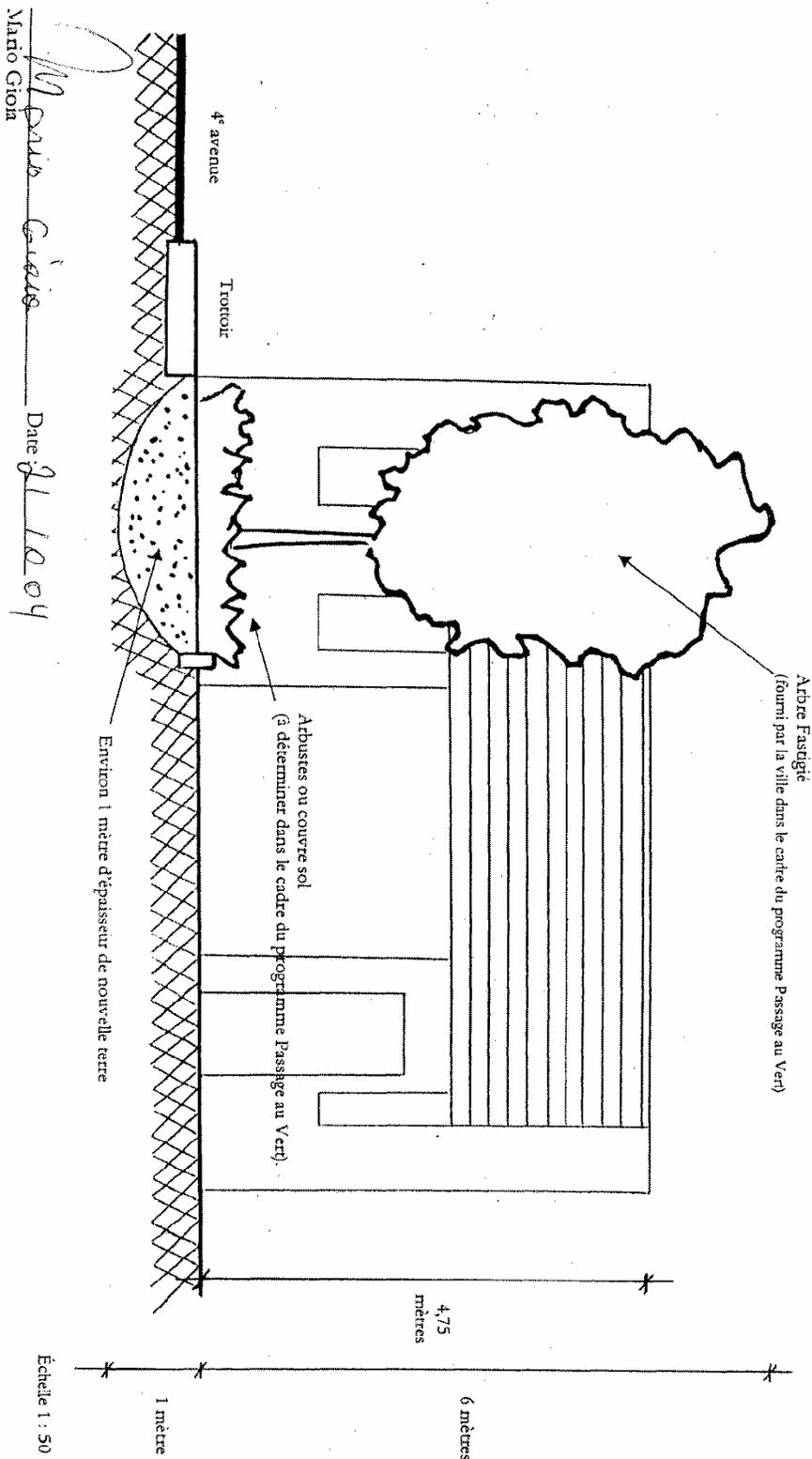
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Élévation avant – 401, 1^{er} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

Louis Goulet inc.

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



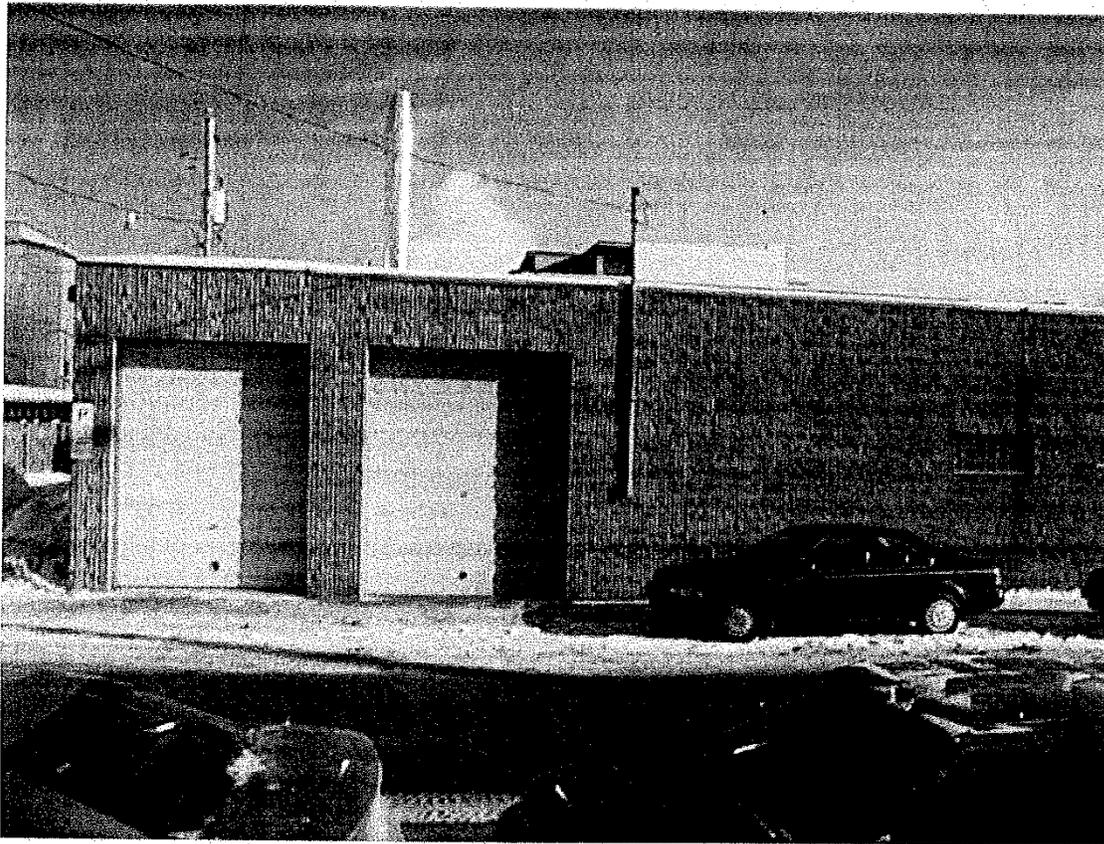
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

Louis Gaudet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10



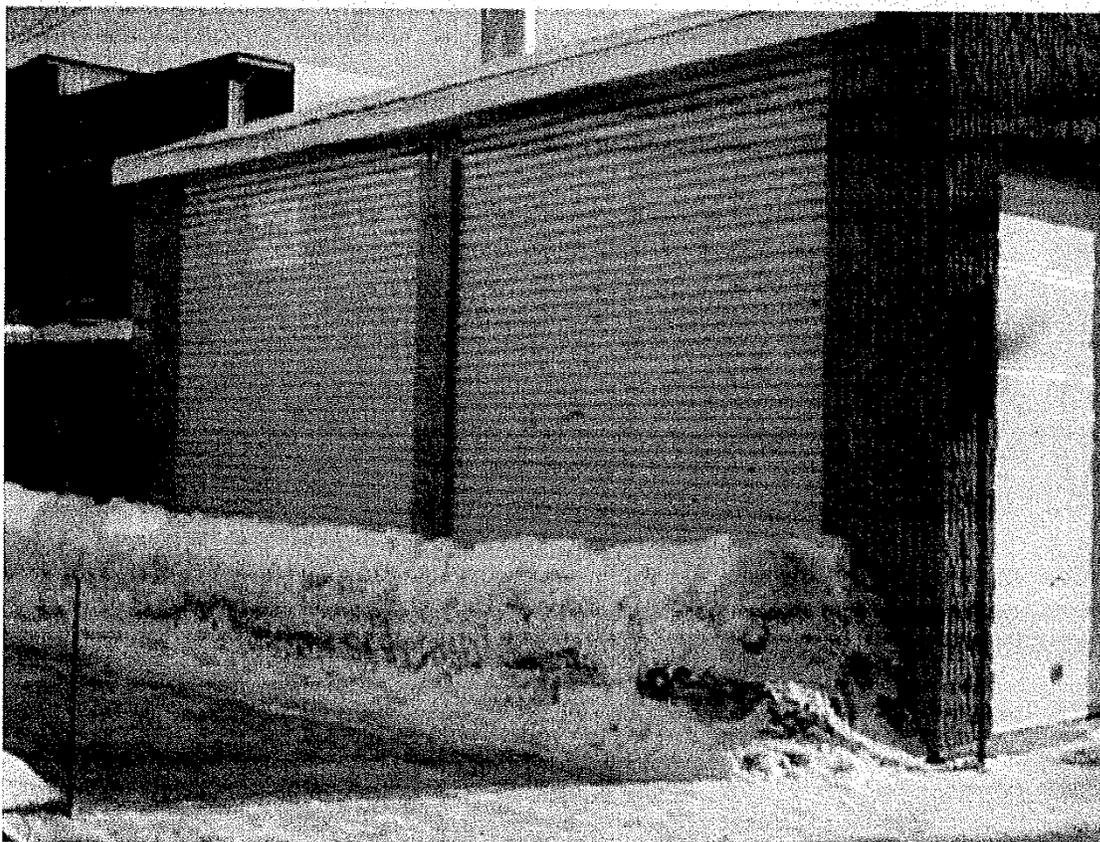
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLEVATION "NORD"

Louis Hoult inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



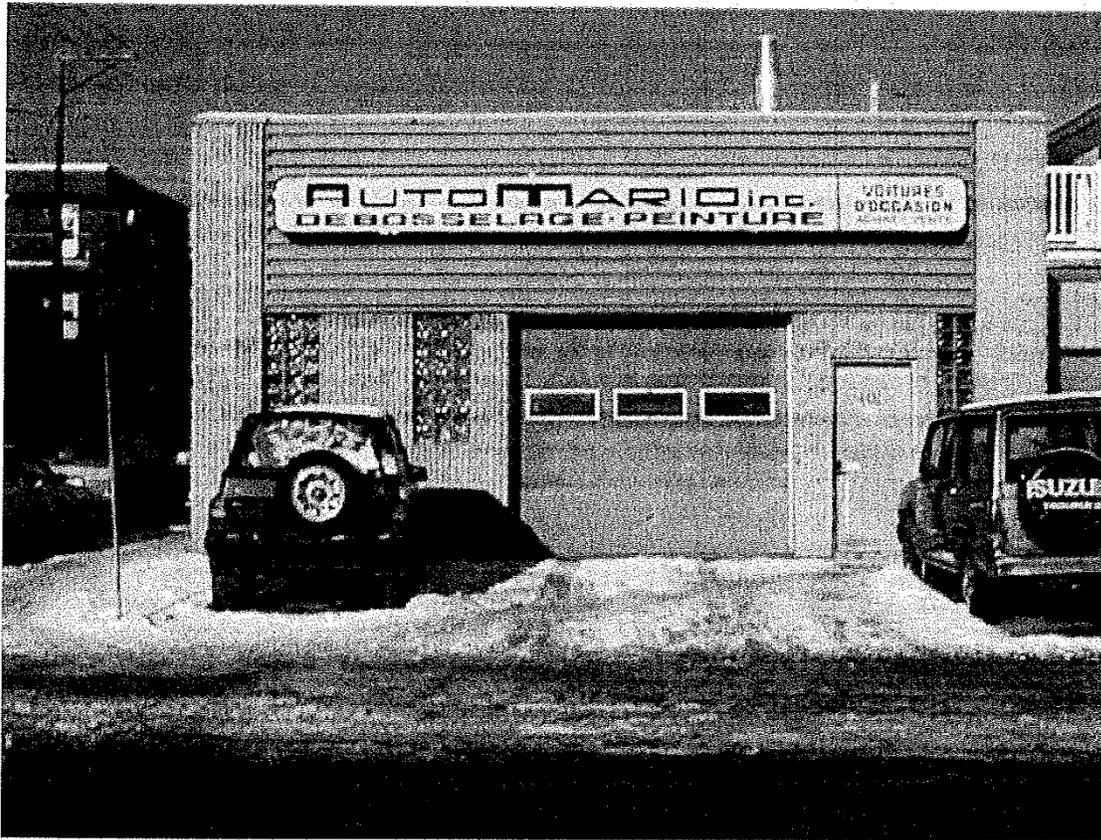
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLEVATION "SUD"

Louis Boulet inc.

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

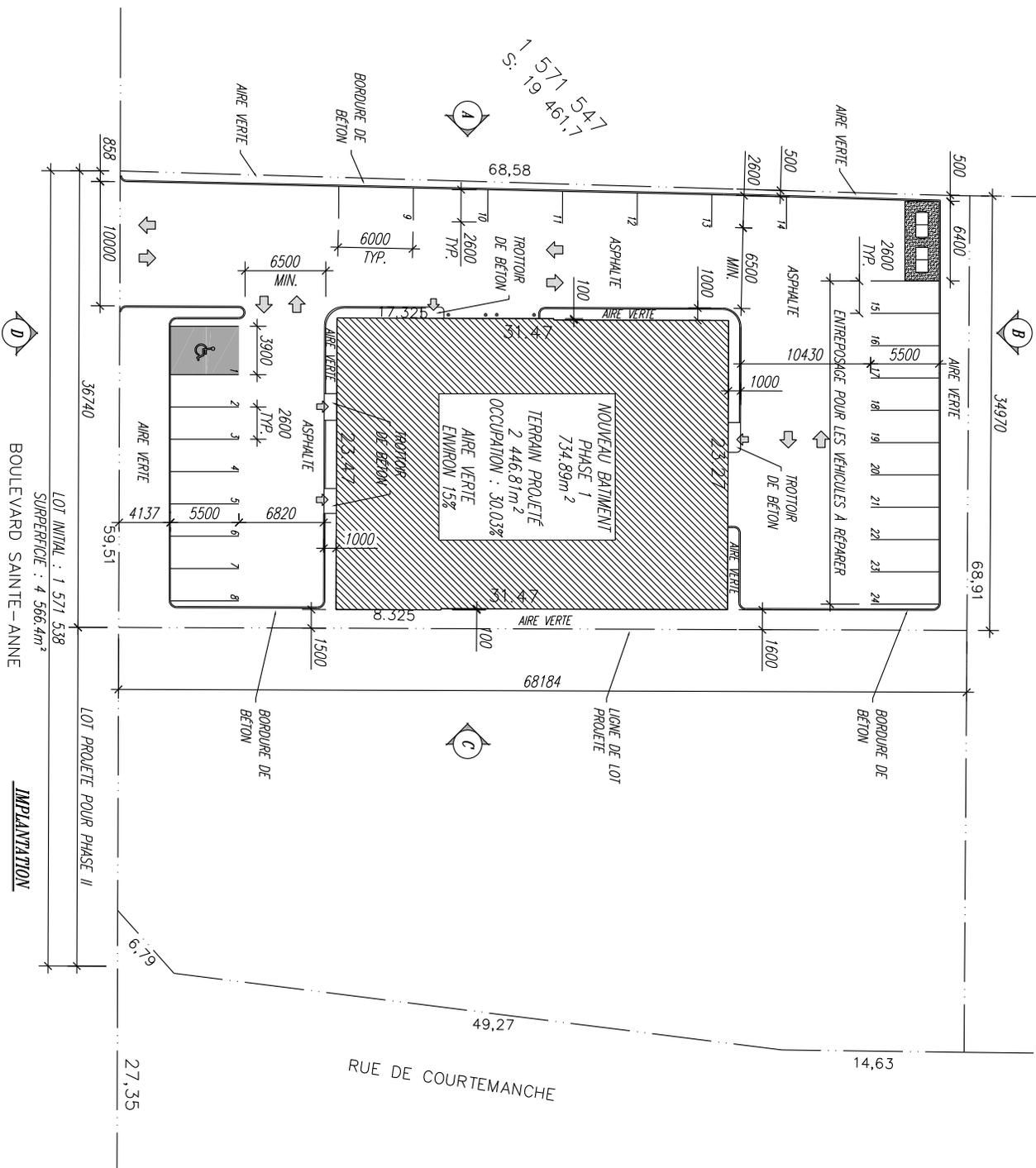
ANNEXE VI

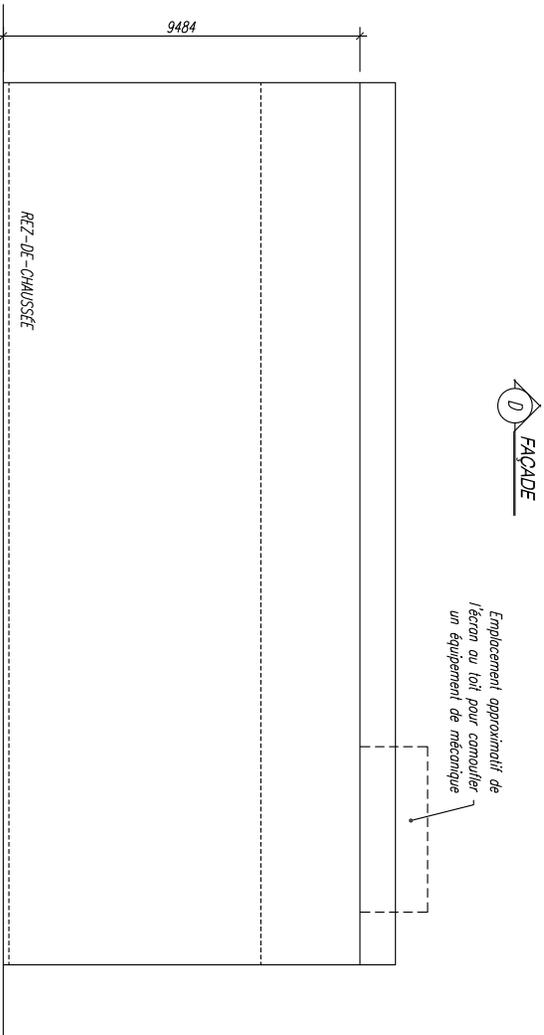
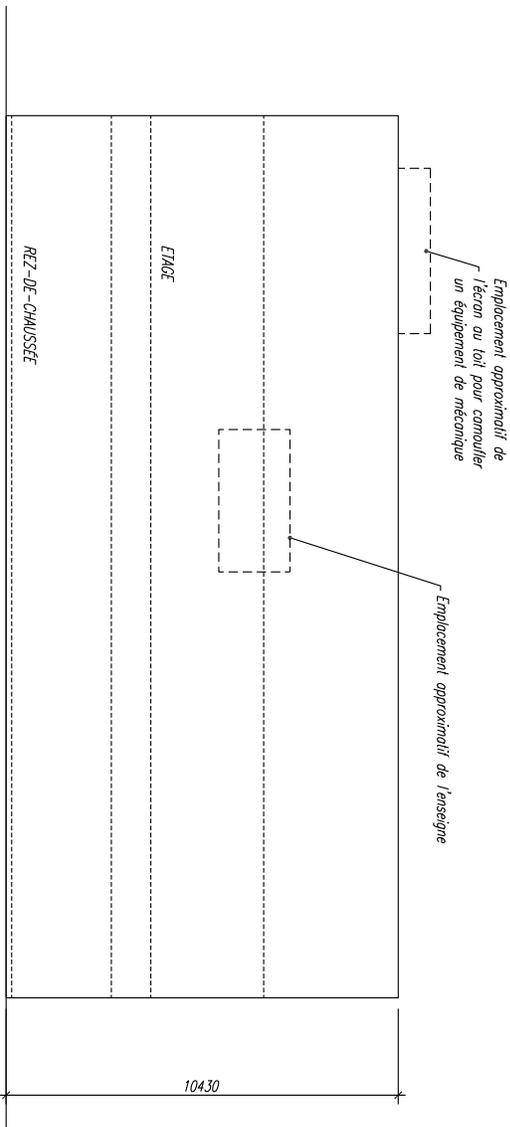
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

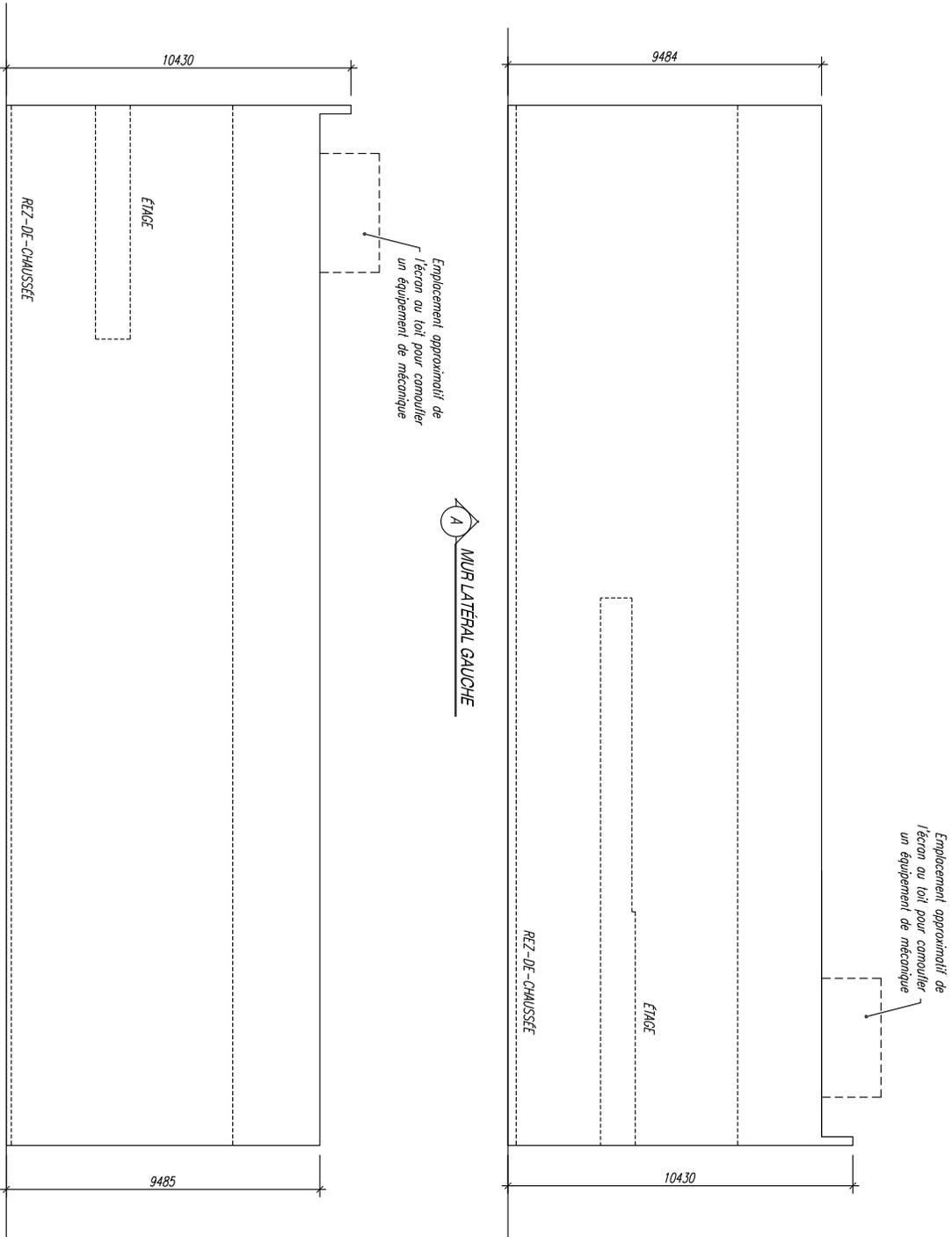
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 16







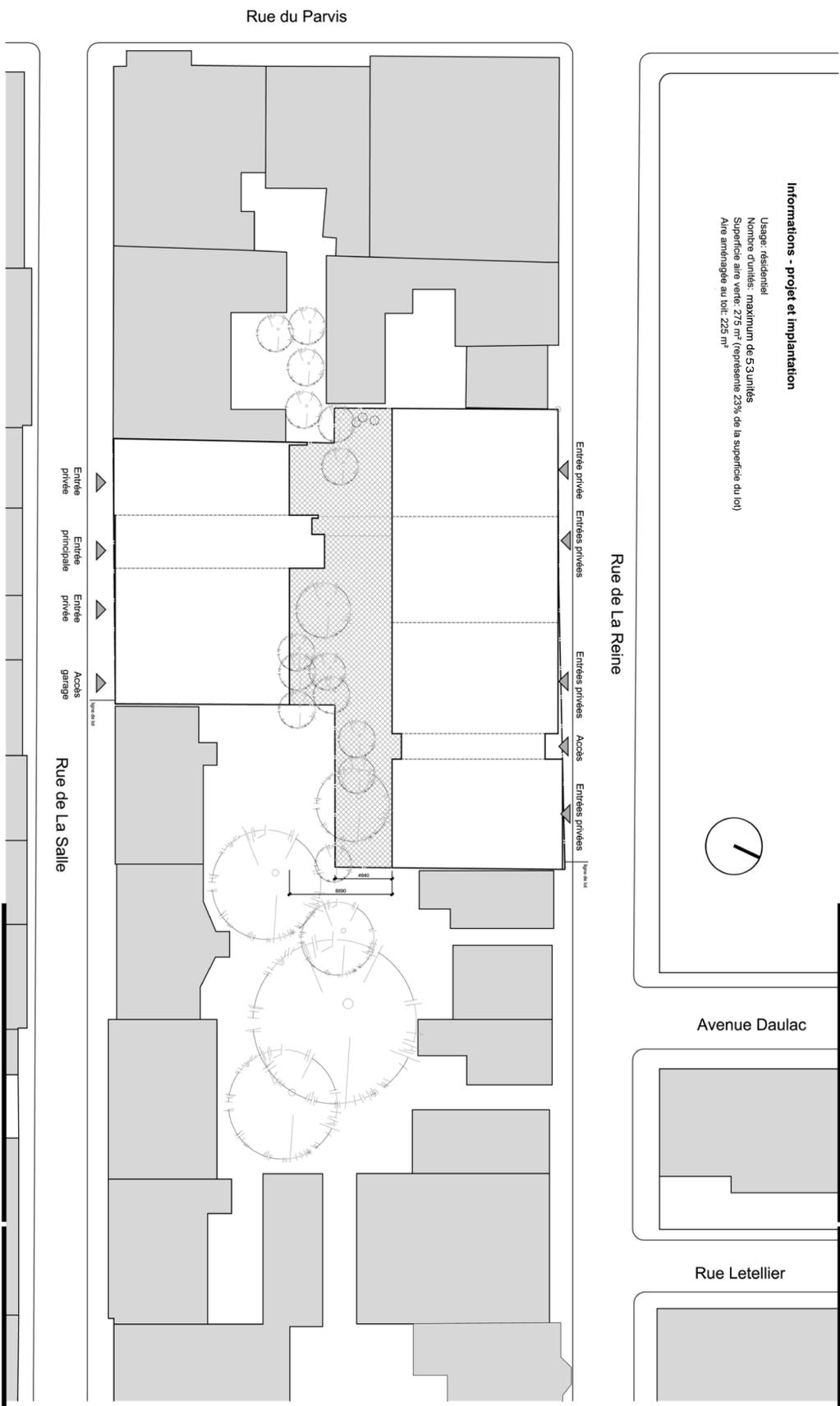
DOCUMENT NUMÉRO 17

Projet Immeuble Bégin - îlot de la Reine - de la Salle

Documents pour plan de construction - gabarits

9 novembre 2011

architecture
eric pelletier architecte
15, Chemin de la Cardine, Québec, QC G1L 2V2
Tél. : 418 648 0415
Télex : 418 648 1255
e-mail : architecture@pelletier.com



Informations - projet et implantation

Usage: résidentiel
 Nombre d'unités: maximum de 53 unités
 Superficie aire verte: 275 m² (représente 23% de la superficie du lot)
 Aire aménagée au toit: 225 m²



Immeuble Bégin
 propriétaire
Éric Pelletier architecte
 382, Chemin de la Candéline, Québec, Qc G1L 2V2
 Tél.: 418 645 0415
 Téléc.: 418 645 1725
 Courriel: eric@ericpelletier.com

type de plan: **Plan d'implantation**
 échelle: 1:300
 plan DAO: 229
 date: 9 novembre 2011
 version: 1
 info pour: **A - 010**

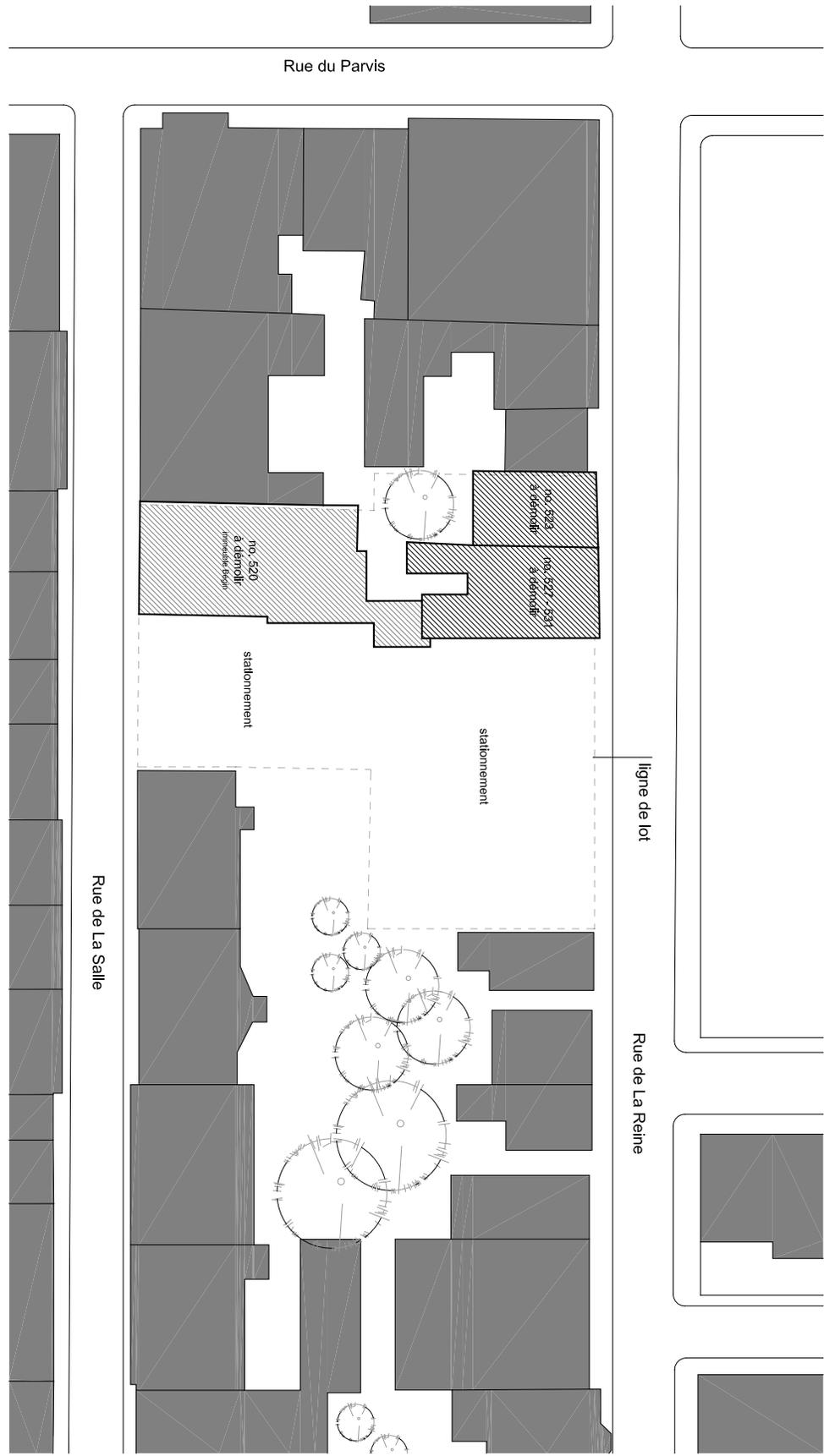
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS



No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immobilier Bégin
 architecte
eric pelletier architecte
 302, Chemin de la Concorde, Québec, QC G1L 2V2
 tél. : 418 646 0415
 fax : 418 646 0415
 e.élec. : architecture@pelletier.com

Plan de démolition
 échelle : 1:300
 date DAO : 229
 info pour :
 date : 9 novembre 2011
 échelle :
 info :

A - 050



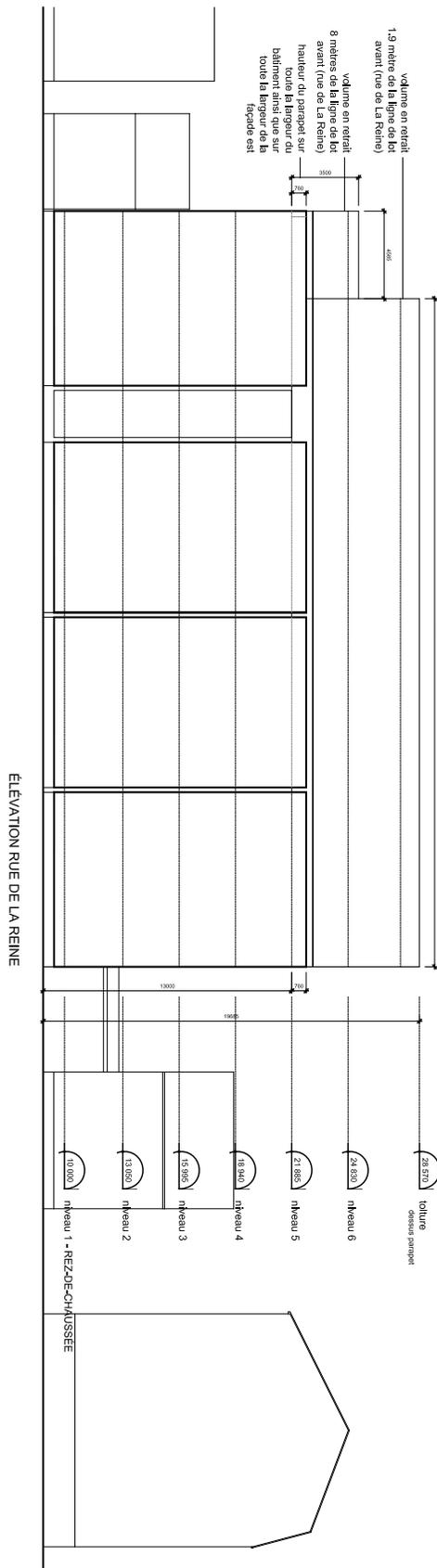
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immédiate Bégin
 architecte
 362, Chemin du Parc, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418.646.0415
 téléc. : 418.646.1256
 e-mail : architecte@spiffeller.com

titre du dessin
 Elevation sur rue de la Reine
 échelle : 1/200
 plan DAO : 229
 date pour : 9 novembre 2011
 info : A - 103

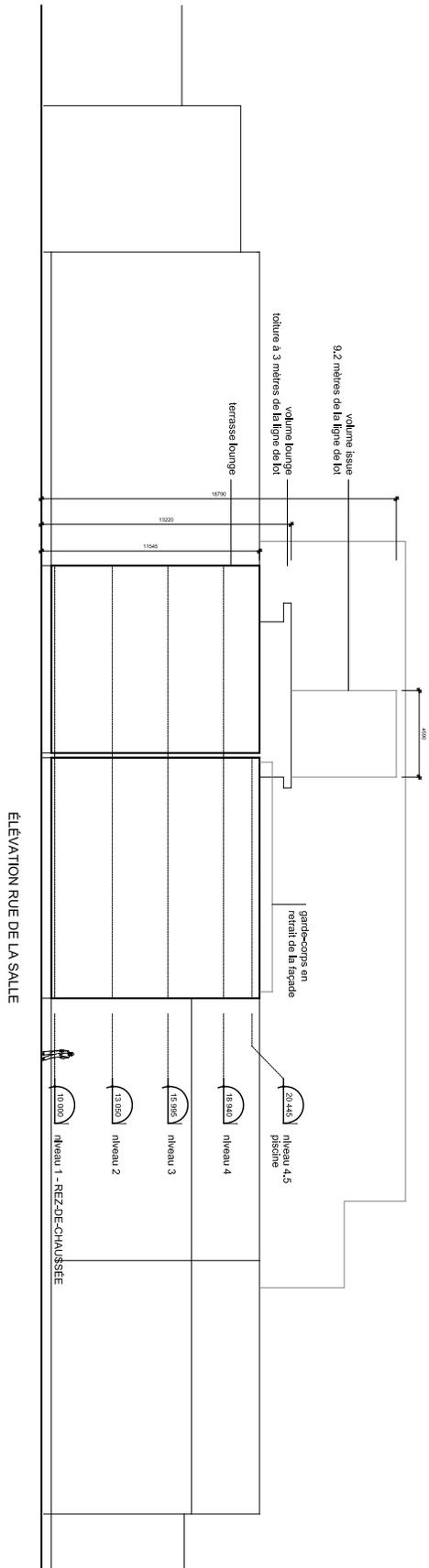
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION RUE DE LA SALLE

Immédiate Bégin
 architecte
 362, Chemin de la Vallée, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418 643 7256
 c.élec. : architecte@spidellier.com

titre du dessin Elevation rue de la Salle	date pour : 9 novembre 2011
échelle : 1/200	révision : A - 211
plan DAO : 229	infos :

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

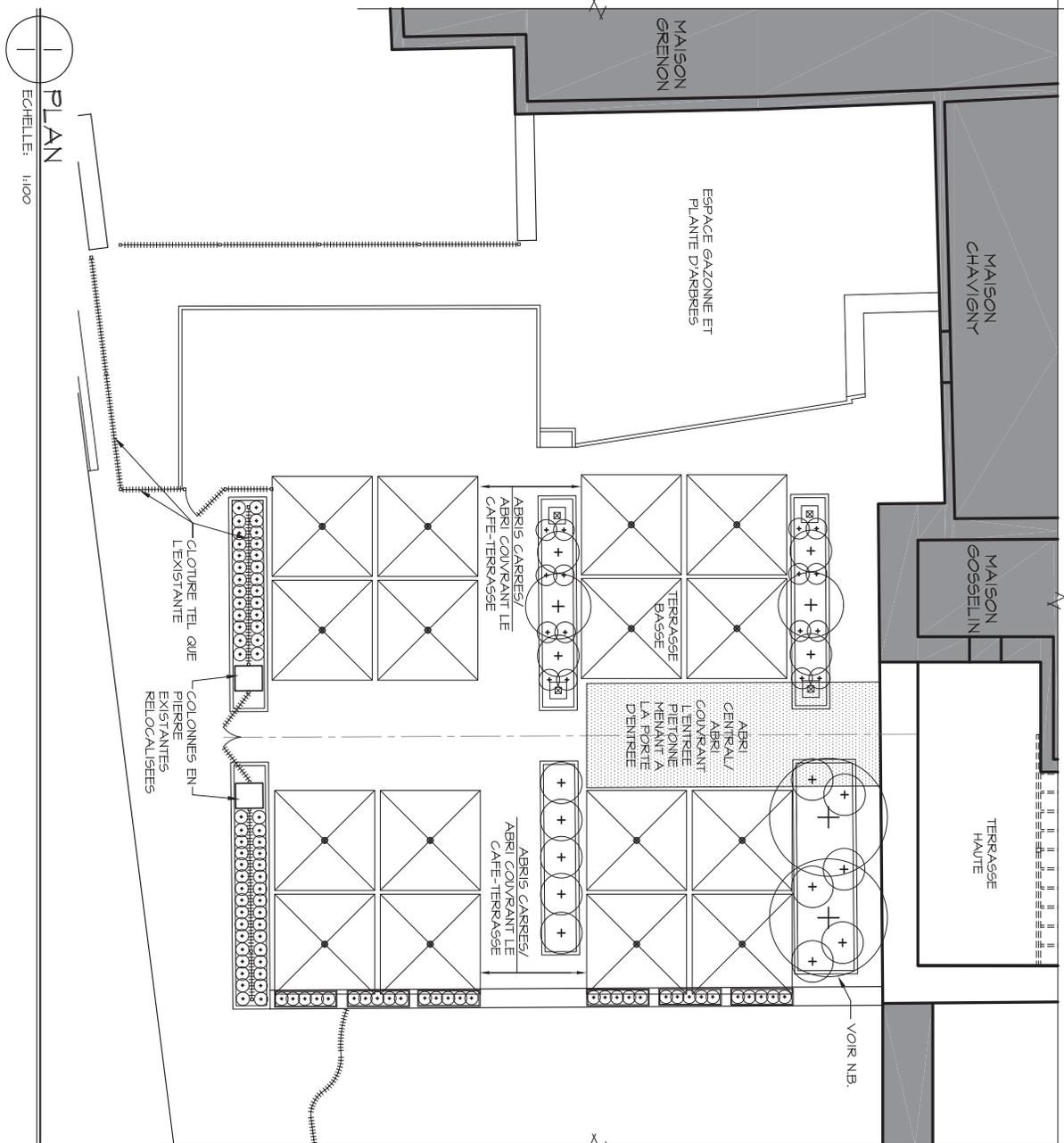


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

DOCUMENT NUMÉRO 18

**TERRITOIRE CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 213 128
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN
ECHELLE: 1:100

- USAGE**
- CAFE TERRASSE ACCESSOIRE DU RESTAURANT
- DATE D'OUVERTURE**
- RESTAURANT / BAR OUVERTURE DU 15 MARS AU 15 NOV.
 - RESTAURANT OUVERTURE DU 16 NOV. AU 14 MARS
- ABRIS PARTICULIERS (TERRASSE BASSE)**
- DIMENSIONS MAXIMUM ABRIS CARRÉS: 2500mm x 2500mm
 - LES ABRIS CARRÉS SONT MUNIS DE GOUTTIÈRES, D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLAIRAGE.
 - DIMENSION ABRIS CENTRAL: 2500mm x 7500 MAXIMUM.
 - DEGAGEMENT MAXIMUM ENTRE LE NIVEAU DU SOL ET LES ABRIS (CARRÉS): 3000mm
 - HAUTEUR MAXIMALE TOTALE DES ABRIS (CARRÉS): 3500mm
 - L'AMBLEMENT (TABLES ET CHAISES) SONT PLACÉS A CERTAINS JOURS, ENTRE LE 16 NOVEMBRE ET LE 14 MARS, POUR L'USAGE DU GROUPE C30 RESTAURANT.
- AIRE VERTE (TERRASSE BASSE)**
- 119m²
- REVETEMENT DU SOL (TERRASSE BASSE)**
- TEL QUE L'EXISTANT (PAVE DE BETON)
- NIVEAUX**
- LES NIVEAUX DES TERRASSES SONT INCHANGÉS
- N.B. LOCALISATION APPROXIMATIVE DES ARBRES.

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1213128 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC18
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

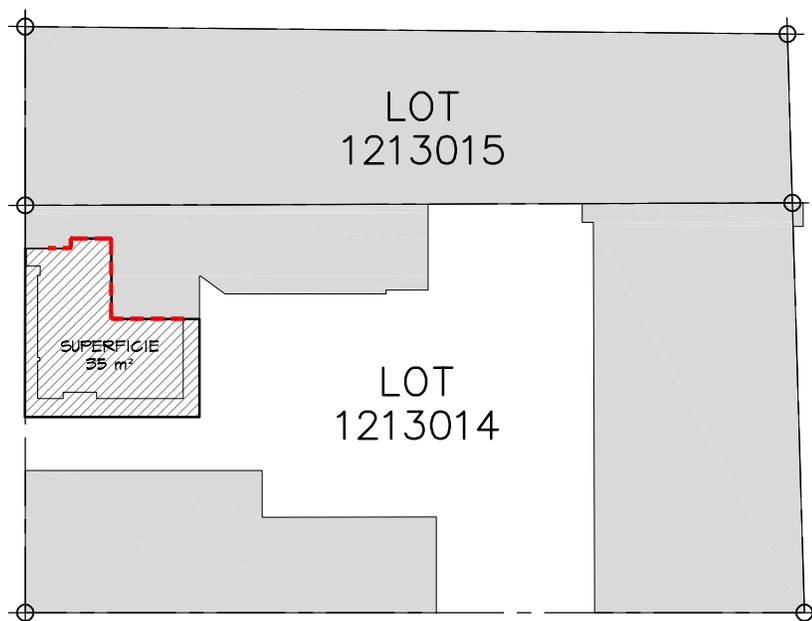
 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 19

**TERRITOIRE CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DU LOT NUMÉRO
1 213 014 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

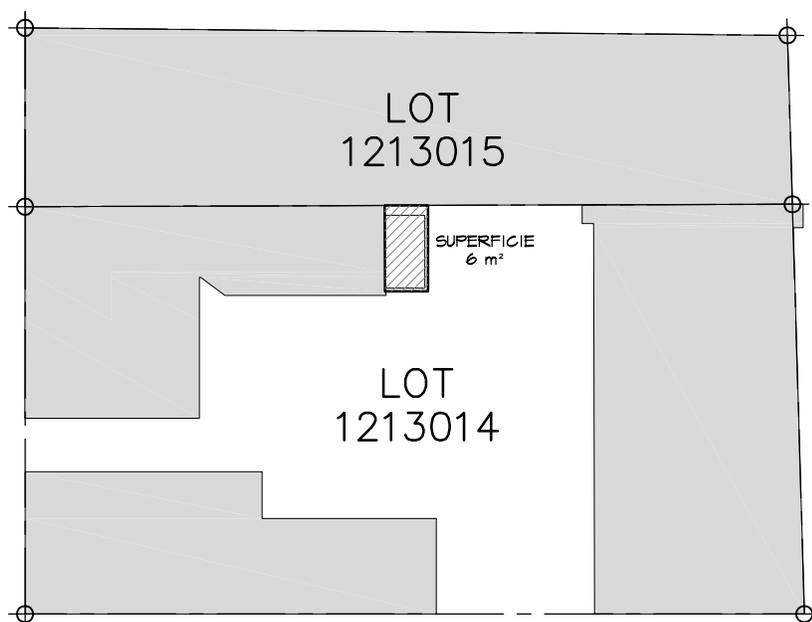
PLANS DE MODIFICATION ET DE CONSTRUCTION

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DU LOGEMENT SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DU 46 RUE
SAINTE-URSULE : 35m²



NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DE L'ENTREPÔT RÉFRIGÉRÉ SITUÉ DANS LA COUR
INTÉRIÈRE DES 42-46 RUE SAINT-URSULE : 6m²

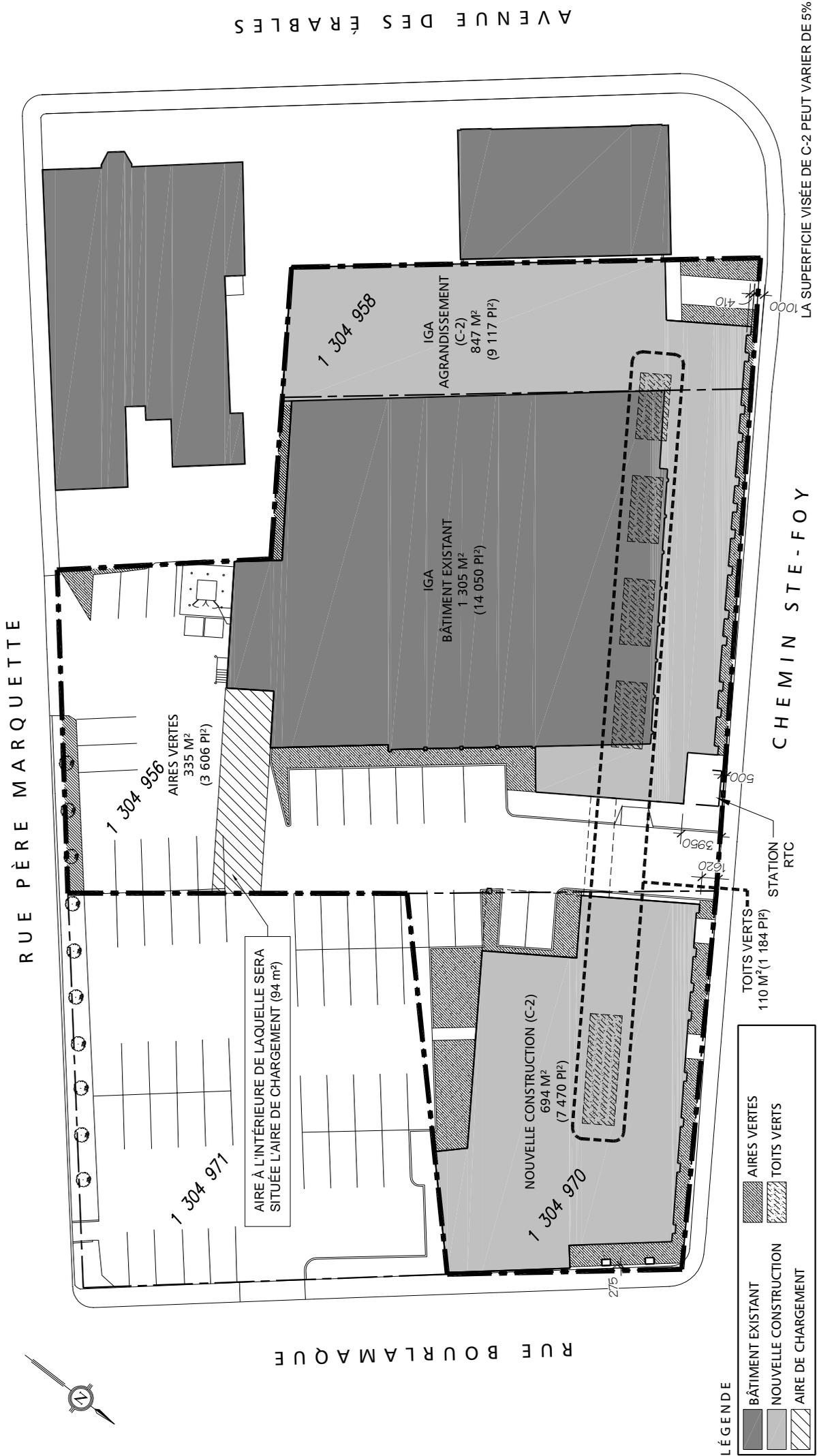


NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

DOCUMENT NUMÉRO 20

**PARTIE DU TERRITOIRE FORMÉE
DES LOTS NUMÉROS 1 304 956, 1 304 958 ET 1 304 970
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



LÉGENDE

	BÂTIMENT EXISTANT		AIRES VERTES
	NOUVELLE CONSTRUCTION		TOITS VERTS
	AIRE DE CHARGEMENT		



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21^e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
PLAN D'IMPLANTATION

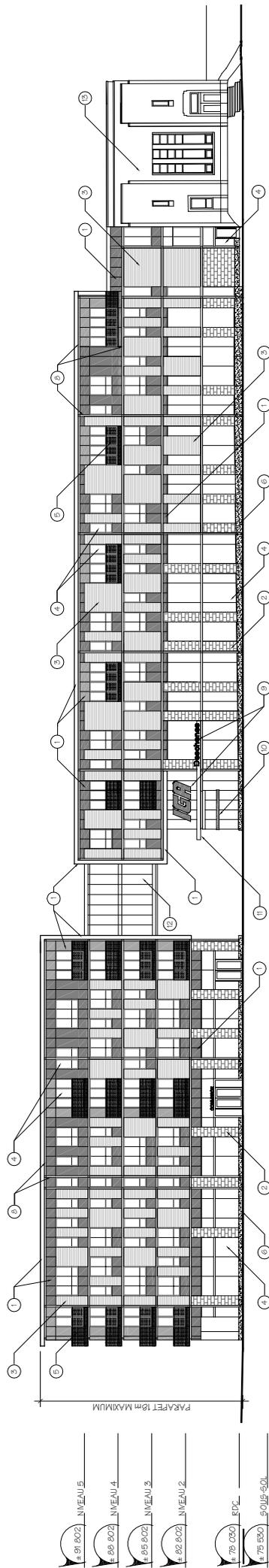
OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03

ECHELLE:
 1=500

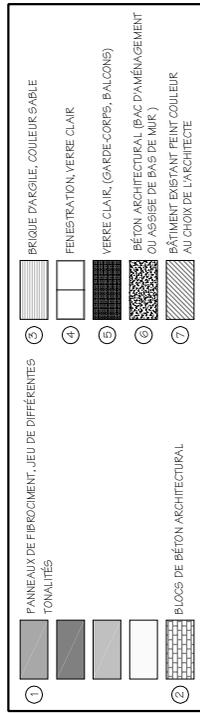
FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:
1 DE 5



ÉLÉVATION CHEMIN SAINTE-FOY

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS



NOTES COMPLÉMENTAIRES :



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
 CHEMIN STE-FOY

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

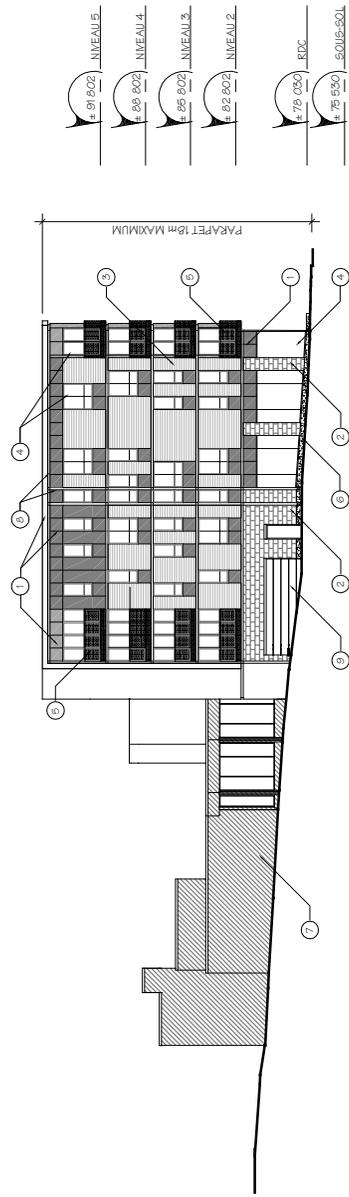
1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

2 DE 5



ÉLÉVATION AVENUE BOURLAMAQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- ④ PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- ⑤ PORTE DE GARAGE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

①	PANNEAUX DE FIBROCIMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	③	TRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
②	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	④	FENESTRATION, VERRE CLAIR
		⑤	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
		⑥	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)
		⑦	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

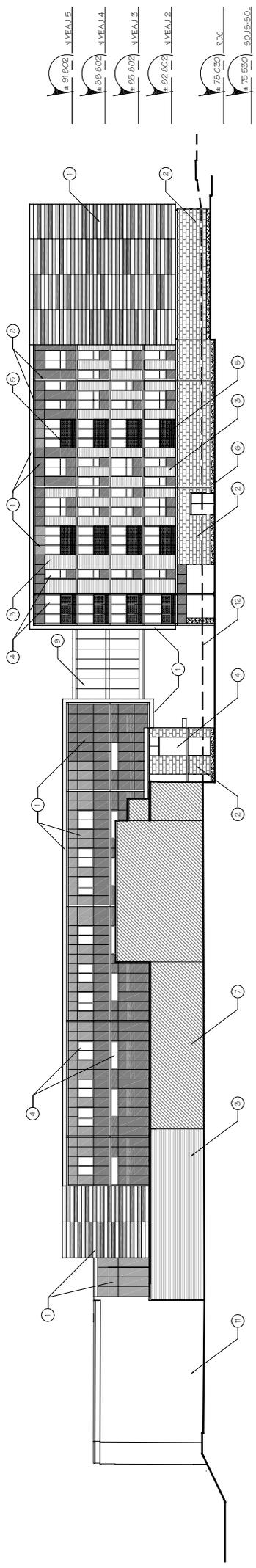


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
AVENUE BOURLAMAQUE
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
3 DE **5**



ÉLÉVATION RUE PÈRE-MARQUETTE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

1	PANNEAUX DE FIBROCEMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	8	ÉRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
2	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	9	FENESTRATION, VÈRE CLAIR
3		10	VÈRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
4		11	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)
5			BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- 2 PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- 3 PASSERELLE, MUR RIDEAU
- 4 VÈRE CLAIR
- 11 BÂTIMENT VOÛIN EXISTANT
- 12 PROFIL HAUT DUTERRAIN SUR LA RUE PÈRE-MARQUETTE

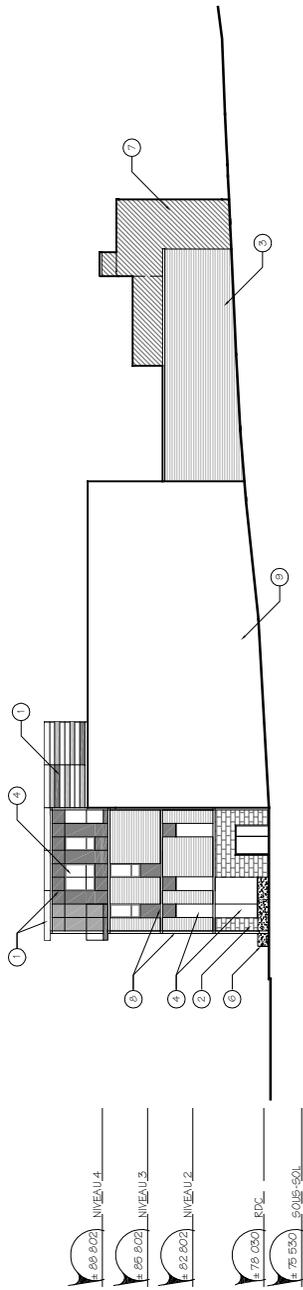


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
RUE PÈRE-MARQUETTE
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
4 DE 5



ÉLÉVATION RUE DES ÉRABLES

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

①	PANNEAUX DE PEROZIMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	②	PRISQUE D'ARGILLE, COULEUR SABLE
②	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	③	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
③		④	FENESTRATION, VERRE CLAIR
④		⑤	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
⑤		⑥	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSIÈGE DE BAS DE MUR)
⑥		⑦	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

⑤	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
⑦	BÂTIMENT VOISIN EXISTANT



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
AVENUE DES ÉRABLES

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

5 DE **5**

DOCUMENT NUMÉRO 21

**PARTIE DU TERRITOIRE FORMÉE DU LOT NUMÉRO 1 476 965
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PERMISSION D'OCCUPATION

